Quatre-vingt-dixième année. — N° 156. Le Numéro: 50 francs. Vendredi 4 Juillet 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P.: 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend: les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION: 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél.: LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêté du 21 juin 1958 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 6238).

Affaires algériennes.

Décret n° 58-567 du 3 juillet 1958 étendant à toutes les communes d'Algérie les dispositions de l'article 4 du décret n° 56-642 du 28 juin 1956 (p. 6238).

Décret n° 58-568 du 3 juillet 1958 homologuant la décision du 27 juin 1958 relative à l'exercice du droit de vote par les femmes de statut civil local en Algérie (p. 6238).

Décret n° 58-569 du 3 juillet 1958 relatif à l'établissement et à la revision des listes électorales en Algérie (p. 6239).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés portant nominations, mutations, mise en disponibilité, radiation des cadres, acceptation de démission, admissions à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire) (p. 6239).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêtés portant titularisations (administration centrale) (p. 6240).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Liste des candidats admis au concours d'officier de police de la sûreté nationale (concours du 3 mars 1958) (p. 6241).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 28 juin 1958 portant concession de la médaille militaire et annulant ou modifiant les dispositions de précédents décrets (p. 6242).

Décret du 1er juillet 1958 portant affectation d'un officier général (p. 6251).

Liste des sous-officiers déclarés admissibles en 1958 au concours à l'école de formation des officiers ressortissants des territoires d'outre-mer (p. 6251).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école de l'air en 1958 (élèves officiers de l'air [cadre navigant] et élèves officiers mécaniciens de l'air) (p. 6254).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté portant nomination du directeur du Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle (p. 6256).

Arrêté portant désignation d'un rapporteur général de la commission interministérielle chargée de l'établissement des projets de décret fixant les honoraires des architectes (rectificatif) (p. 6256).

Liste d'admission à l'examen professionnel d'économe (session 1958) (p. 6256).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décrets du 1er juillet 1958 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6256).

Arrêté du 22 mai 1958 modifiant l'arrêté du 30 janvier 1958 définissant les régions de contrôle terminales catégorie 2 en France métropolitaine et désignant des organismes chargés de fournir le service de contrôle dans ces régions (p. 6256).

Arrêté du 22 mai 1958 modifiant l'arrêté du 30 janvier 1958 définissant les voies aériennes en France métropolitaine et désignant des organismes chargés de fournir le service du contrôle dans les voies aériennes (p. 6257).

Arrêté du 23 juin 1958 relatif à des régies d'avances (p. 6257).

Arrêté portant désignation d'un membre du conseil supérieur de l'aviation marchande (p. 6257).

Arrêté portant nomination d'un membre de l'aéroport de Bâle-Mulhouse (p. 6257).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêtés portant nominations, cessation de fonctions et détachement (administration centrale) (p. 6258).

MINISTERE DU TRAVAIL

Décisions des 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 30 juin 1958 portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines (p. 6258).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 25 juin 1958 portant enregistrement de laboratoires d'analyses médicales (p. 6262).

Arrêté du 27 juin 1958 portant agrément de laboratoires d'analyses médicales (p. 6263).

Arrêté du 23 juin 1958 relatif à un examen de sélection en vue des études préparatoires au diplôme d'Etat d'assistante sociale (p. 6263).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 24 juin 1958 portant ouverture de crédits (p. 6263).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Dépôt de rapport (art. 29 du règlement). — Dépôt du rapport de la cour des comptes (p. 6264).

Conseil de la République. — Dépôt de rapport (art. 27, dernier alinéa, du règlement). — Dépôt du rapport de la cour des comptes (p. 6264).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère de l'intérieur.

Avis de concours pour le recrutement d'attachés et de secrétaires administratifs de préfecture (p. 6264).

Ministère des finances.

Situation du Trésor (février 1958) (p. 6265).

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des Pays-Bas (p. 6292).

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires (p. 6292).

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 2 à la convention collective du 27 décembre 1951 concernant les exploitations forestières du département de l'Eure, à l'exception de la forêt de Lyons (p. 6292).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Ligny-en-Barrois (Meuse) (p. 6292).

Avis de vacance du poste d'économe de l'hôpital général d'Eaubonne (Seine-et-Oise) (p. 6292).

Avis relatif à la vacance du poste d'économe du sanatorium départemental de Pierrefeu (Var) (modificatif) (p. 6292).

Situation de la Banque de France (p. 6293).

Annonces (p. 6294).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Fonds de concours.

Par arrêté du 24 juin 1958, il a été ouvert sur 1958, à titre de fonds de concours, un crédit de 3.200.000 F applicable au chapitre 31-01 : « Rémunérations principales » du budget du groupement des contrôles radioélectriques.

AFFAIRES ALGERIENNES

Décret n° 58-567 du 3 juillet 1958 étendant à toutes les communes d'Algérie les dispositions de l'article 4 du décret n° 56-642 du 28 juin 1956.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée ;

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 ;

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 ensemble les lois qui l'ont reconduite ;

Vu le décret n° 56-642 du 28 juin 1956 portant transformation des communes mixtes d'Algérie en communes régies par la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le décret n° 58-523 du 9 juin 1958 relatif aux services de la présidence du conseil ;

Vu le décret n° 58-524 du 9 juin 1958 relatif aux attributions du délégué général et commandant en chef des forces en Algérie ;

Vu le décret n° 58-552 du 28 juin 1958 relatif aux attributions et à l'organisation du secrétariat général pour les affaires algériennes ;

Le conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions du premier alinéa de l'article 4 du décret susvisé du 28 juin 1956 sont étendues à la totalité des communes d'Algérie.

Art. 2. — Le secrétaire général pour les affaires algériennes et le délégué général et commandant en chef des forces en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 3 juillet 1958.

Le président du conseil des ministres,
C. DE GAULLE.

Décret n° 58-568 du 3 juillet 1958 homologuant la décision du 27 juin 1958 relative à l'exercice du droit de vote par les femmes de statut civil local en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 15 et 16 de la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 ;

Vu l'article 2 du décret du 12 avril 1956 portant dissolution de l'assemblée algérienne ;

Vu le décret n° 58-524 du 9 juin 1958 relatif aux attributions du général d'armée Salan, délégué général et commandant en chef des forces en Algérie ;

Vu le décret n° 57-739 du 29 juin 1957 relatif aux attributions du ministre de l'Algérie ;

Vu la transmission en date du 27 juin 1958 faite par le délégué général et commandant en chef des forces en Algérie,

Décrète :

Art. 1er. — Est homologuée la décision en date du 27 juin 1958 relative aux conditions d'exercice du droit de vote des femmes de statut civil local en Algérie.

Art. 2. — Le délégué général et commandant en chef des forces en Algérie est chargé de l'exécution du présent décret, dont il sera fait mention au *Journal officiel* de la République française et qui sera inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 3 juillet 1958.

Le président du conseil des ministres,
C. DE GAULLE.

ANNEXE

DÉCISION RELATIVE AUX CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES DE STATUT CIVIL LOCAL

Le général d'armée Salan, délégué général et commandant en chef des forces en Algérie,

Vu les articles 4 et 14 de la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947;
Vu l'article 2 du décret du 12 avril 1956 portant dissolution de l'assemblée algérienne;
Vu le décret n° 57-739 du 29 juin 1957 relatif aux attributions du ministre de l'Algérie;
Vu le décret n° 58-524 du 9 juin 1958 relatif aux attributions du délégué général et commandant en chef des forces en Algérie,

Décide:

Art. 1er. — Les femmes de statut civil local exercent le droit de vote et sont inscrites sur les listes électorales dans les mêmes conditions que les autres citoyens français.

Art. 2. — La présente décision entrera en vigueur lors de la prochaine revision des listes électorales.

Alger, le 27 juin 1958.

Le général d'armée Salan, délégué général et commandant en chef des forces en Algérie,
SALAN.

Décret n° 58-569 du 3 juillet 1958 relatif à l'établissement et à la revision des listes électorales en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956, ensemble les lois qui l'ont reconduite;
Vu le décret n° 58-567 du 3 juillet 1958 étendant à toutes les communes d'Algérie les dispositions de l'article 4 du décret n° 56-642 du 28 juin 1956;
Vu le décret n° 56-1263 du 11 décembre 1956;
Vu le décret organique du 2 février 1852 pour l'élection des députés au corps législatif;
Vu le décret réglementaire du 2 février 1852 pour l'élection du corps législatif;
Vu le décret n° 58-523 du 9 juin 1958 relatif aux services de la présidence du conseil;
Vu le décret n° 58-524 du 9 juin 1958 relatif aux attributions du délégué général et commandant en chef des forces en Algérie;
Le conseil d'Etat entendu;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il sera établi dans chaque commune d'Algérie une liste électorale unique sur laquelle seront inscrits d'office tous les citoyens et citoyennes sans distinction de statut, domiciliés ou résidant dans la commune et remplissant à la date de la clôture des listes les conditions exigées par la législation électorale en vigueur.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er du décret réglementaire du 2 février 1852, l'établissement de cette liste s'opérera suivant les délais ci-après:

Les demandes d'inscriptions seront réunies dans les mairies dès la publication du présent décret et devront être déposées au plus tard le 25 juillet 1958.

La liste devra être établie et publiée le 29 juillet 1958.

Le délai ouvert pour déposer les réclamations à l'encontre de cette liste est réduit à dix jours et sera clos le 9 août 1958.

La commission municipale devra avoir terminé les travaux d'examen des réclamations le 14 août et avoir notifié ses décisions le 17 août 1958.

Le délai ouvert pour interjeter appel devant le juge de paix des décisions de la commission municipale sera clos le 22 août 1958.

Le juge de paix devra avoir rendu ses décisions le 2 septembre 1958. Celles-ci devront avoir été notifiées le 5 septembre 1958.

La clôture définitive des listes électorales aura lieu le 6 septembre 1958.

Art. 3. — La formation et la revision exceptionnelle des listes électorales prévues par le présent décret seront assurées dans toutes les communes qui ne sont pas pourvues d'un conseil municipal dans les conditions définies par l'article 1er du décret du 11 décembre 1956 susvisé.

Art. 4. — Le secrétaire général pour les affaires algériennes et le délégué général et commandant en chef des forces en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 3 juillet 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
MICHEL DEBRÉ.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 juin 1958:

Sont nommés, par nécessité de service, en la même qualité:

(A compter du 9 juillet 1958.)

A la maison d'arrêt de Chaumont: M. Roy (André), surveillant chef adjoint (échelle 6 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Troyes.

A la maison d'arrêt de Troyes: M. Cancy (Raymond), surveillant chef adjoint (échelle 6 C, 10e échelon) au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt: M. Chapiteau (René), surveillant chef adjoint (échelle 6 C, 9e échelon) au centre pénitentiaire d'Œrmingen.

(A compter du 10 juillet 1958.)

A la maison d'arrêt d'Arras: M. Boittiaux (Alfred), surveillant chef de 2e classe (échelle 7 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer.

A la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer: M. Gibout (Adrien), surveillant chef de 2e classe (échelle 7 C, 10e échelon) à la direction régionale des services pénitentiaires à Dijon.

Sont nommées, en la même qualité:

(A compter du 9 juillet 1958.)

A la maison d'arrêt de Chaumont: Mme Roy (Marguerite), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Troyes.

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt: Mme Chapiteau (Anna), surveillante dactylographe (échelle 1 C, 8e échelon) au centre pénitentiaire d'Œrmingen.

(A compter du 10 juillet 1958.)

A la maison d'arrêt d'Arras: Mme Boittiaux (Clémence), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer.

Est rapporté l'arrêté du 9 juin 1958 en tant qu'il nomme, par nécessité de service, à la direction régionale des services pénitentiaires à Strasbourg M. Hermann (Edouard), surveillant chef de 2e classe (échelle 7 C, maintenu provisoirement à l'ancienne hors classe de son grade) à la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône, qui est nommé en la même qualité, par nécessité de service, au centre pénitentiaire d'Œrmingen.

Est rapporté l'arrêté du 9 juin 1958 en tant qu'il nomme, à la maison de correction de Strasbourg Mme Hermann (Marguerite), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône, qui est nommée, en la même qualité, au centre pénitentiaire d'Œrmingen.

Par arrêté du 28 juin 1958:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

Au centre pénitentiaire d'Œrmingen.

M. Naud (Eric), éducateur de 3e classe (2e échelon) à la maison centrale d'Ensisheim.

M. Roux (Henri), éducateur stagiaire à la maison centrale de Poissy.

A la maison d'arrêt de Rouen: M. Arnal (Henri), éducateur de 3e classe (1er échelon) au centre pénitentiaire d'Œrmingen.

A la prison-école de Doullens: Mlle Ampigny (Gabrielle), éducatrice stagiaire à la maison de correction de Versailles.

A la maison d'arrêt de Versailles: M. Sourdeau (Roger), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) aux prisons de Fresnes.

A la maison centrale de Riom:

M. Beaudon (Pierre), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) au centre pénitentiaire de Mauzac.

M. Borot (André), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Montluçon.

M. Deal (Jean-Baptiste), surveillant (échelle 1 C, 7e échelon) à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.

M. Morge (Robert), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Roanne

M. Paillioux (Alphonse), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) au centre Pierre-Giscard, à Clermont-Ferrand.

A la maison d'arrêt de Strasbourg:

M. Langenbronn (Albert), surveillant (échelle 1 C, 5e échelon) à la maison de correction de Strasbourg.

M. Rodriguez (Claude), surveillant (échelle 1 C, 6e échelon) à la maison de correction de Strasbourg.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille: M. Dumas (Maurice), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Montauban

A la maison d'arrêt de Montauban: M. Portet (Maurice), surveillant (échelle 1 C, 8e échelon) à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille

Est placé, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité, pendant une période d'un an:

(A compter du 1er juillet 1958.)

M. Neveu (Louis), surveillant (échelle 1 C, 8e échelon) aux prisons de Fresnes.

Est acceptée, à compter du 11 mars 1958, la démission de M. Caboste (Fortuné), surveillant stagiaire à la maison centrale de Fort-de-France (Martinique).

Par arrêté du 28 juin 1958:

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

(A compter du 7 juin 1958.)

M. Pochez (Albert), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison centrale de Loos (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 1er juillet 1958.)

M. Arnould (Georges), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Belfort (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 6 juillet 1958.)

M. Assouere (Henri), premier surveillant (3e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 8 juillet 1958.)

M. Leproux (Célestin), surveillant principal (échelle 2 C, 9e échelon) aux prisons de Fresnes (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 9 juillet 1958.)

M. Brimeur (Louis), surveillant chef de 2e classe (échelle 7 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Chaumont (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 10 juillet 1958.)

M. Boulesteix (Adrien), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison centrale de Poissy (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

M. Singlas (Marcel), surveillant chef de 1re classe (échelle 8 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt d'Arras (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 13 juillet 1958.)

Mme Bourgeois, née Verpaux (Gilberte), surveillante de petit effectif (3e échelon) au sanatorium pénitentiaire de Liancourt (application des dispositions des articles L. 6, paragraphe 3, et L. 36, paragraphe 3, du code des pensions de retraite).

(A compter du 1er août 1958.)

M. Ochs (Marie-Joseph), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison centrale d'Ensisheim (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 5 août 1958.)

M. Pontoizeau (Gaston), surveillant chef adjoint (échelle 6 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

M. Brillas (Jean), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

M. Langlois (Maurice), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

Sont admis, d'office, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

(A compter du 1er juillet 1958.)

Mme Guerin, née Tissier (Marie-Thérèse), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Montbéliard (application des dispositions de l'article L. 6, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 9 juillet 1958.)

Mme Brimeur, née Noël (Gabrielle), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Chaumont (application des dispositions des articles L. 6, paragraphe 3, et L. 36, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 1er août 1958.)

Mlle Panele (Adèle), surveillante (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Cayenne (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 7 août 1958.)

M. Marsac (Emile), surveillant principal (échelle 2 C, 7e échelon) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré (application des dispositions de l'article L. 6, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

Par arrêté du 28 juin 1958, M. Pergola (Martin), surveillant chef de 2e classe (échelle 7 C), maintenu, à titre personnel, à l'indice afférent à l'ancienne hors-classe, à la direction régionale des services pénitentiaires à Lille, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 5 juin 1958, par application des dispositions des articles L. 4 (§ 2), L. 5 et L. 9 du code des pensions de retraite et de l'article 23 du décret n° 56-1236 du 6 décembre 1956.
L'intéressé devra cesser ses fonctions le 4 juin 1958.

Par arrêté du 28 juin 1958, Mme Singlas, née Scolan (Renée), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt d'Arras, est rayée des cadres de l'administration pénitentiaire à compter du 10 juillet 1958, du fait de l'admission à la retraite de son mari, surveillant chef à cet établissement
Mme Singlas devra cesser ses fonctions le 9 juillet 1958.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale.

Par arrêté du 10 mars 1958:

Les adjoints administratifs de nationalité française, appartenant aux cadres tunisiens, dont les noms suivent sont titularisés dans le corps des adjoints administratifs du ministère des affaires étrangères, à compter du 19 août 1955, dans les conditions suivantes:

Mlle Ferrière (Marie-France), en qualité d'adjoint administratif, 4e échelon, avec rang dans l'échelon du 1er janvier 1954.

Mlle Cacha (Suzanne), en qualité d'adjoint administratif, 7e échelon, avec rang dans l'échelon du 15 juillet 1954.

M. Leonetti (François), en qualité d'adjoint administratif, 7e échelon, pour prendre rang au 21 avril 1954.

Mlle de Poli (Charlotte), en qualité d'adjoint administratif, 4e échelon, pour prendre rang au 1er janvier 1954.

Mlle Dozeville (Eliane), en qualité d'adjoint administratif, 6e échelon, pour prendre rang au 15 juillet 1955.

Mme Guillabaud (Raymonde), en qualité d'adjoint administratif, 4e échelon, pour prendre rang au 1er janvier 1954.

Mme Schembri (Marie), en qualité d'adjoint administratif, 4e échelon, pour prendre rang au 1er janvier 1954

L'adjoint administratif, chef de groupe, de nationalité française, appartenant aux cadres tunisiens, dont le nom suit est titularisé dans le corps des adjoints administratifs, chefs de groupe, du ministère des affaires étrangères, à compter du 19 août 1955, dans les conditions suivantes:

Mme Fontaine, née Penciolelli (Marcelle), en qualité d'adjoint administratif, chef de groupe, 3e échelon, pour prendre rang du 1er avril 1955.

Par arrêté du 10 mars 1958:

Les secrétaires adjoints de contrôle civil de nationalité française, appartenant aux cadres tunisiens, dont les noms suivent sont titularisés dans le corps des adjoints administratifs, chefs de groupe, du ministère des affaires étrangères, à compter du 19 août 1955, dans les conditions suivantes:

Mme Lefèvre, née Reynard (Lucienne-Yvonne), en qualité d'adjoint administratif, chef de groupe, 2e échelon, avec rang dans l'échelon du 19 août 1955.

Mme Mazoyer (Marie-Marthe), en qualité d'adjoint administratif, chef de groupe, 4e échelon, avec rang dans l'échelon du 19 août 1955.

Les secrétaires adjoints de contrôle civil de nationalité française, appartenant aux cadres tunisiens, dont les noms suivent sont titularisés dans le corps des adjoints administratifs du ministère des affaires étrangères, à compter du 19 août 1955, dans les conditions suivantes:

Mlle Grosset-Grange (Marguerite), en qualité d'adjoint administratif, 10e échelon, avec rang dans l'échelon du 1er novembre 1953.

Mlle Jemants (Marie-Jeanne), en qualité d'adjoint administratif, 6e échelon, avec rang dans l'échelon du 1er août 1954.

M. Avertin (Joseph), en qualité d'adjoint administratif, 7e échelon, avec rang dans l'échelon du 19 novembre 1953.

M. Portelli (Louis), en qualité d'adjoint administratif, 7e échelon, avec rang dans l'échelon du 9 août 1954.

M. Roy (Fernand), en qualité d'adjoint administratif, 7e échelon, avec rang dans l'échelon du 14 août 1955.

Mlle Muraccioli (Marie-Dominique), en qualité d'adjoint administratif, 7e échelon, avec rang dans l'échelon du 21 juin 1955.

Mme Berger (Andrée), en qualité d'adjoint administratif, 6e échelon, avec rang dans l'échelon du 1er août 1954.

M. Mariotti (Dominique), en qualité d'adjoint administratif, 3e échelon, avec rang dans l'échelon du 13 mars 1954.

Mme Rigollot (Rosine), en qualité d'adjoint administratif, 3e échelon, avec rang dans l'échelon du 1er janvier 1955.

Par arrêté du 10 mars 1958, les dactylographes de nationalité française, appartenant aux cadres tunisiens, dont les noms suivent sont titularisées dans le corps des employées de bureau dactylographes du ministère des affaires étrangères, à compter du 19 août 1955, dans les conditions suivantes:

Mme Avert, née Royer (Anna), en qualité d'employée de bureau dactylographe, 5e échelon, avec rang dans l'échelon du 9 juin 1955.

Mme Baldacchino, née Moscato (Irma), en qualité d'employée de bureau dactylographe, 5e échelon, avec rang dans l'échelon du 16 mars 1954.

Mme Royer, née Borg (Virginie), en qualité d'employée de bureau dactylographe, 4e échelon, avec rang dans d'échelon du 2 juin 1954.

Par arrêté du 13 juin 1958:

Les secrétaires adjoints de contrôle civil de nationalité française, appartenant aux cadres tunisiens, dont les noms suivent sont titularisés dans le corps des adjoints de chancellerie des affaires étrangères, à compter du 19 août 1955, dans les conditions suivantes:

M. Caruana (Albert), en qualité d'adjoint de chancellerie, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er juin 1954.

Mlle Duhem (Marguerite), en qualité d'adjoint de chancellerie, 7e échelon, avec rang dans l'échelon au 27 juillet 1954.

M. Bidart (Charles), en qualité d'adjoint de chancellerie, 9e échelon, avec rang dans l'échelon au 17 août 1954.

M. Deschamp (Pierre), en qualité d'adjoint de chancellerie, 9e échelon, avec rang dans l'échelon au 2 avril 1954.

M. Livet (André), en qualité d'adjoint de chancellerie, 9e échelon, avec rang dans l'échelon au 10 avril 1955.

M. Sicard (Jean), en qualité d'adjoint de chancellerie, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er mars 1955.

M. Solal (Alfred), en qualité d'adjoint de chancellerie, 7e échelon, avec rang dans l'échelon au 14 septembre 1954.

M. Tanti (Joseph), en qualité d'adjoint de chancellerie, 8e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er novembre 1954.

M. Baldacci (Joseph), en qualité d'adjoint de chancellerie, 8e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er mars 1954.

M. Gros (Daniel), en qualité d'adjoint de chancellerie, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er janvier 1955

M. Ligier (Gaston), en qualité d'adjoint de chancellerie, 9e échelon, avec rang dans l'échelon au 9 août 1954.

M. Baldacchino (Georges), en qualité d'adjoint de chancellerie, 5e échelon, avec rang dans l'échelon au 19 octobre 1954.

Mme Faucheux-Grenier (Louise), en qualité d'adjoint de chancellerie, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er août 1954.

M. Goldmann (Henri), en qualité d'adjoint de chancellerie, 5e échelon, avec rang dans l'échelon au 12 mars 1955.

M. Herve (Maurice), en qualité d'adjoint de chancellerie, 7e échelon, avec rang dans l'échelon au 20 mai 1955.

Mme Marchandiso (Gisèle), en qualité d'adjoint de chancellerie, 4e échelon, avec rang dans l'échelon au 17 juin 1955.

M. Santoni (Victor), en qualité d'adjoint de chancellerie, 3e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er avril 1954.

Mme Greco (Suzanne), en qualité d'adjoint de chancellerie, 3e échelon, avec rang dans l'échelon au 16 mars 1954.

M. Nalier (Roger), en qualité d'adjoint de chancellerie, 7e échelon, avec rang dans l'échelon au 4 août 1954.

Mlle Ciluffo (Elsa), en qualité d'adjoint de chancellerie, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 1er août 1954.

M. Hanssen (Jean), en qualité d'adjoint de chancellerie, 9e échelon, avec rang dans l'échelon au 21 décembre 1953.

M. Attard (Lucien), en qualité d'adjoint de chancellerie, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 29 décembre 1954.

M. Maurel (Robert), en qualité d'adjoint de chancellerie, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 24 juillet 1956.

M. Primout (Robert), en qualité d'adjoint de chancellerie, 7e échelon, avec rang dans l'échelon au 10 juin 1954

M. Hamed ben Chouch Salah ben Mohammed Zouaoui El Gharbi, de nationalité française, khodja principal des affaires indigènes, est intégré dans le corps des adjoints de chancellerie des affaires étrangères, classe exceptionnelle, à compter du 19 août 1955.

Par arrêté du 13 juin 1958, les secrétaires adjoints de contrôle civil de nationalité française, appartenant à l'administration tunisienne, dont les noms suivent sont titularisés dans le cadre des adjoints administratifs du ministère des affaires étrangères, à compter du 19 août 1955, dans les conditions suivantes:

M. Paolini (Paul), en qualité d'adjoint administratif, 5e échelon, avec rang dans l'échelon au 23 juin 1954.

M. Carleton (Frédéric), en qualité d'adjoint administratif, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 26 novembre 1953.

M. Mattei (François), en qualité d'adjoint administratif, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 5 décembre 1953

Mme Beaune (Hélène), en qualité d'adjoint administratif, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 31 octobre 1953.

M. Padovani (Toussaint), en qualité d'adjoint administratif, 7e échelon, avec rang dans l'échelon au 13 août 1955.

M. Chergui (Jacques), en qualité d'adjoint administratif, 7e échelon, avec rang dans l'échelon au 12 novembre 1954.

M. Gudin (Louis), en qualité d'adjoint administratif, 6e échelon, avec rang dans l'échelon au 7 janvier 1955.

M. Cocheret (Claude), en qualité d'adjoint administratif, 5e échelon, avec rang dans l'échelon au 31 mai 1955.

Mlle Daligault (Andrée), en qualité d'adjoint administratif, 2e échelon, pour prendre rang dans l'échelon au 30 juin 1955.

Mme Preuss (Clotilde), en qualité d'adjoint administratif, 3e échelon, avec rang dans l'échelon au 31 décembre 1954.

Mme Froideval (Fernande), en qualité d'adjoint administratif, 3e échelon, avec rang dans l'échelon au 8 août 1954.

Par arrêté du 13 juin 1958, la dactylographe de nationalité française dont le nom suit, appartenant à l'administration tunisienne, est titularisée dans le cadre des employées de bureau dactylographes du ministère des affaires étrangères, à compter du 19 août 1956, dans les conditions suivantes:

Mme They (Odile), en qualité d'employée de bureau dactylographe, 6e échelon, avec rang dans l'échelon du 1er janvier 1954.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis au concours d'officier de police de la sûreté nationale.

CONCOURS DU 3 MARS 1958

1 Sciaccaluga (Georges).
2 Frances (Jean).
3 Gardies (Armand).
4 Boyer (Pierre).
5 Lopez (Emile).
6 Frulin (Jean).
7 Benkhachouche Ali.
8 Alesi (Robert).
9 Chatelain (Pierre).
10 Caucal (André).
11 Calamel (René).
Lucchini (Gilbert).
13 Kohn (Richard).
Zurbach (Edouard).
15 Gesegnet (Robert).
16 Perez (Marcel) (Oran).
17 Langerome (Marcel).
Sauviat (Marius).
19 Clochard (Henri).
20 Perez (Marcel) (Boghari).
Filippini (Norbert).
22 Cazes (Adrien).
Lemarie (René).
24 Chetboun (Elie).
25 Vernet (Alain).
26 Gheziel Djelloul.
27 Genin (Georges).
28 Fabre (Georges).
29 Mostefaoui Djilali.
Maillet (André).
31 Cozic (Franck).
32 Bonnet (Emile).
Halder (Albert).
Pailles (Emile).
35 Carli (Charles).
36 Matt (Pierre).
37 Chennelier (Lucien).
Dupuis (Jacques).
Joffroy (René).
Lazare (Marcel).
Lussan de Lavenere (Bernard).
42 Freiburger (Laurent).
43 Lemarchand (Etienne).
44 Caulat (Marc).
45 Delmarre (Adrien).
46 Auregan (Pierre).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 28 juin 1958 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 28 juin 1958, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des armées, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

Boisbouvier (Claude-Jules-Joseph), 1re classe, 20e régiment de dragons, mle 55-53-00642, recrutement de Rennes.

Bougeroiles (Jean-Claude), aspirant, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 55-75-02278, recrutement de Paris.

Brunet (Gilbert-Victor-Daniel), 2e classe, 31e groupe de chasseurs à pied, mle 57-14-00755, recrutement de Rennes.

Casero (Louis), caporal-chef, 14e bataillon de chasseurs alpins, mle 56-09-00704, recrutement de Toulouse.

Cramazou (Claude-Lucien), 2e classe, 152e régiment d'infanterie motorisé, mle 56-60-00847, recrutement de Valenciennes.

Curda (Franz), sergent, 2e régiment étranger de parachutistes, mle 54-13 L. 2419, recrutement de Marseille.

Defléchin (Roger-Emilien), 2e classe, 8e régiment de parachutistes coloniaux, mle 52-59-12.874. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 84 du 18 décembre 1956.

Faburel (André-Daniel), 2e classe, 6e bataillon de chasseurs alpins, mle 55-60-00733, recrutement de Valenciennes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 36 du 9 janvier 1957.

Figeac (Jean-Pierre), caporal, 19e régiment du génie, mle 51-11-1419, recrutement de Perpignan. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 41 du 20 janvier 1958.

Goutin (Noël-Albert-Pascal), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, mle 56-80-001814, recrutement de Valenciennes. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 2 du 17 janvier 1958.

Joly (Raymond-Jean), maréchal des logis, 19e régiment de chasseurs à cheval, mle 01581-55, recrutement de Lyon.

Martinez (Manuel), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 21422 au recrutement d'Oran.

Messaoud Khelhouf Ammar, 2e classe, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 5193-28-770, recrutement de Constantine. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 40 du 20 janvier 1958.

Pichard (Georges-Alfred), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 97855.

Piller (Maxime-François-Edouard), sergent, bataillon de Corée, Mle 1927, recrutement de Besançon.

Salinas (Jésus), 2e sapeur, 105e bataillon du génie, mle 569202982, recrutement d'Oran.

Scoma (Antonio), 2e classe, 13e demi-brigade de Légion étrangère, mle 5592, recrutement d'Oran. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 500 du 21 octobre 1957.

Willot (Fernand-Auguste), 2e sapeur-mineur, 72e bataillon du génie, mle 55-62-06506, recrutement de Valenciennes.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 25 novembre 1957.)

Mazuer (Daniel), sergent, 7e régiment d'infanterie, mle 55-71-01317.

(Pour prendre rang du 10 décembre 1957.)

Guerrero-Ramos (Juan), 2e classe, 2e régiment étranger de parachutistes, mle 2449-5513 LE, recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 23 décembre 1957.)

Anton (Gérard), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, mle 2737 au recrutement d'Alger.

Lecadre (André-Pierre-Marie), caporal, 9e régiment d'infanterie coloniale, mle 01371, recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 9 janvier 1958.)

Botte (Luc), maréchal des logis, 10e régiment d'artillerie coloniale, mle 0254, recrutement de la Martinique.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1958.)

Pouyet (Bernard-Jean-Louis), 1er sapeur, 157e bataillon de travaux lourds, mle 55-63-2779, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 16 janvier 1958.)

Frény (Angel-Rémy), 1re classe, 57e régiment d'infanterie, mle 24-01998, recrutement de Poitiers.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Par décret en date du 28 juin 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, au titre de la loi n° 57-872 du 2 août 1957, article 4, les militaires d'active et réformés pour blessures de guerre dont les noms suivent:

EXTRÊME-ORIENT

Bachir ben Abdelkader, 2e classe, 5e tabor marocain, mle S.1453/G-554. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 8 du 8 mars 1954.

Barthelat (Paul), sergent, mle 2492, recrutement de Montpellier, 43e régiment d'infanterie coloniale, C.A. 2. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 317 du 26 juin 1957.

Bey-Boumezrag Lakhdar, 2e classe, 3/1er régiment de tirailleurs algériens, mle LM 888, classe 1947, recrutement d'Alger. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 378 du 5 juillet 1950.

Bonneaudeau (Michel-Maurice), 2e classe, 38e compagnie de camions-bennes, mle 5766, recrutement de Paris. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 670 du 1er juillet 1953.

Boujemaa Ou Allal Abdelkader, maoun, 17e tabor marocain, mle S-216/G-254. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 871 du 31 mars 1952.

Damagniez (André-Georges), 2e classe, commando n° 1 du bataillon autonome Thaï, mle 298-46-80-29689, recrutement de Valenciennes.

Fautre (René), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 1001, recrutement de Marseille.

Gausi (Gaston-Franz), caporal-chef, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 1682 L.M., recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 49 du 15 septembre 1954.

Guecherou Rabah, caporal, compagnie de garnison de Tourane, mle 91 LM 1648, classe 1945.

Hallermaier (Johann), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie, mle 3616, au recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 742 du 11 août 1954.

Kah (Albert-Charles-André), sergent, mle 75.21734, Paris C. A. I., 22e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 618 du 20 décembre 1947.

Lagarde (Serge-René), 2e classe, mle 75.54.406 Paris, 6e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 272 du 7 juin 1947.

Maruenda-Pastor (Fernando), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 258, recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 771 du 11 août 1954.

Masclef (Joseph-Marcel), caporal, mle 43503/46, recrutement de Béthune, 3/21e régiment d'infanterie coloniale, 12e compagnie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 849 du 18 juin 1951.

Moeseler (Heinz), 2e classe, 3/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 5585, 85134 L. E., recrutement de Marseille.

Mohamed ben Hamida, 1re classe, 11e tabor marocain, 8e goum, mle S-108/G-290. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 60 du 6 février 1951.

Mohand Ou Akka, 2e classe, mle 509 S.1043/6, CLT 80306, 2e tabor marocain, 21e goum. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1501 du 29 avril 1953.

Troadec (François-Marie-Lucien), 2e classe, 61e C.C.R., mle 29-3783, recrutement de Rennes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 461 du 4 mai 1953.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret en date du 28 juin 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

RÉGULARISATIONS

Anne (Charles-Louis-Paul), soldat de 2e classe, 2/2e régiment d'infanterie coloniale, mle 56/50/02752.

Audion (Lucien-Gustave-Louis-Georges), 1er canonnier, 3/24e régiment d'artillerie, mle 55/44/04939.

Bah Ibrahima, tirailleur de 1re classe, 1/15e régimement de tirailleurs sénégalais, mle 59/769 au recrutement de Kindia.

Banget-Mossaz (Félix-Arthur), chasseur de 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 56/73/01715.

Bard (Félix-Louis), sergent-chef, 1/3e régiment d'infanterie alpine, mle 46/69/17845.

Barreau (Marcel-Georges), soldat de 2e classe, 3/117e régiment d'infanterie, mle 55/42/01693.

Baud (Marcel-François-Michel-Léon), soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie, mle 56/85/02958.

Bazot (Louis-Roger), caporal-chef, 2e bataillon de zouaves, mle 56/781 00683.

Beaufru (Maxime-Antoine), chasseur de 2e classe, 6e bataillon de chasseurs alpins, mle 56/03/00476.
Becret (Michel-Henri), soldat de 2e classe, 151e régiment d'infanterie motorisé, mle 57/51/14.
Beddia Amar, tirailleur de 2e classe, 5e bataillon de tirailleurs algériens, mle RR 403 au recrutement d'Alger.
Beghial Abdelkader, chasseur de 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 55/91/13249.
Belakhdar Mohamed, chef de harka, 5e brigade de cavalerie, recrutement d'Oran.
Benaoum Mohamed maréchal des logis chef, 1/66e régiment d'artillerie, mle 9013 au recrutement d'Oran.
Bendous Madjid, tirailleur de 1re classe, 3/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 17083 G. au recrutement de Constantine.
Berhail-Boudouda Said, soldat de 2e classe, 1/2e régiment d'infanterie, mle 33632 au recrutement de Constantine.
Bernard (Jean), chasseur de 2e classe, 9e régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/62/06875.
Bonnan (Jean-Victor-Joseph), soldat de 2e classe, 1/2e régiment d'infanterie, mle 53/35/4519.
Bonvallet (Claude-Maurice), chasseur de 1re classe, 15e bataillon de chasseurs alpins, mle 51/38/01074.
Bottega (Henri-Charles), caporal, 8e régiment de parachutistes coloniaux, mle 55/57/378.
Bouamama ben Zidour, brigadier-chef, 5e régiment de spahis algériens, mle 021.39 au recrutement d'Oran
Boulanger (Michel), soldat de 2e classe, 6e régiment de parachutistes coloniaux, mle 57/70/172.
Boulaud (Gabriel-Marcel), dragon de 1re classe, 30e régiment de dragons, mle 55/23/00517.
Boumaza Akli ben Ali, garde rural de 2e classe, groupe mobile de police rurale no 78.
Broutin (Albert-Léon), soldat de 1re classe, 151e régiment d'infanterie motorisé, mle 56/59/03892.
Bruyere (Max-Louis-Paul), caporal-chef, 3/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 55/26/01735.
Cabay (Maurice), légionnaire de 2e classe, 2e régiment étranger de parachutistes, mle 54/13 LE/2827.
Canot (André-Jean-François), sergent-chef, 2/22e régiment d'infanterie, mle 52/03/0510.
Caravati (Daniel-Jean-Louis), caporal-chef, 9e régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/70/228.
Castaings (René), caporal-chef, 8e régiment de parachutistes coloniaux, mle 55/40/0363.
Charrier (Paul-Henri-Marie), sergent, 3/117e régiment d'infanterie, mle 55/85/00607.
Chaufour (Bernard-René-Marie), soldat de 2e classe, 151e régiment d'infanterie motorisé, mle 56/88/1897.
Clement (Louis-Antoine), soldat de 2e classe, 2/60e régiment d'infanterie, mle 55/63/02608.
Coraux (Guy-Henri), sergent, 57e compagnie de quartier général, mle 52/17/1432.
Courbin (Francis), caporal, 5e bataillon de tirailleurs algériens, mle 55/84/01028.
Croux (Jules), dragon de 2e classe, 13e régiment de dragons, mle 56/31/01949.
Dalibard (André-Marcel), soldat de 1re classe, 1/2e régiment d'infanterie, mle 55/53/01176.
Daoudal (Roger-Jean-Alain), maréchal des logis chef, service des affaires algériennes, mle 43/29/18272.
Dauphin (Marcel-René), brigadier, 1/43e régiment d'artillerie, mle 50/43/00150.
Delaufre (Claude-Auguste-Joseph), soldat de 2e classe, 3/129e régiment d'infanterie, mle 56/62/07184.
Delgorge (Yves), soldat de 2e classe, 1/129e régiment d'infanterie, mle 56/59/00556.
Demaret (Marcel-Edmond), soldat de 2e classe, 3/117e régiment d'infanterie, mle 55/80/2703.
Desvigne (Paul-Marcel), soldat de 2e classe, 1/3e régiment d'infanterie alpine, mle 56/42/00981.
Diarra Bakari, sergent, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 35959 au recrutement de Saint-Louis.
Djenaoui Boufares, spahi de 2e classe, 5e régiment de spahis algériens, mle 53/91/23901.
Djili Ahmed, soldat de 2e classe, 159e bataillon d'infanterie alpine, mle 56/91/31479.
Dubin (Gérard-Pierre), tirailleur de 2e classe, 1/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 02976 au recrutement de Rennes, classe 1956.
Dubost (Léon-Paul), soldat de 2e classe, 1/91e régiment d'infanterie, mle 57/50/03156.
Duprat (Raphaël), sergent chef, 1/93e régiment d'infanterie, mle 53/40/926.
Fargier (Rémy), chasseur de 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 56/43/00799.
Faugeras (Roger-René), tirailleur de 2e classe, 3/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 56/75/18725.
Favier (Pierre-Joseph-Justinien), soldat de 1re classe, 2/121e régiment d'infanterie, mle 55/43/00602.
Fourquier (André-Jean), sergent-chef, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 216 au recrutement de Valenciennes, classe 1948.
Fuoco (Domenico), chasseur de 2e classe, 6e bataillon de chasseurs alpins, mle 55/75/L. 9354.
Garcia (Jean-Alfred), chasseur de 2e classe, 25e bataillon de chasseurs alpins, mle 57/92/03422.
Gargor Abed, caporal-chef, 3/7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1945, mle 1563 au recrutement d'Oran.
Geibel (Nikolaus), légionnaire de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 56/13 L. E./2739.
Gentis (Camille-Marcel), sergent, 4/14e régiment d'infanterie, mle 56/16 L. M. 13.
Gremy (Serge-René), chasseur de 2e classe, 11e régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/75/18020.
Guerin (Guy-Albert-Ernest), soldat de 2e classe, 2e bataillon de zouaves, mle 56/73/08351.
Guillon (Roland-Claude), soldat de 2e classe, 3/117e régiment d'infanterie, mle 55/18/00008
Haessle (Claude), sergent, 1/117e régiment d'infanterie, mle 55/31/02768.
Hellegouarch (Jean), maréchal des logis, 13e régiment de dragons, mle 54/56/02917.
Hennart (Raymond-Louis), sergent-chef, 1/91e régiment d'infanterie, mle 45/62/18882.
Hervagault (Michel-Louis-Roger), soldat de 1re classe, 1/2e régiment d'infanterie, mle 54/35/1627.
Hilliard (Gabriel-Louis-Marie), dragon de 1re classe, 20e régiment de dragons, mle 54/35/1883.
Hoffmann (Gunter), légionnaire de 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 45/13LE/4867.
Hoger (Marcel-Eugène-Raymond), chasseur de 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 55/72/03046.
Karayanoglou (Christophe), sergent, 3/57e régiment d'infanterie, mle 48/72/3663.
Khettar Mohamed, soldat de 2e classe, 159e bataillon d'infanterie alpine, mle 55/91/10152.
Konig (Milan), caporal, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 43/13LE/105.
Labrunie (Jean-Pierre), chasseur de 1re classe, 18e régiment de chasseurs parachutistes, mle 55/21/0532.
Laffite (Fernand-Albert), soldat de 2e classe, 1/57e régiment d'infanterie, mle 55/47/253.
Laïb Saddek ben Lakhdar, soldat de 2e classe, 3/117e régiment d'infanterie, mle 56/93/10539.
Larue (Jacky-Robert), caporal, 3/22e régiment d'infanterie, mle 55/28/208.
Laske (Hans), légionnaire de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 55/13 L. E./1618.
Lebied Bachir, soldat de 2e classe, 1/2e régiment d'infanterie, mle 56/93/33300.
Lebœuf (Guy), soldat de 2e classe, 1/129e régiment d'infanterie, mle 55/08/01017.
Leclercq (Roland), caporal, 2/9e régiment d'infanterie coloniale, mle 56/75/26325.
Lefrançois (Jacques-Louis-Edouard), cavalier de 2e classe, 7e régiment de hussards, mle 56/78/04515.
Le Gourrierec (André-Moïse), soldat de 2e classe, 1/2e régiment d'infanterie, mle 55/56/03564.
Lehodey (Marcel-Jules-Emilien-Alphonse), soldat de 1re classe, 1/22 régiment d'infanterie, mle 56/50/00775.
Lemetais (Michel-Jean-Louis), caporal, 31e groupe de chasseurs à pied, mle 54/50/01277.
Lenormand (François), soldat de 2e classe, 1/121e régiment d'infanterie, mle 50/971/2203.
L'Hermitte (Serge-Jules-Clément-Maurice), maître ouvrier, 72e bataillon du génie.
Line (Rogert), sergent, 3/131e régiment d'infanterie, mle 55/75/8383.
Louis (Jean-Moïse-Elie), sergent, 1/2e régiment d'infanterie, mle 55/49/03126.
Mace (Michel-Emile-Arsène), caporal, 2/137e régiment d'infanterie, mle 55/41/03059.
Mameri Abdelkader, tirailleur de 1re classe, 3/7e régiment de tirailleurs algériens, mle R. M. 8330 au recrutement d'Alger.
Marion (Maurice), chasseur de 2e classe, 15e bataillon de chasseurs alpins, mle 57/69/05855.
Martet (Marc-Martial), 2e canonnier, 1/65e régiment d'artillerie, mle 55/33/00364.
Masse (Félix-Raymond-Elie), soldat de 2e classe, 1/2e régiment d'infanterie, mle 56/85/03213.
Meziane Mohamed Ben Ahmed, harki de 2e classe, 11e régiment de chasseurs parachutistes, mle RM 5828 au recrutement d'Alger
Mezière (André-Yves-Alphonse-Mary), tirailleur de 2e classe, 2e bataillon de tirailleurs algériens, mle 56/78/01568.
Michel (Roger-André), cavalier de 2e classe, 7e régiment de hussards, mle 55/78/08482.

Mihelin (Ivan), légionnaire de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 4358 au recrutement de Marseille.
Millon (Louis-Charles-Yves), sergent, 3/8e régiment d'infanterie coloniale, mle 55/26/00644.
Molinie (Robert), caporal, 159e bataillon d'infanterie alpine, mle 56/12/484.
Mouri Djelloul, tirailleur de 1re classe, 1er bataillon de tirailleurs algériens, mle L.M. 986 au recrutement d'Alger.
Musy (Georges-Louis-François), sergent, 4/44e régiment d'infanterie, mle 54/71/00469.
Neel (Joseph-Jean-Marc), caporal-chef, 3/117e régiment d'infanterie, mle 54/42/02170.
Noël (Claude-Gaston), soldat de 2e classe, 159e bataillon d'infanterie alpine, mle 57/60/00363.
Offret (Paul-Gabriel), sergent-major, 15e bataillon de chasseurs alpins, classe 1947, mle 3052 au recrutement de Nancy.
Orel (Louis-Adrien-Désiré), caporal, 72e bataillon du génie, mle 56 61/00978.
Pauchon (Paul-Joseph), caporal, 159e bataillon d'infanterie alpine, mle 56/13/00619.
Pechon (Lutz-Théophile), caporal-chef, 3e régiment de parachutistes coloniaux, mle 52/02/665.
Penin (Jacques), 2e canonnier, 1/61e régiment d'artillerie antiaérienne, mle 55/71/2126.
Peru (Claude-Emmanuel) caporal-chef, 1/129e régiment d'infanterie, mle 56/59/03029.
Pholoppe (Michel-Joseph), chasseur de 2e classe, 11e régiment de chasseurs parachutistes, mle 55/76/03262.
Pierre (Robert-André), 2e canonnier, 2/60e régiment d'artillerie, mle 57/78/078.79.
Pinbouen (André-Paul-Joseph), tirailleur de 2e classe, 9e bataillon de tirailleurs algériens, mle 56/78/1764.
Purpura (Jean-Pierre), caporal, bataillon de Corée, mle 56/13/05189.
Rama (Marc-Charles-Joseph-Louis), caporal-chef, 15e bataillon de chasseurs alpins, mle 54/07/00066.
Ribot (Francis-Hubert-Edmond), sergent, 3/131e régiment d'infanterie, mle 53/38/0131.
Riva (Léonard), soldat de 2e classe, 67e bataillon d'infanterie, mle 56/57/2949.
Robidet (Jean-Claude-Léonce), soldat de 2e classe, 2/21e régiment d'infanterie, mle 55/80/001595.
Robreau (Roland-Paul), soldat de 2e classe, 3/51e régiment d'infanterie, mle 56/17/02073.
Roche (René-Désiré), sergent-chef, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 54/73/01846.
De Rosa (Matteo), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger de parachutistes, mle 55/13 LE/3222.
Roselie (Emmanuel-Hubert-Raymond), sergent, 4/41e régiment d'infanterie, mle 0210 au recrutement de la Martinique.
Rougier (Gérard), soldat de 2e classe, 3e régiment de parachutistes coloniaux, mle 55/06/02347.
Rouillier (Roger-Charles-Georges), soldat de 2e classe, 81e bataillon d'infanterie, mle 56/37/02433.
Roussely (Georges), soldat de 2e classe, 2/57e régiment d'infanterie, mle 55/19/01292.
Salem Ouahchia Kouider, sergent-chef, 1er bataillon de tirailleurs algériens, mle A 2502 au recrutement d'Alger.
Sarzier (Marc-Joseph-Marcel), soldat de 1re classe, 1/121e régiment d'infanterie, mle 56/38/02021.
Saudrais (François-Adrien), sergent-chef, 15e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1947, mle 23770 au recrutement de Rennes.
Sekou Konaté, soldat de 1re classe, 2/16e régiment d'infanterie coloniale, mle 38171 au recrutement de Kindia.
Sevrette (René), caporal-chef, 1/121e régiment d'infanterie, mle 55/75/22413.
Simon (Jacques-Henri), cavalier de 2e classe, 4e régiment de hussards, mle 55/76/01954.
Sirouet (Jean-Jules-Edgard-Marcel), soldat de 1re classe, bataillon de Corée, mle 54/85/01157.
Souladie (Pierre-Henri-Bernard), soldat de 1re classe, 1/3e régiment d'infanterie alpine, mle 54/46/00674.
Soumah (Georges), caporal-chef, 2/16e régiment d'infanterie coloniale, mle 10460 au recrutement de Kindia.
S. N. P. Djelloul, soldat de 2e classe, 132e régiment d'infanterie motorisé, mle 56/92/22707.
Taupenot (Fernand-François), soldat de 2e classe, 2/41e régiment d'infanterie, mle 55/21/02153.
Tendaogo Oukiraogo, soldat de 2e classe, 8e régiment de parachutistes coloniaux, mle 12173 au recrutement de Ouagadougou.
Thibault (René-Léon-Georges), soldat de 2e classe, bataillon de Corée, mle 57/75/14703.
Tirouflet (André-Bernard-Marie-Joseph), soldat de 2e classe, 8e régiment d'infanterie motorisée, mle 56/53/00926.
Treuil (André-Roger), soldat de 2e classe, groupement subdivisionnaire des unités territoriales d'Oran, mle 43/92/1994.
Vaillant (Maurice-Emile-Julien-Marie), caporal-chef 8e régiment d'infanterie motorisée, mle 51/41/01071.
Vallée (Marcel-Louis), chasseur de 2e classe, 17e bataillon de chasseurs à pied, mle 57/37/000903.
Vallot (Bernard-Alexandre-Eugène), soldat de 2e classe, 3/117e régiment d'infanterie, mle 57/76/05044.
Vernay (Jean-Louis-Joseph), 2e canonnier, 1/18e régiment d'artillerie, mle 55/38/1159.
Vilain (Gustave-Marcel), sergent, 3/51e régiment d'infanterie, mle 55/16/642.
Waechter (Louis-Michel), soldat de 1re classe, 226e compagnie de circulation routière, mle 56/67/664.
Warnault (Germain-Noël), soldat de 1re classe, 3/129e régiment d'infanterie, mle 55/62/02648.
Wirk (Helmut), légionnaire de 2e classe, 2e régiment étranger de parachutistes, mle 57/13 LE/439.
Xieberras (Albert), chasseur de 2e classe, 12e bataillon de chasseurs alpins, classe 1956, mle 1009 au recrutement de Tunis.
Zaier Boudjemaa, garde rural de 2e classe, groupe mobile de police rurale n° 8, mle 270 au recrutement de Constantine.
Zinave (Pierre-Maurice), sergent, 3/131e régiment d'infanterie, mle 55/62/0429.
Zuin (Méditerranio), soldat de 2e classe, 8e régiment de parachutistes coloniaux, classe 1954, mle E 77 au recrutement de Strasbourg.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Par décret du Président de la République en date du 28 juin 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la loi n° 55-1062 du 6 août 1955, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 mai 1958 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux anciens marins dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité définitive au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre;

GUERRE 1939-1945

Décorations avec traitement.

(Pour compter du 18 novembre 1949, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Kervéven (Yvon), ex-gendarme maritime, mle 1654.B.36.

(Pour compter du 29 avril 1956, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Liestro (Jean-Horace), ex-quartier-maître de 2e classe canonnier, mle 1663.T.41.

(Pour compter du 13 octobre 1948, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Ulvé (Paul-André-Joseph), ex-quartier-maître de 2e classe charpentier de D. P., mle 958.L.36.

(Pour compter du 4 novembre 1948, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Péron (Jean-Pierre), ex-matelot de 2e classe chauffeur, mle 191.L.40.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Par décret du Président de la République en date du 28 juin 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 mai 1958 portant que les propositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens marins dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Décorations avec traitement.

(Pour compter du 23 juin 1957, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.)

Ferrand (Louis-Gaston), ex-matelot de 2e classe cuisinier, mle 2777.C.33.

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Pérez (Joseph), ex-matelot de 2e classe radiotélégraphiste, mle 663.Biz.42.
Salez (Théodore-Victor-Marie), ex-matelot de 3e classe mécanicien, mle 2602.B.38.
Vacher (Armand-Lucien), ex matelot sans spécialité, mle 11835.T.42.
Camou (Alphonse-Elie), ex-quartier-maître mécanicien, mle 507.R.28.
Mélési (Louis-Marcel), ex-quartier-maître mécanicien, mle 2144.T.34.
Le Coadou (Louis-Marie), ex matelot de 2e classe canonnier de D. C. A., mle 2732.B.37.
Guénoclé (Marcel), ex-matelot sans spécialité, mle Quimper n° 1569.
Thonont (Maurice-René), ex-quartier-maître cuisinier, mle 1277.L.35.
Adam (Raymond-Jacques), ex matelot de 2e classe, canonnier, mle 23.140.T.42.

Ces concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 28 juin 1958, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la loi n° 55-1061 du 6 août 1955, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 6 juin 1958, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers et quartiers-maîtres dont les noms suivent:

(Pour compter du 30 juin 1958.)

ARMEE ACTIVE

Décorations avec traitement.

A. — Tableau spécial de l'aéronautique navale

Despagne (Henri), maître mécanicien moteurs volant, mle 2096.R.45; 13 ans 4 mois de services.
Aubry (René), maître radiotélégraphiste volant, mle 2451.R.45; 12 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Berthomier (Gérard), second maître radiotélégraphiste volant, mle 7395.T.45; 12 ans 10 mois de services. Cité.
Vuillermoz (René), maître pilote d'aéronautique, mle 5151.T.50; services effectifs: 7 ans 10 mois; bonifications pour services aériens: 8 ans; total: 15 ans 10 mois. Cité.
Sellin (Jean), maître mécanicien moteurs volant, mle 820.B.45; 13 ans 3 mois de services. Cité.
Mérel (Michel), maître mécanicien moteurs volant, mle 1861.T.46; 11 ans 9 mois de services. Cité.
Grall (Jean), maître radiotélégraphiste volant, mle 962.B.45; 13 ans 2 mois de services.
Fourrier (André), second maître radiotélégraphiste volant, mle 3593.T.48; 9 ans 9 mois de services. Cité.
Barthélémy (Michel), second maître armurier d'aéronautique volant, mle 1847.B.49; 8 ans 10 mois de services. Deux fois cité.
Causse (Jean), premier maître pilote d'aéronautique, mle 5117.T.50; services effectifs: 7 ans 11 mois; bonifications pour services aériens: 7 ans; total: 14 ans 11 mois.
Heinemann (Robert), maître pilote d'aéronautique, mle 10.258.B.45; 12 ans 7 mois de services. Cité.
Connan (Pierre), maître radiotélégraphiste volant, mle 2050.B.45; 13 ans 1 mois de services. Cité.
Le Picard (Jean), maître navigateur aérien, mle 3809.T.51; services effectifs: 7 ans 5 mois; bonifications pour services aériens: 9 ans; total: 16 ans 5 mois. Cité.
Gausseran (Jean), second maître mécanicien moteurs volant, mle 2016.T.47; 11 ans 7 mois de services.
Rappeneau (Raoul), premier maître pilote d'aéronautique, mle 4934.T.50; 8 ans 2 mois de services.
Refloch (Frantz), premier maître mécanicien moteurs volant, mle 764.B.45; 13 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Soulhol (Alain), premier maître pilote d'aéronautique, mle 6838.T.49; 8 ans 9 mois de services. Deux fois cité.
Jacob (Robert), maître radiotélégraphiste volant, mle 3101.T.49; 8 ans 9 mois de services. Deux fois cité.
Le Bevillon (Michel), premier maître pilote d'aéronautique, mle 178.B.49; 8 ans 11 mois de services, pour compter du 15 septembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.
Mao (Georges), maître pilote d'aéronautique, mle 5352.T.50; services effectifs: 7 ans 6 mois; bonifications pour services aériens: 6 ans 5 mois; total: 13 ans 11 mois.
Le Deist (Jean), premier maître pilote d'aéronautique, mle 3865.T.51; services effectifs: 7 ans 4 mois; bonifications pour services aériens: 7 ans 7 mois; total: 14 ans 11 mois.
Rigatte (Gilbert), maître pilote d'aéronautique, mle 12.CAS.50; services effectifs: 7 ans 9 mois; bonifications pour services aériens: 7 ans; total: 14 ans 9 mois.
Roubelet (Jacques), maître pilote d'aéronautique, mle 1939.T.47; 11 ans 9 mois de services.
Rougnant (Jean), second maître mécanicien moteurs volant, mle 537.B.45; 13 ans 3 mois de services. Cité.
Durand (Gilles), premier maître pilote d'aéronautique, mle 5320.T.50; services effectifs: 7 ans 6 mois; bonifications pour services aériens: 6 ans 8 mois; total: 14 ans 2 mois. Cité.
Doussaud (Michel), premier maître pilote d'aéronautique, mle 6235.T.49; 9 ans 2 mois de services.
Lecomte (Robert), premier maître pilote d'aéronautique, mle 158.T.49; 9 ans 9 mois de services.
Bette (Michel), maître navigateur aérien, mle 929.C.49; 9 ans 4 mois de services.
Daron (Maurice), second maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 6215.T.49; 9 ans 3 mois de services. Cité.
Maria (René), maître radariste d'aéronautique volant, mle 17.R.49; 9 ans 9 mois de services. Cité.
Kohler (Claude), maître radiotélégraphiste volant, mle 7077.T.45; 12 ans 11 mois de services. Cité.
Beccia (Adrien), maître radiotélégraphiste volant, mle 12.L.47; 11 ans 9 mois de services. Cité.
Duboué (Jean), maître mécanicien moteurs volant, mle 1713.R.47; 11 ans 2 mois de services.
Haag (Paul), maître pilote d'aéronautique, mle 3839.T.51; services effectifs: 7 ans 5 mois; bonifications pour services aériens: 6 ans 8 mois; total: 14 ans 1 mois.
Lars (Pierre), premier maître pilote d'aéronautique, mle 862.B.50; services effectifs: 7 ans 10 mois; bonifications pour services aériens: 5 ans 9 mois; total: 13 ans 7 mois.
Bastide (André), second maître radiotélégraphiste volant, mle 2345.T.48; 10 ans 1 mois de services.
Bereiziat (Maurice), maître pilote d'aéronautique, mle 6316.T.49; 9 ans 1 mois de services.
Kergoat (Jean), maître pilote d'aéronautique, mle 652.B.48; 9 ans 9 mois de services.
Miry (Louis), maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 328.B.45; 13 ans 4 mois de services.
Soucarre (Gilbert), premier maître pilote d'aéronautique, mle 4951.T.50; 8 ans 1 mois de services.
Seznec (Marcel), maître radariste d'aéronautique volant, mle 1824.B.49; 9 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Boizard (Jacques), maître mécanicien moteurs volant, mle 721.B.46; 11 ans 10 mois de services. Cité.
Luco (Marcel), maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 710.B.45; 13 ans 3 mois de services.
Reboul (Jean), second maître mécanicien moteurs volant, mle 449.T.49; 9 ans 5 mois de services.
Personne (Yves), maître pilote d'aéronautique, mle 1350.R.48; 9 ans 7 mois de services.
Le Chevanton (Jacques), maître pilote d'aéronautique, mle 5183.T.50; services effectifs: 7 ans 8 mois; bonifications pour services aériens: 5 ans 11 mois; total: 13 ans 7 mois
Avril (Guy), premier maître mécanicien moteurs volant, mle 64.R.46; 12 ans 5 mois de services.
Huttenschmitt (Jacques), second maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 1002.T.48; 10 ans 8 mois de services.
Jouan (Michel), second maître radiotélégraphiste volant, mle 2345.B.50; services effectifs: 7 ans 7 mois; bonifications pour services aériens: 4 ans 10 mois; total: 12 ans 5 mois. Cité.
Quioc (Roger), second maître radiotélégraphiste volant, mle 3859.T.47; 10 ans 7 mois de services. Cité.
Grall (François), maître navigateur aérien, mle 963.B.45; 13 ans 2 mois de services.
Lohou (Claude), maître navigateur aérien, mle 1444.L.47; 10 ans 7 mois de services. Cité.
Pouliquen (Henri), maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 22.B.48; 10 ans 9 mois de services.
Fourre (Pierre), second maître mécanicien moteurs volant, mle 823.R.46; 11 ans 2 mois de services.
Jézéquel (Raymond), maître mécanicien moteurs volant, mle 5557.B.46; 12 ans 8 mois de services.
Prigent (René), maître navigateur aérien, mle 14.559.T.51; services effectifs: 6 ans 6 mois; bonifications pour services aériens: 5 ans 2 mois; total: 11 ans 8 mois. Cité.
Roche (Robert), second maître mécanicien moteurs volant, mle 73.R.47; 11 ans 9 mois de services. Cité.
Frédérie (Jean), maître mécanicien moteurs volant, mle 508.R.48; 10 ans 9 mois de services.
Cauvin (Marcel), second maître armurier d'aéronautique volant, mle 1859.C.48; 9 ans 9 mois de services.
Choulat (Marcel), second maître radiotélégraphiste volant, mle 6571.T.49; 8 ans 8 mois de services.
Chapron (Jacques), maître mécanicien moteurs volant, mle 2083.R.44; 11 ans 6 mois de services.
Quentel (Jean), maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 1162.B.45; 13 ans 2 mois de services.
Le Poncin (Paul), second maître radiotélégraphiste volant, mle 8170.C.45; 12 ans 11 mois de services.

Rault (Michel), maître radiotélégraphiste volant, mle 16.R.48; 10 ans 9 mois de services. Cité.
Capdegelle (René), maître radiotélégraphiste volant, mle 35.R.48; 10 ans 8 mois de services.
Bréheret (Jean), premier maître navigateur aérien, mle 9738.T.45; 12 ans de services.
Melmoux (Gilbert), maître pilote d'aéronautique, mle 8737.T.51; services effectifs: 6 ans 10 mois; bonifications pour services aériens: 5 ans 10 mois; total: 12 ans 8 mois.
Masseret (Jean), maître pilote d'aéronautique, mle 5194.T.50; services effectifs: 7 ans 8 mois; bonifications pour services aériens: 6 ans; total: 13 ans 8 mois.
Banizette (Robert), second maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 1852.R.48; 9 ans 9 mois de services. Cité.
Bombaglia (Robert), maître mécanicien moteurs volant, mle 343.L.48; 10 ans 9 mois de services.
Vuillermet (Michel), second maître radio volant, mle 6743.T.49; 8 ans 7 mois de services.
Mallet (Guy), maître pilote de l'aéronautique, mle 362.T.49; 9 ans 9 mois de services.
Renaud (Jacques), maître armurier d'aéronautique volant, mle 337.L.47; 10 ans 10 mois de services.
Jambou (Alain), premier maître navigateur aérien, mle 8957.B.45; 12 ans 8 mois de services.
Déret (Jacques), maître pilote de l'aéronautique, mle 3842.T.51; services effectifs: 7 ans 5 mois; bonifications pour services aériens: 5 ans; total: 12 ans 5 mois.
Bouteiller (Michel), second maître radiotélégraphiste volant, mle 962.L 47; 10 ans 11 mois de services.
Capitaine (Yves), premier maître radariste d'aéronautique volant, mle 772.B.46; 11 ans 9 mois de services.
Créach (Grégoire), second-maître mécanicien moteurs volant, mle 2194.B.48; 9 ans 10 mois de services. Cité.
Macaire (Pierre), maître navigateur aérien, mle 4048.T.51; services effectifs: 7 ans; bonifications pour services aériens: 4 ans 9 mois; total: 11 ans 9 mois. Cité.
Burnier (Léon), second maître photographe volant, mle 1727.T.47; 11 ans 2 mois de services.
Larboulette (François), maître navigateur aérien, mle 3806.T.51; services effectifs: 7 ans 5 mois; bonifications pour services aériens: 5 ans; total: 12 ans 5 mois. Cité.
Orso (Jacques), maître radariste volant, mle 6372.T.49; 9 ans de services.
Germain (Jean), second maître radariste volant, mle 970.C.48; 10 ans 3 mois de services.
Druart (Jacques), second maître radiotélégraphiste volant, mle 6596.T.45; 12 ans 8 mois de services.
Criquet (Marcel), maître navigateur aérien; mle 2780.B.49; 8 ans 2 mois de services.
Le Lec (Alain), maître pilote de l'aéronautique, mle 4950.T.50; 8 ans 1 mois de services.
Beaufrère (Guy), second maître mécanicien moteurs volant, mle 1753.T.47; 11 ans 1 mois de services.
Scoarnec (Abel), premier maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 715.B.45; 13 ans 3 mois de services.
Gachet (Jacques), premier maître navigateur aérien, mle 6387.T.48; 9 ans 7 mois de services.
Coppier (Michel), maître pilote de l'aéronautique, mle 18.T.47; 11 ans 5 mois de services. Cité.
Desmartin (Jacques), premier maître pilote de l'aéronautique, mle 5087.T.50; 8 ans de services.
Kernéis (Jean), maître radiotélégraphiste volant, mle 7018.B.45; 13 ans de services. Cité.
Faure (Pierre), second maître mécanicien moteurs volant, mle 1781.R.47; 11 ans 2 mois de services. Cité.
Lignot (René), maître mécanicien moteurs volant, mle 6070.C.45; 13 ans 5 mois de services.
Perrat (Jacques), maître pilote de l'aéronautique, mle 4963.T.50; 8 ans 1 mois de services.
Jégou (Roland), maître navigateur aérien, mle 2257.B.47; 11 ans 3 mois de services.
Le Goff (Irénée), maître radiotélégraphiste volant, mle 9073.B.45; 12 ans 11 mois de services.
Maingot (Camille), second maître radiotélégraphiste volant, mle 16.T.49; 9 ans 11 mois de services.
Antignac (Antoine), maître radiotélégraphiste volant, mle 4273.T.45; 12 ans 10 mois de services.
Lemoine (Jean), premier maître radiotélégraphiste volant, mle 563.CAS.43; 15 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Le Cozannet (Sylvain), premier maître pilote de l'aéronautique, mle 799.B.50; 8 ans 5 mois de services.
Schiller (Guy), second maître armurier de l'aéronautique volant, mle 6621.T.49; 8 ans 8 mois de services. Cité.
Chailly (Jean), second maître radiotélégraphiste volant, mle 3839.T.50; 8 ans 3 mois de services.
Dussurget (Raymond), maître pilote de l'aéronautique, mle 13.002.T.51; services effectifs: 6 ans 8 mois; bonifications pour services aériens: 5 ans; total: 11 ans 8 mois. Cité.
Lantz (Alphonse), maître navigateur aérien, mle 3861.T.51; services effectifs: 7 ans 4 mois; bonifications pour services aériens: 4 ans 10 mois; total: 12 ans 2 mois.
Aimé (Gaston), second maître pilote de l'aéronautique, mle 6645.T.49; 8 ans 7 mois de services.
Georges (Robert), second maître navigateur aérien, mle 4838.T.50; 8 ans 5 mois de services. Cité.
Bloch (Norbert), second maître radiotélégraphiste volant, mle 5986.T.45; 13 ans de services.
Bourrel (Jean), second maître pilote de l'aéronautique, mle 13.131.T.51; services effectifs: 6 ans 8 mois; bonifications pour services aériens: 5 ans 2 mois: total: 11 ans 10 mois.
Ausseil (Guy), second maître mécanicien avion volant, mle 4326.T.46; 11 ans 9 mois de services.
Kerangueven (Hervé), maître mécanicien moteurs volant, mle 8652.C.46; 12 ans 2 mois de services. Cité.
Malaurie (Pierre), maître pilote de l'aéronautique, mle 1201.R.48; 9 ans 11 mois de services. Cité.
Vagner (Robert), second maître mécanicien moteurs volant, mle 3925.T.51; services effectifs: 7 ans 4 mois; bonifications pour services aériens: 4 ans 10 mois; total: 12 ans 2 mois. Cité.
Bortoletto (Charles), premier maître pilote de l'aéronautique, mle 100.T.49; 8 ans 6 mois de services. Pour compter du 7 avril 1958, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.
Orhant (Serge), second maître pilote de l'aéronautique, mle 14.113.T.51; services effectifs: 6 ans: bonifications pour services aériens: 5 ans 1 mois: total: 11 ans 1 mois. Pour compter du 25 novembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.
Gest (Gérard), second maître radiotélégraphiste volant, mle 826.L.50; services effectifs: 7 ans; bonifications pour services aériens: 4 ans 2 mois; total: 11 ans 2 mois. Pour compter du 5 juillet 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.
Hocquart (Gérard), maître pilote de l'aéronautique, mle 13.368.T.51; services effectifs: 6 ans 2 mois; bonifications pour services aériens: 7 ans; total: 13 ans 2 mois. Cité. Pour compter du 23 janvier 1958, veille de sa disparition.

B. — Tableau normal

1. — ***Armuriers d'aéronautique volants. Contrôleurs d'aéronautique volants. Détecteurs A. S. M. volants. Mécaniciens d'avions volants. Mécaniciens de moteurs d'avion volants. Mécaniciens électriciens d'équipement d'avion volants. Navigateurs aériens. Photographes d'aéronautique volants. Pilotes d'aéronautique. Radaristes d'aéronautique volants. Radiotélégraphistes volants.***

Sorin (Charles), maître mécanicien moteurs volant, mle 72.C.39; 19 ans 4 mois de services.
Le Gall (René), premier maître radiotélégraphiste volant, mle 258.B.44; 13 ans 6 mois de services.
Georges (Robert), second maître radiotélégraphiste volant, mle 7042.T.45; 12 ans 11 mois de services.
De Courtois (Georges), premier maître pilote de l'aéronautique, mle 5054.T.48; 9 ans 10 mois de services.
Chadouteau (Bernard), maître mécanicien moteurs volant, mle 5242.T.45; 13 ans de services.
Martin (Edmond), maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 1163.B.45; 13 ans 2 mois de services.
Simon (René), maître radiotélégraphiste volant, mle 930.B.46; 11 ans 7 mois de services.
Siévenard (Raymond), second maître radiotélégraphiste volant, mle 8009.C.45; 13 ans 2 mois de services. Cité.

2. — ***Armuriers. Boulangers. Canonniers. Charpentiers. Chauffeurs. Cuisiniers. Détecteurs. Détecteurs A. S. M. Electriciens. Electriciens d'armes. Hydrographes. Maîtres d'hôtel. Manœuvriers. Mécaniciens. Opticiens. Télémétristes. Pilotes de la flotte. Radiotélégraphistes. Timoniers. Torpilleurs.***

Simon (Paul), maître timonier, mle 659.B.32; 22 ans 10 mois de services. 2 fois cité.
Robino (Mathurin), second maître de manœuvre, mle 165.L.36; 22 ans 5 mois de services. Cité.
Bégoc (Auguste), second maître mécanicien, mle 1670.B.33; 24 ans 11 mois de services. Cité.
Autret (Raphaël), maître timonier, mle 341.B.38; 20 ans 2 mois de services. 2 fois cité.
Bienboire (Jean), premier maître timonier, mle 931.B.38; 19 ans 9 mois de services. Cité.
Brégeon (Charles), second maître cuisinier, mle 1351.L.34; 23 ans 7 mois de services. Cité.

Le Berre (Henri), maître armurier, mle 1528.B.33; 25 ans 2 mois de services.
Le Jean (Raymond), quartier-maître de 1re classe canonnier, mle 2709.B.34; 23 ans 8 mois de services.
Uguen (Yves), second maître canonnier, mle 1622.B.35; 19 ans 8 mois de services. Cité.
Kersual (Louis), maître armurier, mle 1800.B.38; 20 ans 2 mois de services. 2 fois cité.
Jubert (Frédéric), maître mécanicien, mle 6023.T.39; 18 ans 8 mois de services.
Laouar Abdel Baki, second maître d'hôtel, mle 1026.Biz.37; 21 ans 1 mois de services. Cité.
Jan (Eugène), second maître torpilleur, mle 1334.T.41; 17 ans 11 mois de services.
Donval (Jean-Marie), second maître de manœuvre, mle 184.B.36; 21 ans 5 mois de services (pour compter du 30 septembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Cohen (Marcel), second maître canonnier, mle 334.Biz.39; 18 ans 10 mois de services.
Perennes (Alain), maître de manœuvre, mle 1263.B.40; 18 ans 3 mois de services.
Roudaut (Jean-Marie), quartier-maître de 1re classe canonnier, mle 1610.B.39; 18 ans 4 mois de services. Cité (pour compter du 15 novembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Lucas (René), maître électricien, mle 1541.L.39; 18 ans 7 mois de services.
Chaussalet (Charles), second maître mécanicien, mle 997.Biz.43; 15 ans 5 mois de services.
Jacob (Joseph), maître de manœuvre, mle 3511.T.41; 17 ans 2 mois de services. Cité.
Pallanca (Henri), premier maître détecteur A. S. M., mle 3303.T.37; 21 ans 1 mois de services.
Ropers (Jean), premier maître timonier, mle 318.T.43; 16 ans 3 mois de services.
Salaun (Yves), second maître canonnier, mle 3991.B.38; 19 ans de services (pour compter du 7 décembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Le Doaré (Roger), maître de manœuvre, mle 4177.B.38; 20 ans 5 mois de services.
Couchouron (Roger), maître de manœuvre, mle 3038.B.37; 20 ans 3 mois de services. Cité.
Audet (Jacques), maître armurier, mle 2153.T.42; 18 ans 2 mois de services. Cité.
Beuzit (Pierre), maître de manœuvre, mle 1070.B.39; 19 ans 2 mois de services. Cité.
Hamon (Jean), second maître canonnier, mle 2300.B.39; 18 ans 11 mois de services. 3 fois cité.
Goff (Marcel), second maître opticien télémétriste, mle 1128.B.37; 18 ans 2 mois de services. 2 fois cité.
Péghini (Félix), maître chauffeur (R), mle 3382.T.34; 19 ans 1 mois de services (pour compter du 5 novembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Bouin (Léon), maître radiotélégraphiste, mle 3540.B.39; 18 ans de services. 2 fois cité.
Denis (Daniel), maître torpilleur, mle 1510.T.41; 18 ans de services.
Tréguer (Cyprien), maître électricien, mle 3553.B.38; 19 ans 8 mois de services.
Mettrie (Marcel), second maître canonnier, mle 1815.B.40; 18 ans 1 mois de services.
Le Gall (François), second maître torpilleur, mle 1877.B.36; 21 ans 2 mois de services.
Liot (René), maître radiotélégraphiste, mle 1120.B.36; 22 ans 2 mois de services.
Girier-Dufournier (Raymond), maître mécanicien, mle 39.FF.41; 17 ans 4 mois de services.
Lacroix (Roger), second maître mécanicien, mle 4071.T.42; 18 ans 2 mois de services. Cité.
Mercier (Georges), second maître électricien, mle 280.R.38; 20 ans 3 mois de services.
Poisat (André), maître timonier, mle 6394.T.41; 16 ans 10 mois de services.
Benoist (Lucien), second maître radiotélégraphiste, mle 1709.C.39; 17 ans 11 mois de services. Cité.
Le Vourch (Yvon), maître principal mécanicien, mle 3976.T.42; 16 ans 8 mois de services. Cité.
Rousic (Paul), maître torpilleur, mle 1956.B.36; 21 ans 9 mois de services.
Le Goff (René), second maître canonnier, mle 617.L.39; 19 ans de services.
Marchandise (Emile), second maître de manœuvre, mle 1066.T.44; 13 ans 6 mois de services. 3 fois cité.
D'Horme (Charles), maître mécanicien, mle 855.C.40; 18 ans 1 mois de services.
Lemaire (Marcel), quartier-maître de 1re classe maître d'hôtel, mle 33.R.39; 18 ans 5 mois de services. Cité.
Nilias (Henri), maître mécanicien, mle 3995.B.37; 20 ans 8 mois de services.
Jouan (Louis), maître mécanicien, mle 4026.B.37; 20 ans 8 mois de services.
Sésé (André), maître canonnier, mle 842.R.38; 20 ans 3 mois de services.
Fumaroli (Antoine), second maître canonnier, mle 4640.T.37; 19 ans 8 mois de services.
Le Goff (Yves), premier maître détecteur A. S. M., mle 1142.B.40; 18 ans 2 mois de services.
Kermoal (Maurice), second maître de manœuvre, mle 2290.B.37; 19 ans 4 mois de services.
Madec (Roger), maître de manœuvre, mle 3635.B.39; 18 ans 7 mois de services.
Galliou (Louis), second maître mécanicien, mle 610.B.37; 21 ans 3 mois de services.
Grangeray (Maurice), maître hydrographe, mle 1737.T.41; 17 ans 3 mois de services.
Le Delliou (Jean), maître de manœuvre, mle 422.B.39; 19 ans 2 mois de services.
Guyomard (Pierre), second maître de manœuvre, mle 1456.B.40; 18 ans de services.
Adelise (Lydie), second maître de manœuvre, mle 21.FF.41; 17 ans 5 mois de services. Cité.
Péden (Yves), second maître électricien, mle 3384.B.38; 19 ans 8 mois de services. Cité.
Hélène (Hector), second maître mécanicien, mle 18.FF.41; 17 ans 4 mois de services.
Gromy (Charles), second maître canonnier, mle 10836.T.41; 16 ans 6 mois de services. 3 fois cité.
Goulard (Yves), second maître canonnier, mle 767.B.39; 19 ans 4 mois de services.
Briand (François), second maître canonnier, mle 2645.T.39; 19 ans 5 mois de services.
Labrière (Pierre), second maître électricien, mle 1844.B.37; 20 ans 11 mois de services.
Plouzennec (Jean), second maître canonnier, mle 4103.B.39; 18 ans 7 mois de services.
Trégoat (Aimé), second maître timonier, mle 476.B.39; 19 ans 5 mois de services.
Boulch (René), second maître canonnier, mle 3548.B.39; 18 ans 8 mois de services.
Lescop (Jean), second maître chauffeur, mle 3771.B.35; 22 ans 7 mois de services.
Goff (Jean), second maître charpentier, mle 1479.B.36; 22 ans de services.
Le Terrien (Charles), second maître canonnier, mle 3617.B.39; 18 ans 6 mois de services.
Estall (Henri), second maître mécanicien, mle 1135.CAS.43; 15 ans 5 mois de services.
Florent (Lucien), second maître mécanicien, mle 6014.T.39; 18 ans 8 mois de services.
Creff (Gouiven), second maître mécanicien, mle 396.B.37; 21 ans 4 mois de services. Cité.
Conq (Henri), premier maître timonier, mle 4607.T.42; 16 ans 9 mois de services. Cité.
Périou (Georges), second maître électricien, mle 609.B.38; 20 ans 4 mois de services. Cité.
Lucas (Louis), maître mécanicien, mle 4248.B.38; 19 ans 5 mois de services. Cité.
Le Page (Marcel), maître radiotélégraphiste, mle 11486.T.42; 15 ans 8 mois de services.
Thomas (Jean), second maître canonnier, mle 442.T.42; 16 ans 5 mois de services.
Laveault (André), maître mécanicien, mle 833.L.39; 19 ans 2 mois de services.
Le Page (Jean), maître mécanicien, mle 469.T.43; 16 ans 5 mois de services. 2 fois cité.
Vizcaïno (Louis), second maître électricien, mle 200.R.39; 19 ans 6 mois de services.
Ruffault (Pierre), second maître cuisinier, mle 1894.B.40; 18 ans 1 mois de services.
Razin (Nicomède), second maître de manœuvre, mle 29.FF.37; 20 ans 4 mois de services.
Le Cleach (Vincent), second maître cuisinier, mle 1640.B.38; 20 ans de services.
Gallimard (Marcel), second maître canonnier, mle 10413.T.41; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Gouanvic (Joël), second maître hydrographe, mle 2118.B.38; 19 ans 8 mois de services. Cité.
Perrot (Jean), second maître de manœuvre, mle 2503.B.40; 17 ans 11 mois de services.
Rougnant (Joseph), maître électricien, mle 10698.T.41; 16 ans 7 mois de services.
Trehout (Louis), premier maître mécanicien, mle 8261.T.42; 15 ans 8 mois de services (pour compter du 31 janvier 1958, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Trébern (Baptiste), second maître mécanicien, mle 2382.B.38; 19 ans 6 mois de services.
Kerhom (Louis), second maître électricien, mle 2236.B.39; 18 ans 11 mois de services.
Béruel (Léandre), maître mécanicien, mle 5111.T.42; 15 ans 7 mois de services (pour compter du 31 juillet 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Guillas (Joseph), second maître mécanicien, mle 4055.T.42; 16 ans 3 mois de services.
Antoine (Iris), second maître cuisinier, mle 856.Biz.43; 15 ans 5 mois de services. Cité.
Lamour (Jean), second maître de manœuvre, mle 1359.B.39; 18 ans 9 mois de services.
Piunian (Louis), second maître canonnier, mle 469.L.39; 19 ans 2 mois de services.
Tréguier (Lucien), second maître canonnier, mle 50.B.36; 18 ans 10 mois de services (pour compter du 31 mars 1958, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Casaurang (Jules), premier maître mécanicien, mle 542.T.43; 14 ans 7 mois de services.
Leprovôt (Gilbert), maître mécanicien, mle 323.T.43; 16 ans 5 mois de services. Cité.
Kerguntuil (Eugène), second maître canonnier, mle 1976.B.38; 19 ans 11 mois de services.
Touche (Hervé), second maître canonnier, mle 3532.B.39; 18 ans 4 mois de services.
Florimond (Alexis), second maître cuisinier, mle 731.B.38; 20 ans 3 mois de services. Cité.
Le Gall (Fernand), second maître canonnier, mle 517.B.38; 20 ans 1 mois de services (pour compter du 31 mars 1958, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Coisine (René), maître de manœuvre, mle 1765.B.37; 20 ans 9 mois de services.
Cousin (Maurice), maître détecteur, mle 22532.T.42; 15 ans 9 mois de services. Cité. (Pour compter du 30 avril 1958, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Jégouzo (Albert), second maître mécanicien, mle 135.L.35; 19 ans 9 mois de services. Cité.
Tanguy (Joseph), second maître de manœuvre, mle 2135.B.38; 16 ans 4 mois de services.
Kerboeuf (François), second maître mécanicien, mle 2483.B.39; 18 ans 7 mois de services.
Nucho (Roger), maître principal mécanicien, mle 799.T.43; 16 ans 8 mois de services.
Mélis (Marius), maître principal radiotélégraphiste, mle 256.FF.41; 16 ans 7 mois de services.
Gaultier (Louis), second maître mécanicien, mle 15.B.38; 20 ans 4 mois de services.
Guyomar (Henri), maître mécanicien, mle 4059.T.42; 17 ans 6 mois de services (pour compter du 31 octobre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Goarant (Louis), maître armurier, mle 3581.B.38; 19 ans 8 mois de services.
Raphin (Jean), premier maître mécanicien, mle 2454.T.44; 13 ans 7 mois de services. Cité.
Charreteur (Jean), second maître mécanicien, mle 1845.B.39; 19 ans de services.
Lavarelo (Roger), premier maître timonier, mle 1437.Biz.42; 15 ans 11 mois de services.
Profisi (Paul), second maître d'hôtel, mle 20768.T.41; 17 ans 2 mois de services. Cité.
Maudire (Jean), second maître mécanicien, mle 3786.B.37; 20 ans 6 mois de services.
Pingard (Lucien), second maître torpilleur, mle 231.C.38; 17 ans 1 mois de services.
Jeannin (Georges), maître mécanicien, mle 2215.T.42; 26 ans 4 mois de services. Cité. (Pour compter du 30 septembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Rogoff (André), premier maître électricien, mle 1386.C.39; 18 ans 8 mois de services. Cité.
Nibou Zerzour, second maître mécanicien, mle 474.Biz.41; 17 ans 3 mois de services.
Robert (Pierre), second maître mécanicien, mle 390.T.41; 15 ans 5 mois de services.
Godebert (Hervé), quartier-maître de 1re classe canonnier, mle 3466.B.37; 20 ans 8 mois de services. Cité.
Cardinal (Yves), second maître de manœuvre, mle 1305.B.39; 19 ans 2 mois de services.
Talouarn (Yves), second maître électricien, mle 1811.B.39; 19 ans de services.
Cohas (Jean), maître électricien, mle 2577.B.39; 18 ans 10 mois de services. Cité.
Moulin (André), premier maître mécanicien, mle 15410.T.42; 17 ans 1 mois de services.
Duvigneau (Jean), second maître radiotélégraphiste, mle 254.FF.41; 17 ans 7 mois de services.
Deveix (Jean), maître électricien, mle 4206.T.42; 17 ans 1 mois de services.
Morin (Marcel), second maître maître d'hôtel, mle 988.B.39; 19 ans 3 mois de services. Cité.
Pinault (Gérard), second maître canonnier, mle 336.L.38; 20 ans 3 mois de services.
David (Adrien), second maître mécanicien, mle 3875.B.37; 18 ans 3 mois de services (pour compter du 31 mai 1958, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Conquet (Albert), maître principal mécanicien, mle 3994.T.42; 16 ans 2 mois de services. Cité. (Pour compter du 31 décembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Rollando (Jean), second maître canonnier, mle 556.L.38; 16 ans 8 mois de services (pour compter du 30 juin 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Héliès (Jean), second maître mécanicien, mle 1823.B.40; 17 ans 3 mois de services (pour compter du 22 septembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

3. — *Chiffreurs. Clairons. Commis aux vivres. Cordonniers. Equipages. Fourriers. Fusiliers. Maîtres d'armes. Météorologistes. Musiciens mobiles. Secrétaires militaires. Tailleurs. Transfilistes.*

Gourdais (Pierre), second maître secrétaire militaire, 104.B.37; 20 ans 8 mois de services. Blessé. Cité.
Faure (Michel), second maître fusilier C. S., mle 646.T.45; 13 ans 2 mois de services. Deux fois blessé. Cité.
Foulon (Emile), premier maître fusilier C. S., mle 837.C.33; 24 ans de services.
Le Mercier (Jean), maître fusilier C. S., mle 1579.T.39; 14 ans 6 mois de services. Cité.
Suisse (Roger), maître fusilier C. S., mle 5889.T.41; 16 ans 11 mois de services. Cité.
Le Gall (Albert), maître fusilier C. S., mle 8137.T.42; 16 ans 1 mois de services. Blessé. Cité.
Briand (Louis), maître fusilier C. S., mle 7270.T.42; 16 ans 2 mois de services. Blessé. Cité.
Madec (Antoine), premier maître fusilier C. S., mle 2410.T.42; 17 ans 9 mois de services.
Cadio (Louis), maître fusilier C. S., mle 186.L.44; 13 ans 10 mois de services. Blessé. Cité.
Collomb (Roger), maître fourrier, mle 1170.C.44; 13 ans 8 mois de services. Blessé. Cité.
Bothorel (François), second maître fusilier C. S., mle 334.B.40; 18 ans de services. Blessé. Deux fois cité.
Montfort (Alphonse), maître fourrier, mle 461.L.37; 21 ans 1 mois de services.
Perchoc (Félix), second maître fusilier C. S., mle 80.B.45; 13 ans 2 mois de services. Trois fois cité.
Guillerm (Yves), premier maître fusilier C. S., mle 8138.T.42; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Le Bervet (Roger), second maître secrétaire militaire, mle 781.B.35; 18 ans 4 mois de services. Blessé. Cité.
Gaillardet (Gilbert), maître fusilier, mle 4675.T.42; 16 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Philippot (Auguste), maître fourrier, mle 853.B.40; 18 ans 3 mois de services.
Lachaize (Jean), second maître fusilier C. S., mle 766.Biz.42; 15 ans de services. Cité.
Dréano (Louis), premier maître fourrier, mle 1506.L.38; 19 ans 5 mois de services.
Diraison (Jean), maître fusilier C. S., mle 2575.B.45; 13 ans de services. Deux fois cité.
Brugier (Louis), second maître secrétaire militaire, mle 1956.R.38; 19 ans 7 mois de services.
Baracco (Louis), maître secrétaire militaire, mle 2687.T.38; 20 ans 4 mois de services.
Dotto (Isidore), maître fourrier, mle 3505.T.40; 18 ans 4 mois de services.
Halluin (Ferdinand), second maître musicien mobile, mle 1322.C.39; 19 ans de services.
Richard (Maurice), second maître fusilier C. S., mle 8998.T.42; 15 ans 11 mois de services.
Guillou (Alexis), second maître fusilier, mle 3750.B.39; 18 ans de services. Cité. (Pour compter du 19 octobre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Jeannes (Louis), maître fusilier C. S., mle 1594.B.39; 18 ans 7 mois de services. Cité.
Mohr (René), maître secrétaire militaire, mle 21.488.T.41; 16 ans 6 mois de services (pour compter du 31 décembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Le Gléau (François), second maître secrétaire militaire, mle 1208.B.40; 17 ans 11 mois de services.
Jauneau (Jean), second maître fusilier, mle 148.R.44; 13 ans 8 mois de services. Blessé, deux fois cité.
Postec (Eugène), premier maître fourrier, mle 4759.T.42; 16 ans 9 mois de services.

Scouarnec (Jean), premier maître fusilier C. S., mle 4659.T.42; 16 ans 9 mois de services.
Le Moigne (Laurent), premier maître fourrier, mle 2081.B.39; 19 ans 2 mois de services.
Aubry (Emile), maître fusilier C. S., mle 6345.C.45; 13 ans 4 mois de services. Blessé, deux fois cité.
Forteaud (Raymond), maître secrétaire militaire, mle 23.001.T.41; 16 ans 9 mois de services.
Rogel (Emile), second maître fusilier C. S., mle 3782.B.37; 20 ans 6 mois de services.
Vigouroux (François), maître fusilier C. S. mle 11.537.T.42; 15 ans 8 mois de services.
Delebarre (René), maître fourrier, mle 1057.T.41; 17 ans 3 mois de services.
Duffa (René), maître secrétaire militaire, mle 535.R.35; 23 ans 2 mois de services.
Le Berrigaud (Mathurin), maître secrétaire militaire, mle 1171.L.37; 20 ans 3 mois de services.
Sellin (Jean), maître fusilier C. S., mle 304.B.40; 18 ans 4 mois de services. Cité.
Burel (Georges), second maître commis aux vivres, mle 3812.B.39; 18 ans 8 mois de services.
Chubilleau (Maurice), second maître fusilier C. S., mle 2290.T.42; 16 ans 3 mois de services.
Franco (Antonie), second-maître fusilier C. S., mle 3260.R.45; 12 ans 7 mois de services. Trois fois cité.
Lebon (Marc), second maître fusilier C. S., mle 1526.Biz.43; 15 ans 1 mois de services.
Véron (Raymond), quartier-maître fusilier, mle 2342.Biz.43; 15 ans 5 mois de services. Cité.
Quénéhervé (Alain), maître fusilier C. S., mle 1075.B.37; 21 ans de services.
Fourrier (Robert), second maître fourrier, mle 113.R.38; 18 ans 8 mois de services.
Dupré (Marc), second maître fusilier, mle 2425.T.44; 15 ans 6 mois de services. 2 fois cité.
Philippot (Jean), second maître fourrier, mle 681.B.40; 18 ans 5 mois de services.
Gourvès (Adrien), maître fourrier, mle 3585.B.39; 18 ans 5 mois de services.
Seva (Vaillant), second maître secrétaire militaire, mle 555.T.43; 16 ans 3 mois de services.
Denis (Gabriel), second maître fusilier C. S., mle 2675.T.41; 18 ans 5 mois de services.
Boennec (Pierre), second maître fusilier, mle 9968.T.42; 15 ans 10 mois de services. Cité.
Bourdoulous (Fernand), maître fourrier, mle 1912.C.39; 18 ans 5 mois de services.
Gorse (Sébastien), second maître commis aux vivres, mle 153.FF 41; 16 ans 5 mois de services.
Baudren (Joseph), second maître cordonnier, mle 1889.B.33; 19 ans 7 mois de services.
Gourvès (Claude), second maître commis aux vivres, mle 4155.B.39; 18 ans 7 mois de services.
Ventura (Sébastien), second maître secrétaire militaire, mle 238.Biz.41; 17 ans 3 mois de services.
Pradeyrol (Edouard), maître fourrier, mle 3874.T.40; 18 ans 1 mois de services.
Piovano (Maurice), second maître fusilier, mle 3433.T.42; 15 ans 11 mois de services. Cité.
Castel (Jean), maître fusilier C. S., mle 487.L.44; 13 ans 7 mois de services. Cité.
Balem (Jean), maître météorologiste, mle 892.B.36; 22 ans 2 mois de services.
De Saint-Rapt (Roger), maître secrétaire militaire, mle 4618.T.39; 18 ans de services. Cité. (Pour compter du 31 août 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Peyrou (Roger), maître transfiliste, mle 891.T.36; 20 ans 11 mois de services. (Pour compter du 17 août 1957, veille de son décès.)

4. — *Radaristes d'aéronautique non volants. Armuriers d'aéronautique non volants. Mécaniciens de moteurs d'avion non volants. Mécaniciens d'avion non volants. Mécaniciens électriciens d'équipement d'avion non volants. Contrôleurs d'aéronautique non volants. Photographes non volants. Commis greffiers. Gardiens de prison. Gendarmes maritimes. Guetteurs sémaphoriques. Marins pompiers. Marins de D. P. Infirmiers. Inspecteurs de la sûreté navale. Canonniers de D. C. A. Maîtres ouvriers tailleurs ou cordonniers. Mécaniciens de défense des côtes. Musiciens sédentaires. Poste navale. Ressortissants des territoires d'outre-mer. Surveillants militaires des arsenaux.*

Joly (René), maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 86.C.33.A.; 25 ans 4 mois de services.
Tonnerre (Charles), maître mécanicien d'avion, mle 154.L.32.A.; 25 ans 8 mois de services.
Perez (Raymond), quartier-maître électricien AMF, mle 810.Biz.32; 19 ans de services.
Latreille (Thomas), maître infirmier, mle 3576.B.35; 22 ans 7 mois de services.
Guermeur (Jean), maître de manœuvre DP, mle 441.B.33; 24 ans 1 mois de services.
Roses (Pascal), second maître de manœuvre DP, mle 427.T.30; 24 ans 9 mois de services.
Fraud (Eugène), premier maître mécanicien électricien d'équipement d'avion, mle 3155.T.42; 18 ans de services.
Feo (Jean), quartier-maître mécanicien conducteur DP, mle 879.Biz.34; 17 ans 9 mois de services.
Morvan (Marcel), second maître de manœuvre DP, mle 533.B.35; 23 ans 4 mois de services.
Palud (Hippolyte), second maître charpentier AMF, mle 4035.26.H; 28 ans 7 mois de services.
Ternisien (Bernard), maître principal contrôleur d'aéronautique, mle 6907.C.44; 13 ans 6 mois de services. Cité.
Quistinic (Gabriel), second maître mécanicien d'avion, mle 17.B.45; 13 ans 3 mois de services. Blessé. 2 fois cité.
Albarez (Secondo), second maître mécanicien conducteur DP, mle 1417.T.43; 20 ans 3 mois de services. Blessé.
Bilhère (Ernest), premier maître mécanicien électricien d'équipement d'avion, mle 977.R.37; 19 ans 6 mois de services.
Putti (Paul), second maître infirmier, mle 3264.T.38; 20 ans 1 mois de services.
Thines (Georges), second maître pompier, mle 1253.T.39; 16 ans 5 mois de services. Blessé. Cité. (Pour compter du 28 février 1958, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
François (Gaston), second maître infirmier, mle 3122.T.39; 19 ans 3 mois de services.
Taltavull (Joseph), maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 203.CAS.44; 14 ans 5 mois de services. Médaille des évadés.
Borg (Séraphin), quartier-maître de manœuvre DP, mle 133.Biz.39; 16 ans 7 mois de services.
Dudart (Henri), second maître inspecteur SN, mle 6780.C.45; 13 ans 3 mois de services. Blessé. 2 fois cité.
Muller (Albert), quartier-maître infirmier, mle 357.Biz.41; 14 ans 1 mois de services. Cité.
Belgacem ben Mekki ben Youssef, quartier-maître marin pompier, mle 1396.Biz.39; 16 ans 11 mois de services.
Mouissi Abderrahmane ben Mekki, quartier-maître marin pompier, mle 1062.Biz.37; 16 ans 10 mois de services.
Navarro (Antoine), second maître de manœuvre DP, mle 378.Biz.41; 16 ans 11 mois de services.
Gouriou (Jean), second maître mécanicien DP, mle 1374.B.37; 20 ans 1 mois de services.
Mazzochetti (Alfred), maître ouvrier tailleur, mle 52.C.36; 21 ans 10 mois de services.
Brisson (Louis), maître infirmier, mle 2170.B.38; 19 ans 10 mois de services.
Jamet (André), maître principal mécanicien de moteurs d'avion, mle 836.T.43; 14 ans 3 mois de services.
Gross-Baricalla (Richard), maître inspecteur de la sûreté navale, mle 570.T.43; 16 ans 3 mois de services. Cité.
Mouzin (François), premier maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 849.B.45; 13 ans 3 mois de services.
Garcia (Jean), second maître pompier, mle 6462.T.41; 18 ans 2 mois de services.
Fosse (Jean), maître de manœuvre DP, mle 881.Biz.37; 19 ans 10 mois de services.
Paronneau (Clovis), second maître infirmier, mle 33.R.40; 18 ans 3 mois de services.
Laurent (François), second maître de manœuvre DP, mle 3265.B.36; 19 ans 11 mois de services.
Altiéri (Louis), second maître mécanicien conducteur DP, mle 21007.T.41; 20 ans 7 mois de services.
Cazeaux (Pierre), second maître pompier, mle 3983.T.41; 17 ans 2 mois de services.
Mahé (Ernest), second maître guetteur sémaphorique, mle 4269.B.39; 16 ans 6 mois de services. Cité.
Duval (Yves), second maître infirmier, mle 23050.T.41; 16 ans 7 mois de services.
Le Lann (Jacques), quartier-maître de manœuvre DP, mle 402.B.36; 21 ans de services.
M'Rabet Mohamed ben Djilani, maître canonnier de D. C. A., mle 5.E.M.T.38; 20 ans 6 mois de services. Cité.
Guermeur (Joseph), second maître pompier, mle 4094.B.37; 18 ans 10 mois de services.
Lemasson (Bernard), premier maître pompier, mle 276.L.38; 20 ans 4 mois de services.
Jézéquel (François), second maître pompier, mle 469.B.32; 22 ans 1 mois de services.
Breurec (Paul), maître mécanicien de moteurs d'avions, mle 1415.L.45; 13 ans 1 mois de services. Cité.
Ferrec (Jean), second maître de manœuvre DP, mle 506.B.33; 21 ans 3 mois de services.
Le Treust (Jean), second maître de manœuvre DP, mle 780.B.38; 20 ans 3 mois de services.
Martini (Elie), premier maître mécanicien électricien DP, mle 2103.T.36; 19 ans 10 mois de services.

Cage (Eustache), second maître infirmier, mle 180.FF.41; 18 ans 7 mois de services.
Kerdreux (Jean), quartier-maître de manœuvre DP, mle 3071.B.36; 19 ans 11 mois de services.
Le Bris (René), second maître infirmier, mle 1009.Cas.41; 19 ans 7 mois de services.
Lucchetti (Pierre), second maître mécanicien conducteur DP, mle 2401.T.36; 20 ans 5 mois de services.
Bergot (Michel), quartier-maître de manœuvre DP, mle 1039.B.31; 24 ans 5 mois de services.
Bizien (Yves), maître mécanicien d'avion, mle 1245.B.39; 19 ans 3 mois de services.
Lorec (Jean), maître gendarme, mle 1741.L.38; 19 ans 6 mois de services.
Soubille (Marcel), second maître infirmier, mle 3484.B.37; 20 ans 8 mois de services. Cité.
Serra (Jean), gendarme maritime, mle 23.256.T.42; 14 ans 10 mois de services, blessé. Trois fois cité.
Salic (Robert), gendarme maritime, mle 346.L.35; 19 ans 1 mois de services.
Manach (Yves), quartier-maître de manœuvre DP, mle 2337.B.39; 17 ans 5 mois de services. Cité.
Habans (Georges), second maître de manœuvre DP, mle 4586.T.35; 18 ans 8 mois de services.
Salaün (Pierre), quartier-maître charpentier A. M. F., mle 2515.B.35; 22 ans 3 mois de services.
Valette (Charles), maître mécanicien électricien A. M. F., mle 2636.T.36; 21 ans 9 mois de services.
Grognec (Pierre), quartier-maître de manœuvre DP, mle 42.27.3; 20 ans 7 mois de services (pour compter du 31 janvier 1958, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Foegtlin (Auguste), quartier-maître infirmier, mle 1002.Cas.41; 17 ans 1 mois de services.
Perron (Yves), quartier-maître de manœuvre DP, mle 370.L.36; 21 ans 5 mois de services.
Le Doeuff (Pierre), quartier-maître de manœuvre DP, mle 1668.B.35; 22 ans 4 mois de services.
Riou (Jacques), gendarme maritime, mle 1679.B.37; 19 ans 11 mois de services. Cité.
Bernard (Louis), maître gendarme, mle 59.T.43; 20 ans 10 mois de services.
Kerbellec (Vincent), gendarme maritime, mle 591.L.38; 20 ans 1 mois de services. Cité.
Mille (Gilbert), gendarme maritime, mle 3034.T.37; 20 ans 1 mois de services.
Mahmoud ben Abdellaziz Amara, second maître canonnier, mle 9120.B.H.T.; 20 ans 11 mois de services.
Cloitre (Albert), maître gendarme, mle 3868.B.37; 20 ans 8 mois de services.
Le Roux (Désiré), maître gendarme, mle 160.L.35; 19 ans de services.
Fily (Jacques), maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 11.591.T.42; 14 ans 8 mois de services.
Szpyralski (Edmond), gendarme maritime, mle 2167.T.38; 19 ans 11 mois de services.
Arnaud (Emile), gendarme maritime, mle 11680.T.41; 13 ans 9 mois de services. Blessé. Cité.
Hengy (Gilbert), second maître canonnier de D. C. A., mle 6312.T.38; 19 ans 5 mois de services.
Tahraoui (Poudjema), second maître infirmier, mle 1946.Biz.37; 20 ans 10 mois de services (pour compter du 31 juillet 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Mignon (Edmond), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 1384.L.38; 19 ans 10 mois de services.
Minier (Louis), maître infirmier, mle 22.676.T.42; 15 ans 10 mois de services. Cité.
Biard (Gilbert), gendarme maritime, mle 1894.T.38; 16 ans 8 mois de services. Cité.
Saliou (René), maître gendarme, mle 256.B.37; 21 ans 5 mois de services. Cité.
Calloch (Joseph), second maître de manœuvre D. P., mle 400.L.35; 20 ans 11 mois de services.
Gérard (Maxime), maître gendarme, mle 5126.T.37; 20 ans 8 mois de services.
Retailleau (Marcel), second maître canonnier de D. C. A., mle 10.938.T.41; 16 ans 6 mois de services. Cité.
Le Garff (Albert), quartier-maître mécanicien électricien D. P., mle 632.L.36; 22 ans de services.
Carcelen (Albert), gendarme maritime, mle 23.259.T.42; 14 ans 3 mois de services. Blessé.
Clerian (Louis), second maître mécanicien électricien A. M. F., mle 3354.T.35; 18 ans 9 mois de services.
Courtet (Emile), maître gendarme, mle 1407.L.38; 18 ans 10 mois de services.
Dumortier (Jean), second maître guetteur sémaphorique, mle 3700.T.36; 18 ans 3 mois de services.
Césari (Dominique), second maître infirmier, mle 4570.T.41; 16 ans 11 mois de services.
Touz (Joseph), maître mécanicien d'avion, mle 287.B.31; 24 ans 5 mois de services.
Guèdes (Emile), second maître de manœuvre D. P., mle 3298.B.35; 18 ans 4 mois de services.
Nasica (Edouard), second maître de manœuvre D. P., mle 89 T.37; 20 ans de services.
Nerret (Marcel), maître photographe, mle 1049.Cas.41; 14 ans 4 mois de services. Cité. Médaille des évadés.
Carthian (Lucien), quartier-maître pompier, mle 152.Biz.42; 16 ans 4 mois de services.
Chiaraviglio (Marcel), maître méanicien de moteurs d'avion, mle 400.T.43; 16 ans 2 mois de services.
Hermouch Tahar, second maître mécanicien d'avion, mle 245.Biz.42; 15 ans 8 mois de services.
Schwartz (Jean), second maître guetteur sémaphorique, mle 847.Biz.39; 19 ans 1 mois de services. Cité.
Tahar ben Taïeb, second maître canonnier D. C. A., mle 8533 BHT.; 22 ans 5 mois de services.
Bugeon (Henri), second maître guetteur sémaphorique, mle 427.R.36; 19 ans 11 mois de services.
André (Maurice), maître mécanicien électricien d'équipement, mle 6931.C.41; 13 ans 6 mois de services. Cité.
Vicquelin (Jacques), second maître de manœuvre D. P., mle 668.C.32; 23 ans 1 mois de services.
Hamelin (Gustave), second maître charpentier AMF, mle 3978.C.35; 22 ans 3 mois de services.
Morlon (Raymond), quartier-maître pompier, mle 11.248.T.41; 14 ans 3 mois de services.
Prigent (Yves), premier maître armurier d'aéronautique, mle 7390.T.42; 16 ans 2 mois de services.
Apprioual (Jean), second maître infirmier, mle 3442.B.37; 20 ans 8 mois de services.
Le Formal (Emmanuel), quartier-maître mécanicien conducteur D. P., mle 210.L.33; 25 ans 4 mois de services.
Le Foulgocq (Malhurin), maître infirmier, mle 22.193.T.41; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Richard (René), maître mécanicien d'avion, mle 1946.R.38; 19 ans 7 mois de services.
Frachet (René), maître mécanicien électricien d'équipement, mle 574.T.41; 13 ans 7 mois de services.
Péron (Pierre), gendarme maritime, mle 2270.B.38; 19 ans 9 mois de services.
Capitaine (Pierre), maître mécanicien électricien d'équipement, mle 1587.B.45; 13 ans 1 mois de services. Cité.
Mabire (Marcel), gendarme maritime, mle 1755.C.36; 21 ans 9 mois de services. Cité.
Allain (Eugène), second maître guetteur sémaphorique, mle 3291.B.35; 22 ans 7 mois de services.
Astruc (Jean), premier maître gendarme, mle 2467.T.36; 20 ans 10 mois de services.
Patron (Michel), premier maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 1812.T.45; 13 ans 1 mois de services.
Appriou (Joseph), quartier-maître de manœuvre DP, mle 1749.B.37; 18 ans de services. Deux fois cité.
Grougnet (Marcel), gendarme maritime, mle 3398.T.41; 13 ans 8 mois de services. Cité.
Leriche (Jean), second maître infirmier, mle 83.B.38; 18 ans 2 mois de services.
Lerrol (Jean), second maître infirmier, mle 579.B.39; 19 ans 5 mois de services.
Le Ven (Joseph), quartier-maître de manœuvre DP, mle 3545.B.36; 21 ans 6 mois de services.
Rouxel (Joseph), gendarme maritime, mle 2133.B.39; 19 ans 2 mois de services.
Collin (Henri), quartier-maître mécanicien électricien A. M. F., mle 5022.27.V; 20 ans 2 mois de services.
Etienne (Germain), second maître mécanicien DP, mle 3167.T.31; 21 ans 11 mois de services.
Penverne (Louis), gendarme maritime, mle 5900.T.30; 20 ans 6 mois de services.
Faget (Joseph), second maître pompier, mle 457.R.35; 22 ans 6 mois de services.
Sigrist (Henri), second maître électronicien A. M. F., mle 6344.C.30; 20 ans 6 mois de services.
Vetel (Emile), maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 6217 T.38; 19 ans 8 mois de services.
Thiéry (Louis), quartier-maître de manœuvre DP, mle 540 L.36; 21 ans 10 mois de services.
Faure (Albert), second maître pompier, mle 496.T.42; 20 ans 9 mois de services.
Le Squer (Jean), second maître gardien de prison, mle 877.L.37; 19 ans 3 mois de services.
Le Priol (Roger), second maître mécanicien DP, mle 643.L.36; 22 ans de services.
Frossard (Gaston), gendarme maritime, mle 3375.T.37; 20 ans 10 mois de services.
Reposeur (Roger), quartier-maître mécanicien conducteur DP, mle 3481.T.38; 20 ans de services.

Javouray (André), gendarme maritime, mle 385.L.39; 18 ans 5 mois de services.
Dinahet (René), second maître de manœuvre DP, mle 271.B.33; 23 ans 6 mois de services.
Jégou (Marcel), gendarme maritime, mle 2434.B.39; 18 ans 10 mois de services. Cité.
Berbudeau (Rémy), second maître mécanicien d'avion, mle 2.R.40; 18 ans 5 mois de services.
Moncuit (Alexandre), second maître charpentier A. M. F., mle 5937.27.1; 20 ans 9 mois de services.
Gazzano (Elie), second maître pompier, mle 6105.T.38; 18 ans 10 mois de services.
Guigueno (Lucien), gendarme maritime, mle 1332.L.37; 18 ans 10 mois de services. Cité.
Tibure (Alfred), maître pompier, mle 4645.T.39; 18 ans 10 mois de services.
Vastel (Bienaimé), maître pompier, mle 4373.C.34; 22 ans 2 mois de services.
Bayon (Eugène), second maître pompier, mle 4226.B.39; 18 ans 6 mois de services.
Brambilla (Louis), second maître pompier, mle 178.T.30; 19 ans 11 mois de services (pour compter du 20 décembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Morgère (André), gendarme maritime, mle 3661.B.38; 19 ans 8 mois de services.
Renier (Elie), premier maître mécanicien électricien d'équipement, mle 782.B.45; 13 ans 3 mois de services.
Bonnaud (Lucien), second maître infirmier, mle 21.263.T.41; 17 ans 1 mois de services.
Durante (Lucien), quartier-maître de manœuvre DP, mle 1074 T.30; 22 ans 1 mois de services.
Labonde (Georges), second maître mécanicien électricien A. M. F., mle 334.T.35; 21 ans 3 mois de services.
Boutelet (Jacques), maître infirmier, mle 21.203.T.41; 17 ans 1 mois de services.
Gourvenec (Yves), quartier-maître de manœuvre DP, mle 1666.B.39; 16 ans 6 mois de services. Cité.
Kerdommarec (Yves), quartier-maître de manœuvre DP, mle 2380.B.33; 22 ans 2 mois de services.
Falquérho (Yves), maître pompier, mle 363.L.39; 19 ans 11 mois de services.
Léonelli (Jacques), quartier-maître de manœuvre DP, mle 2865 T.33; 20 ans 6 mois de services (pour compter du 23 janvier 1958, veille de son décès).
Navarre (Pierre), second maître pompier, mle 4090.C.32; 19 ans 4 mois de services (pour compter du 15 décembre 1957, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Par décret du Président de la République en date du 28 juin 1958, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des armées:

Est annulé, en ce qui concerne M. Ohliger (Richard-Ernest), quartier-maître de 2e classe fusilier, mle 1 52.FN.43, le précédent décret du 20 août 1946 lui concédant la médaille militaire.

Est décoré de la médaille militaire, pour compter du 20 août 1946, M. Ohliger (Richard-Ernest), quartier-maître de 2e classe fusilier, mle 1152.FN.43.

Cette concession de la médaille militaire comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décrets du 28 juin 1958 modifiant de précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 28 juin 1958, sont modifiés comme suit:

Décret du 21 avril 1950 (*Journal officiel* du 2 mai 1950).

Page 4743, 2e colonne, au lieu de: « El Mekki ben Ali ben Lebair, mle 405, 2e classe », lire: « Moussalit El Mekki, mle B. 6117-43, 2e classe ».

Décret du 26 août 1953 (*Journal officiel* du 28 août 1953).

Page 7617, 4e colonne, au lieu de: « Assou ou Raho, moqqadem aouel, m'e 2 », lire: « Ouermouh Assou, moqqadem aouel, mle 37.466 ».

Page 7619, 2e colonne, au lieu de: « M'Hamed ben Ahmed, caporal-chef, mle A. 967/39 », lire: « Habibi Mhammed, caporal-chef, m'e A. 967/39 »; au lieu de: « Mohamed ben M'Hammed, 1re classe, mle A. 924/39 », lire: « Minani Mohammed, 1re classe, mle A. 924/39 ».

Page 7619, 3e colonne, au lieu de: « Abdesselem ben Hadj, maréchal des logis chef, mle A. 7083/39 », lire: « Essabbak Abdesselam, maréchal des logis chef, mle A. 7083/39 ».

Décret du 31 mars 1954 (*Journal officiel* du 6 avril 1954).

Page 3275, 2e colonne, au lieu de: « Lahsen ou Ayad, moqqadem aouel, T.M., 9e tabor marocain, 42e goum, mle 15 », lire: « Misab Lahsen, moqqadem aouel, T. M., 9e tabor marocain, 42e goum, mle 15 ».

Décret du 20 juillet 1954 (*Journal officiel* du 28 juillet 1954).

Page 7162, 1re colonne, au lieu de: « Salah ben Messaoud ben Hammou, sergent T.M., 1/3e régiment de tirailleurs marocains, mle 3958/47 », lire: « Mouhafid Salah, sergent, T.M., 1/3e régiment de tirailleurs marocains, mle 3958/47 ».

Décret du 21 juillet 1954 (*Journal officiel* du 3 août 1954).

Page 7444, 3e colonne, au lieu de: « Bessoin (Edmond), sergent-major », lire: « Besson (Jean-Edmond), sergent-major ».

Décret du 21 février 1958 (*Journal officiel* du 27 février 1958).

Page 2120, 1re colonne:

En ce qui concerne: « Dubuc (Michel-Claude), sergent », ajouter: « Cette concession annule la citation à l'ordre n° 23 du 30 juin 1956 »;

Au lieu de: « Kovalovszki (Laszlo), sergent-chef, matricule au recrutement 4066 Marseille », lire: « Matricule au recrutement 4766 Marseille ».

Au lieu de: « Lastovka (Joseph), sergent », lire: « Lastovka (Josef), sergent ».

Au lieu de: « Liard (Robert-Pierre), brigadier-chef. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 341 du 6 juillet 1957 », lire: « à l'ordre n° 341 du 5 juillet 1957 ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Touzac (Pierre), caporal », lire: « Touzac (René-Pierre), caporal ».

Page 2121, 2e colonne, en ce qui concerne: « Guyot (René), caporal », ajouter: « Cette concession annule la citation à l'ordre n° 83 du 3 décembre 1957 ».

Par décret en date du 28 juin 1958, sont annulées comme faisant double emploi:

La concession de la médaille militaire, attribuée par décret du 26 juin 1951 (*Journal officiel* du 29 juin 1951, p. 6796, 2e colonne), en ce qui concerne Khallouk ben Jilali ben Hadj, caporal-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 86 du 14 février 1948.

Le bénéfice de la citation à l'ordre de l'armée avec palme reste acquis à l'intéressé.

La concession de la médaille militaire, attribuée par décret du 18 décembre 1956 (*Journal officiel* du 22 décembre 1956, p. 12394, 1re colonne) en ce qui concerne Bernard (Antoine-Célestin), assimilé aspirant, matricule au recrutement 116 Saïgon.

Décret du 28 juin 1958 portant annulation de décrets antérieurs portant concession de la médaille militaire (armée active).

Par décret en date du 28 juin 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 mars 1958 portant que les annulations de concessions de médailles militaires du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont annulées comme faisant double emploi les concessions de médailles militaires concernant les personnels désignés ci-après:

Décret du 2 juillet 1936 (*Journal officiel* du 8 juillet 1936.)

Lamoussa, mle 8272, 1re classe, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 28 juin 1935 (*Journal officiel* du 3 juillet 1935).

Décret du 11 juin 1937 (*Journal officiel* du 24 juin 1937).

Kovan, mle 1618, 1re classe, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 10 décembre 1936 (*Journal officiel* du 17 décembre 1936).

Décret du 30 juin 1938 (*Journal officiel* du 7 juillet 1938).

Ahmed ben Salah ben Mansour, caporal, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 2 décembre 1937 (*Journal officiel* du 14 décembre 1937).

Mecheri Aïmane ben Ferhat, 2e classe, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 2 décembre 1937 (*Journal officiel* du 14 décembre 1937).

Décret du 13 décembre 1938 (*Journal officiel* du 22 décembre 1938)

Habnane Boumedine, 2e classe, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 2 décembre 1937 (*Journal officiel* du 14 décembre 1937).

Moussai El Laid Ould Bairi, 2e classe, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 10 décembre 1936 (*Journal officiel* du 17 décembre 1936).

Décret du 22 juin 1939 (*Journal officiel* du 30 juin 1939).

Balingad, mle 14402, caporal, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 30 juin 1938 (*Journal officiel* du 7 juillet 1938).

Arrêté du 5 août 1941 (*Journal officiel* du 5 octobre 1941).

Santini (Michel), mle 1119, 2e classe, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par arrêté du 12 mai 1941 (*Journal officiel* du 17 juin 1941, p. 2539).

Décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Besse (René), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 3 août 1945 (*Journal officiel* du 23 septembre 1945).

Bringuier (André-Marcel-Victor), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 4 septembre 1945 (*Journal officiel* du 9 octobre 1945.

Caillat (Léon), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. A été décoré par décret du 8 janvier 1947 (*Journal officiel* du 22 janvier 1947. Prise de rang du 1er septembre 1944).

Décret du 16 janvier 1946 (*Journal officiel* du 7 février 1946).

Anel (Joseph), gendarme, 15e légion de gendarmerie. Déjà décoré par décret du 2 juillet 1936 (*Journal officiel* du 8 juillet 1936).

Boivin (Raoul), aspirant, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Anisimoff (Eugène), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Lacroux (Henri-Hippolyte), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Bertrand (Joseph-Nicolas), adjudant, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 11 juin 1937 (*Journal officiel* du 24 juin 1937).

Mallet (Georges-Pierre), adjudant, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945, pour prendre rang du 14 juillet 1945.

Lazarczyk (Roman), sergent, infanterie métropolitaine (p. 1152). Figure au même décret sous la même rubrique, page 1146.

Casuguel (René-Joseph), sergent, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 5 septembre 1939. (Arrêté du 7 octobre 1940).

Costa (Silvi), caporal-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 22 juin 1939. (*Journal officiel* du 30 juin 1940).

Buklert (Kurt), caporal-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Kochoubey (Stéphan), caporal-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Becue (Albert-Georges), 1re classe, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Laurie (Joseph), adjudant, section du personnel du service d'état-major. Déjà décoré par arrêté en date du 12 septembre 1942, non inséré au *Journal officiel*.

Lailheugue (Gaston-Pierre), sergent-major, section du personnel du service d'état-major. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Chenier (René-Raymond), adjudant-chef, génie. Figure au même décret à la rubrique section du personnel du service d'état-major, page 1177.

Besançon (Lucien), adjudant-chef, artillerie coloniale. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Décret du 15 novembre 1946 (*Journal officiel* du 24 novembre 1946).

Capitaine (Henri-Célestin), adjudant-chef, arme blindée et cavalerie. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946 (*Journal officiel* du 7 février 1946, p. 1168, au titre de l'infanterie métropolitaine).

Brel (Armand-Louis-Victor), adjudant, artillerie métropolitaine. Figure au même décret à la rubrique matériel, page 9903.

Carlier (Louis-Joseph), adjudant-chef, infanterie coloniale. Figure au même décret à la rubrique corps expéditionnaire d'Extrême-Orient, page 9892.

Benard (Henri-Achille), sergent-major, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Alluto (Noël), adjudant-chef, artillerie coloniale. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946 (*Journal officiel* du 7 février 1946).

Décret du 15 janvier 1947 (*Journal officiel* du 18 janvier 1947).

Boivin (Georges), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946 (*Journal officiel* du 7 février 1946).

Lerale (Pierre-Maurice), adjudant-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par arrêté en date du 25 octobre 1941 non inséré au *Journal officiel*).

Lenfant (Valentin), sergent-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 25 mars 1947 (*Journal officiel* du 27 mars 1947, pour prendre rang du 1er septembre 1944).

Debionne (Martial-Lucien), adjudant, artillerie coloniale. Déjà décoré par décret du 13 juin 1946 (*Journal officiel* du 12 juillet 1946, page 724).

Décret du 11 juillet 1947 (*Journal officiel* du 18 août 1947).

Couleau (Marcel-Gabriel), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947 (*Journal officiel* du 19 juillet 1947, titres exceptionnels).

Calistri (Jean-Louis), adjudant, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 2 juillet 1936 (*Journal officiel* du 9 juillet 1936).

Crocq (Pierre-Marie-Joseph), adjudant-chef, cadre des agents des corps de troupes. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Karleskind (Fernand-Michel-André), adjudant-chef, matériel. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel* du 3 novembre 1945).

Lecomte (André-Etienne), adjudant-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946 (*Journal officiel* du 7 février 1946).

Courte (Marcel-Auguste), adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 15 janvier 1947 (*Journal officiel* du 18 janvier 1947).

Dijoux (Pierre-Léon), caporal-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 1er septembre 1945. (*Journal officiel* du 3 novembre 1945). Pour prendre rang du 14 juillet 1945.

Lebard (Roger), caporal, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 15 janvier 1947. (*Journal officiel* du 18 janvier 1947).

Boyer (Joseph-Aurélien), 1re classe, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 15 janvier 1947. (*Journal officiel* du 18 janvier 1947).

Décret du 27 janvier 1948 (*Journal officiel* du 7 février 1948).

Clery (Eugène-Justin-César), adjudant-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947. (*Journal officiel* du 18 août 1947).

Lacharme (Louis), adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 15 janvier 1947. (*Journal officiel* du 18 janvier 1947).

Lagane (René-Félix-Lucien), adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par arrêté du 28 août 1944 (non inséré au *Journal officiel*).

Avert (Edmond), sergent-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 15 novembre 1946. (*Journal officiel* du 24 novembre 1946).

Adenor (Benoît-Daniel), caporal-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 15 janvier 1947 (*Journal officiel* du 18 janvier 1947).

Le Gallo (Louis-Marie-René), adjudant-chef, artillerie coloniale. Déjà décoré par décret du 15 janvier 1947. (*Journal officiel* du 18 janvier 1947).

Bernard (Pierre-Gabriel), adjudant-chef, service des matériels et bâtiments coloniaux. Déjà décoré par décret du 15 novembre 1946. (*Journal officiel* du 24 novembre 1946).

Décret du 4 novembre 1948 (*Journal officiel* du 9 novembre 1948).

Boileau (Joseph-Hilaire-François), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 7 octobre 1940 (non inséré au *Journal officiel*).

Barre (Louis-Alexandre), maréchal des logis chef, arme blindée et cavalerie. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947. (*Journal officiel* du 18 août 1947).

Leclerc (Henri-Gabriel), adjudant, transmissions. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948. (*Journal officiel* du 5 février 1948).

Beitz (Eugène-Auguste), adjudant-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948. (*Journal officiel* du 5 février 1948).

Kiem Kiem, mle 1368, adjudant-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948. (*Journal officiel* du 2 février 1948).

Adoum Ouled Abakar, mle 3717, adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948. (*Journal officiel* du 7 février 1948).

Constantin (Lucien), sergent-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948. (*Journal officiel* du 5 février 1948).

Daniel (Prosper-Yves-Marie), sergent, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947 (*Journal officiel* du 18 août 1947).

Adam (Eugène), caporal-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 11 juillet 1947 (*Journal officiel* du 18 août 1947).

Camerotto (Charles), caporal-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 16 novembre 1946 (*Journal officiel* du 24 novembre 1946). Comme caporal de l'infanterie métropolitaine.

Bouche (Robert-Auguste-Roger), maréchal des logis chef, artillerie coloniale. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948 (*Journal officiel* du 5 février 1948).

Décret du 24 avril 1948 (*Journal officiel* du 30 avril 1948).

Lefebvre (Gustave-André), mle 961, 2e canonnier, artillerie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 12 juin 1946 (*Journal officiel* du 7 juillet 1946). Pour prendre rang du 1er septembre 1944.

Décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949).

Bugsen (Paul-Joseph), maréchal des logis, arme blindée et cavalerie. Déjà décoré, sous le nom de Busgen, par décret du 4 novembre 1948 (*Journal officiel* du 11 novembre 1948).

Cohic (Jean), adjudant-chef, artillerie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 4 novembre 1948 (*Journal officiel* du 9 novembre 1948).

Capdeville (Paul-Etienne), adjudant, génie. Déjà décoré par décret du 13 août 1948 (*Journal officiel* du 27 août 1948, p. 10155).

Cordonnier (Maurice-Jules), adjudant-chef, intendance. Déjà décoré par décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 5 février 1949).

Mahi (André-Arthur), adjudant-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 4 novembre 1948 (*Journal officiel* du 9 novembre 1948), sous le nom de Mahy.

Mariani (Pierre), adjudant-chef, infanterie coloniale. Figure au même décret comme adjudant-chef au 1e bataillon de chasseurs laotiens (p. 10262).

Bastianel'i (Philippe), maréchal des logis chef, artillerie coloniale, déjà décoré par décret du 13 août 1948 (*Journal officiel* du 27 août 1948).

Bajada (Louis-Vincent), sergent, intendance coloniale. Déjà décoré par décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 5 février 1949).

Keleolo Nolamou, 1re classe, mle 40.999, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 4 novembre 1948 (*Journal officiel* du 9 novembre 1948).

Décret du 3 décembre 1949 (*Journal officiel* du 6 décembre 1949).

Burel (Fernand-René), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948. (*Journal officiel* du 5 février 1948).

Baehr (Frédéric), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 4 novembre 1948. (*Journal officiel* du 9 novembre 1948).

Blitte (Maurice), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 4 novembre 1948. (*Journal officiel* du 9 novembre 1948).

Cointot (Lazare-Félix-Maurice), adjudant chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 27 janvier 1948. (*Journal officiel* du 5 février 1948).

Brunelle (Léonce-Théodore), adjudant, arme blindée et cavalerie. Déjà décoré par décret du 13 août 1948 (*Journal officiel* du 27 août 1948).

Boivin (Jean-Robert), adjudant-chef, artillerie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 15 novembre 1946 (*Journal officiel* du 24 novembre 1946).

Décret du 24 janvier 1950 (*Journal officiel* du 25 janvier 1950).

Karmierczack (Joseph), caporal, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 16 janvier 1946 (*Journal officiel* du 7 février 1946). Pour prendre rang du 31 décembre 1945.

Décret du 6 février 1950 (*Journal officiel* du 21 février 1950).

Bombal (Emilien-Jean), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 5 février 1949).

Décret du 25 octobre 1950 (*Journal officiel* du 10 novembre 1950).

Accurso (Francisco), soldat de 1re classe, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 6 février 1950 (*Journal officiel* du 21 février 1950).

Chalot (Georges-René), adjudant, artillerie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 6 février 1950 (*Journal officiel* du 21 février 1950).

Bernard (Gaston), adjudant-chef, train. Déjà décoré par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949).

Hau Phun Gieng, mle 14140, adjudant-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949).

Leroux (Yves-Marie-Guillaume), adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 6 février 1950 (*Journal officiel* du 21 février 1950).

Phung Van Tai, mle 14981, adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949).

Nguyen Nho, mle 7912, sergent-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949).

Le Van Dinh, mle 1887, sergent-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 6 février 1950 (*Journal officiel* du 21 février 1950).

Phi Lun Dinh, mle 15985, sergent, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 10 octobre 1949).

Le Thuan, mle 15667, caporal-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949).

Sinh To Trieu, mle 14139, caporal, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949).

Ngo Uug, mle 9151, caporal, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949).

Laporte (Marc), maréchal des logis chef, artillerie coloniale. Déjà décoré par décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949).

Décret du 13 décembre 1950 (*Journal officiel* du 19 décembre 1950).

Bizot (André), sergent-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 25 octobre 1950 (*Journal officiel* du 10 novembre 1950).

Briand (Henri-François), adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 6 février 1950 (*Journal officiel* du 21 février 1950).

Lacourt (Jean), adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 6 février 1950 (*Journal officiel* du 21 février 1950).

Leydet (Roger-Pierre), adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 19 juillet 1947 (*Journal officiel* du 29 août 1947).

Décret du 9 juillet 1951 (*Journal officiel* du 14 juillet 1951).

Brandizi (Auguste-Marius), adjudant, artillerie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 5 juillet 1951 (*Journal officiel* du 7 juillet 1951).

Leroux (Georges-Alexandre-Joseph), 2e classe, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 17 mars 1949 (*Journal officiel* du 20 mars 1949).

Décret du 13 décembre 1951 (*Journal officiel* du 18 décembre 1951).

Djiyerdjian (Toros), mle 4270, 2e classe, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret en date du 14 juin 1944, non inséré au *Journal officiel*.

Cordier (Edmond-Louis-Jacques), adjudant, matériel. Déjà décoré par décret du 12 juin 1946 (*Journal officiel* du 7 juillet 1946).

Décret du 8 juillet 1952 (*Journal officiel* du 19 juillet 1952).

Calin (Serge), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 25 octobre 1950 (*Journal officiel* du 10 novembre 1950).

Auvrignon (Auguste-Théodore-Jean-Marie), sergent, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 19 mars 1952 (*Journal officiel* du 26 mars 1952).

Kovacs (Stjépan), caporal-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 13 décembre 1951 (*Journal officiel* du 19 décembre 1951).

Andréani (Ours-Jacques), maréchal des logis, services des matériels et bâtiments coloniaux. Déjà décoré par décret du 9 juillet 1951 (*Journal officiel* du 14 juillet 1951).

Buguin (Paul-Alfred), adjudant-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 13 août 1948 (*Journal officiel* du 27 août 1948).

Décret du 12 décembre 1952 (*Journal officiel* du 27 décembre 1952).

Joly (René-Maurice), adjudant, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 5 juillet 1951 (*Journal officiel* du 7 juillet 1951).

Bruhl (Walter), sergent-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 25 novembre 1952 (*Journal officiel* du 3 décembre 1952, p. 11163).

Décret du 12 octobre 1953 (*Journal officiel* du 20 octobre 1953).

Gobaille (André-Julien), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 17 septembre 1953 (*Journal officiel* du 26 septembre 1953. Pour prendre rang du 11 mai 1953).

Le Cloirec (Louis-Pierre-Marie), adjudant-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 8 juillet 1952 (*Journal officiel* du 19 juillet 1952).

Geran (Paul-Jean), adjudant, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952 (*Journal officiel* du 27 décembre 1952).

Lhomme (Roger), adjudant, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 8 juillet 1952 (*Journal officiel* du 19 juillet 1952).

Martin (André-Jean-Léon), sergent-major, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952 (*Journal officiel* du 27 décembre 1952).

Le Grand (André-René), sergent-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 9 juillet 1951 (*Journal officiel* du 14 juillet 1951).

Cam Nguyen Van, mle 2166, adjudant-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 8 juillet 1952 (*Journal officiel* du 19 juillet 1952, p. 7257).

Burgermeister (Lucien), adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 25 octobre 1950 (*Journal officiel* du 10 novembre 1950).

Mamadou Ba Youla, sergent-chef, mle 58911, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952 (*Journal officiel* du 30 décembre 1952).

Boibessot (René-Julien-Henri), adjudant-chef, service des matériels et bâtiments coloniaux. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952 (*Journal officiel* du 30 décembre 1952).

Décret du 15 décembre 1953 (*Journal officiel* du 23 décembre 1953).

Lefebvre (Michel-Henri), sergent-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952 (*Journal officiel* du 27 décembre 1952).

Brudieux (Maurice-Dominique), sergent-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 12 décembre 1952 (*Journal officiel* du 27 décembre 1952).

Décret du 21 décembre 1954 (*Journal officiel* du 5 janvier 1955).

Belot (Lucien), caporal-chef, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 15 décembre 1953 (*Journal officiel* du 23 décembre 1953).

Lecomte (Henri), 1re classe, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 15 décembre 1953 (*Journal officiel* du 23 décembre 1953).

Décret du 5 octobre 1955 (*Journal officiel* du 18 octobre 1955).

Arnoud (Jean-Marcel-Auguste), adjudant, infanterie métropolitaine. Déjà décoré par décret du 15 octobre 1954 (*Journal officiel* du 21 octobre 1954).

Décret du 9 décembre 1955 (*Journal officiel* du 21 décembre 1955).

Martin (Léopold-Robert), adjudant, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 21 décembre 1954 (*Journal officiel* du 5 janvier 1955).

Kasso, mle 2043/36 Zinder, sergent-chef, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 21 décembre 1954 (*Journal officiel* du 5 janvier 1955).

Décret du 9 juillet 1956 (*Journal officiel* du 26 juillet 1956).

Bader (Emile-Albert), adjudant, train. Déjà décoré par décret du 9 décembre 1955 (*Journal officiel* du 21 décembre 1955).

Koly Konyate, mle 65800/38 Kindia, 1re classe, infanterie coloniale. Déjà décoré par décret du 9 décembre 1955 (*Journal officiel* du 21 décembre 1955).

Décret du 23 décembre 1957 (*Journal officiel* du 11 janvier 1958).

Challal Moslefa ben Azeddine, 1re classe, mle 1789, train. Déjà décoré par décret du 23 décembre 1957 (*Journal officiel* du 11 janvier 1958, au titre de l'infanterie métropolitaine, p. 44).

Derias Mebrouk ben Tayeb, 1re classe, train. Déjà décoré par décret du 7 août 1957 (*Journal officiel* du 17 août 1957, p. 118).

Nasri Saiah, mle L. M. 210 Constantine, 2e classe, train. Déjà décoré par décret du 9 juillet 1956 (*Journal officiel* du 26 juillet 1956, au titre de l'infanterie métropolitaine).

Décret du 1er juillet 1958 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des armées,

Vu le décret n° 49-823 du 25 juin 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux du corps de la marine;

Vu le décret n° 51-1381 du 23 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contre-amiral Granger-Veyron (E.-M.) est nommé commandant de la marine française au Maroc.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

C. DE GAULLE.

Le ministre des armées,

PIERRE GUILLAUMAT.

Liste des sous-officiers déclarés admissibles en 1958 au concours à l'école de formation des officiers ressortissants des territoires d'outre-mer.

I. — AFRICAINS

Abou Diam, sergent-chef, Afrique occidentale française.
Adounkpe (Firmin), sergent, Afrique occidentale française.
Aly Sow, sergent, Afrique occidentale française.
Assila (James), sergent, Afrique occidentale française.
Ba Bocar, sergent, Afrique occidentale française.
Badie Garba, sergent-chef, Afrique occidentale française.
Balde Abdoulaye, sergent, G. I. T. T. O. M.
Balou Okrou (Joseph), sergent-chef, Afrique occidentale française.
Bandio (Gilbert), sergent-chef, Afrique équatoriale française.
Bangui (Georges), sergent-chef, Afrique équatoriale française.
Banza (Alexandre), M. D. L. chef, Afrique équatoriale française.
Barry Abdoulaye, sergent, G. I. T. T. O. M.
Djibrine Sy (Michel), sergent-chef, Afrique équatoriale française.
Djime (Jacques), sergent-chef, Afrique équatoriale française.
G'Baza Zadou Heure, sergent-chef, Afrique occidentale française.
Gomis (François), M. D. L., 1/R. A. C. M.
Kabore (Irénée), sergent, Afrique occidentale française.
Kerekou (Mathieu), sergent, Afrique occidentale française.
Kone Ibrahima, sergent-chef, Afrique occidentale française.
Kouandete Iropa, sergent-chef, E. S. O. Strasbourg.
Kouma (Paul), sergent-chef, Afrique équatoriale française.
Lelo (Gaston), sergent-chef, Afrique équatoriale française.
Lo Momar, sergent, 5e R. T. S.
Macky Diarra, sergent, 6e R. T. S.
Maiga Abdourahmane, sergent-chef, 22e R. I. C.
Mamadou Djerma, sergent, Afrique occidentale française.
Mamadou (Joseph), sergent, Afrique occidentale française.
Mana (Félix), sergent-chef, Afrique équatoriale française.
M'Bal (Denis), sergent-chef, Afrique équatoriale française.
Mombo (Jacques), sergent, Afrique équatoriale française.
N'Diaye Amadou, sergent-chef, Afrique occidentale française.
N'Diaye Momar, sergent-chef, Afrique occidentale française.
N'Diaye Thierno, sergent, 15e R. T. S.
Ouedraogo Tiemoko Tasserre, sergent-chef, Afrique occidentale française.
Rodrigues (Richard), sergent, Afrique occidentale française.
Sako Ali, sergent, Afrique occidentale française.
Samake Yriba, sergent-chef, Afrique occidentale française.
Sana (François), sergent-chef, Afrique équatoriale française.
Sandaogo Zongo, sergent-chef, Afrique occidentale française.
Seck Demba, sergent, Afrique occidentale française.
Sidibe Aly, sergent, Afrique occidentale française.
Sogodogo Tiecoura, sergent, Afrique occidentale française.
Some (Jean-Pierre), sergent-chef, Afrique occidentale française.
Sow Ousmane, sergent, G. I. T. T. O. M.
Sylla Sory Ibrahima, sergent, Afrique occidentale française.
Tegnet (Paul), sergent, G. I. T. T. O. M.
Traore Diarra, sergent, Afrique occidentale française.
Youoryan (Somé-Gabriel), sergent, Afrique occidentale française.

II. — MALGACHES

Fanomezana (Julien), sergent, Afrique occidentale française.
Rakotobe (Jean), sergent, Madagascar.
Rakotomahenina (Etienne), sergent, Madagascar.
Randrianary (Maurice), sergent, Madagascar.
Rasolofo (Auguste), sergent, Madagascar.
Ratsimbason Rahohataona, sergent, E. S. O. Strasbourg.
Zino (Paul-Bert), sergent, Madagascar.

Les épreuves orales se déroulement aux lieux et dates ci-après:

Pour les candidats ayant subi les épreuves écrites en métropole ou en A. F. N.: centre d'examen de Fréjus (G. I. T. T. O. M.) du 7 au 12 juillet;

Pour les candidats ayant subi les épreuves écrites en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française: centre d'examen de Dakar du 15 au 22 juillet;

Pour les candidats ayant subi les épreuves écrites à Madagascar: centre d'examen de Tananarive du 29 juillet au 2 août.

Les candidats seront mis en route par leurs chefs de corps de manière à se présenter au centre d'examen l'avant-veille du jour où débuteront les épreuves orales. A l'issue de ces épreuves, ils rejoindront leur corps d'affectation.

Liste d'admissibilité au concours à l'école de l'air.

ELÈVES OFFICIERS DE L'AIR
(CADRE NAVIGANT ET ELÈVES OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR)
(Recrutement direct en 1958.)

Tour de passage des examens oraux.

Les candidats se présenteront à l'école nationale supérieure de l'aéronautique, 32, boulevard Victor, Paris (15e), métro: Place Balard ou Porte de Versailles, munis de l'équipement nécessaire à l'accomplissement des épreuves physiques et porteurs:

De la lettre d'admissibilité qui leur a été adressée par le service du personnel militaire de l'armée de l'air;

D'une carte d'identité;

Des pièces donnant droit aux points de majoration;

Eventuellement, d'un pied à coulisse au 1/50 pour l'épreuve d'atelier, technologie du programme à option.

Première série: samedi 12 juillet 1958, à huit heures.

MM.
Abily (Marcel-J.).
Amiot (Jacques-F.).
Arborio (André-P.).
Arpiany (D') (Albert-Jean-Marie).
Astorg (Jean-Paul-M.).
Audouin (Jean-Pierre).
Bahuon (Jacques-M.).
Barloy (Philippe-J.).
Barrière (Jean-Claude-R.).
Barthélemy (Jean-M.).
Bayle (Bernard-M.).
Bernars (André-P.).
Bertrand (Roland).
Bonzom (Alain).
Boyer (Kléber-P.).
Brodier (Roland-A.).
Carli (Jean-M.).
Charbonnel (Gérard-M.).
Chrétien (Jean-Loup-J.).
Clerc (Henri-M.).
Daveau (Jacques-F.).
Debarre (Gilbert-M.).
Delahodde (Guy-G.).
Demangel (Jean-C.).
Demesmay (Michel-R.).
Deroche (Jacques-H.).
Derumez (Christian-H.).
Devaux (Bernard-C.).
Diter (André).
Ducret (Michel-C.).
Durand (Jean-Louis-A.).
Fourgeot (Yves-R.).
Gerbe (Alain-G.).
Giraud (René-B.).
Gizardin (Robert).
Hassler (Léon-L.).
Hirt (André-H.).
Jacquemin (André-P.).
Jantet (Claude-R.).
Joly (Marc-M.).
Juin (Gérard-L.).
Karczinski (Christian-T.).
Kerinec (Henri).
Laguet (Paul-H.).
Lebranchu (Jacques-J.).
Le Chapelain (André-M.).
Lechevallier (François-M.).
Lemeunier (Michel-D.).
Le Mevel (Claude-J.).
Lesaffre (Gilbert-A.).
Macari (Jacques-G.).
Méheut (Jacques-M.).
Minvielle (Christian-H.).
Molinari (Maurice-J.).
Moltes (Robert-R.).
Morali (Roger-M.).
Moret (Jean-Marc).
Morle (Jean-Claude-L.).
Mussig (Henri).
Olifant (René).
Perrin (Pierre-B.).
Riegert (Robert-R.).
Rousseing (Charles-A.).
Roy (Marcel).
Salomé (Jean-L.).
Schiessle (Gilbert-A.).
Schwald (Jean-F.).
Serrier (Jean-Y.).
Suarez (Jean-Pierre).
Suchey (Gilbert-R.).
Tardif (Roger-F.).
Tardu (Henri-F.).
Thevenot (Yves-J.).
Turin (Michel-A.).
Zammit (Jacques-A.).

Deuxième série: mercredi 16 juillet 1958, à huit heures.

MM.
Adam (André-C.).
Almayrac (Jean-E.).
Asselin (Jean-Claude-B.).
Ballanger (Pierre-G.).
Beheydt (Jackie-A.).
Berna (Philippe-J.).
Berthonneau (Jacques-M.).
Bochot (Jacques-C.).
Bonnaffoux (Claude-A.).
Bourderotte (Gérard-J.).
Brunet (Jacques-A.).
Casabianca (Jean-Baptiste).
Chalambeau (Max-J.).
Chavane (Xavier).
Clausse (Christian-M.).
Colardelle (Jean-A.).
Come (Guy-M.).
Cornue (André-G.).
Coumes (Roger).
Decker (Jean-François-L.).
Delannée (Pierre-F.).
Derain (Yves-M.).
Deroulède (Jean-Loup-M.).
Dimpre (Philippe-H.).
Donot (Joël-C.).
Faget (Francis-J.).
Florent (Jean-E.).
Folmard (Claude-P.).
Gamet (Bernard-M.).
Garin (Marcel-M.).
Gaulias (Gérard-G.).
Gaurrand (Marc-A.).
Gellé (Henri-P.).
Gervais de Lafond (Dominique-P.).
Grenier (Gérard-R.).
Gressé (Jean-Marie).
Guion de Meritens Jean-Claude-E.).
Henry (Pierre-J.).
Hotellier (Jean-Claude-M.).
Joannet (Jean-Pierre-J.).
Kestens (Lucien).
Krier (René-J.-L.).
Lacord (Paul-G.).
Lessertois (Michel-H.).
Letocha (Jean).
Magniez (Jean-Claude-A.).
Martineau (Jean-Pierre-M.).
Masniaud (Jacques-E.).
Massardier (Pierre-J.).
Massé (Pierre).
Mathieu (Roger-Y.).
Mergny (Jacques-R.).
Mével (Jean-Y.).
Michel (Alain-M.).
Milanini (Claude-G.).
Mistral (Laurent-G.).
Mozer (Jean-Claude-J.).
Ouince (d') (Hervé-X.).
Paulze d'Ivoy de La Poype (Hubert-R.).
Pape (Jean-E.).
Pecresse (Jean-Baptiste-P.).
Peloux (Georges-A.).
Portejoie (Jean-Louis-R.).
Pouyet (Jean-M.).
Quinat (Ghislain-M.).
Quinzoni (André-J.).
Rodolausse (Pierre-E.).
Rolet (François-V.).
Signore (Robert-L.).
Sudriez (Jean-Marie-H.).
Taigé (Christian-M.).
Tendon (Jean-H.).
Terneson (Philippe-A.).
Tournier (Jack-M.).
Tricand de La Goutte (Paul-M.).
Valdenaire (Bernard-J.-M.).
Vallat (François-C.).
Verdant (Michel-J.).
Vericel (Paul-L.).
Vienet (Sylvain).
Vinciguerra (Joseph-F.).
Wermester (Philippe-G.).

Troisième série: dimanche 20 juillet 1958, à huit heures.

MM.
Aubry (Dominique-C.).
Barbe (Christian-E).
Bertrand (Olivier-A.).
Boitte (Jacques-R.)
Bongiraud (Jean-A).
Bordage (Georges-M.)
Boscals de Réals (Yves-D.)
Boucho (Lucien-R.).
Bouchon (Michel-P.).
Boulanger (Jean-P.).
Boulard de Pouqueville (Hugues-P.).
Bourchanin (Michel-G.).
Bouvier des Noes (François-Marie).
Bréart de Boisanger (Yves-M.).
Brenneur (Pierre-R.).
Cambefort (Jean-Paul-M.).
Cantarini (Michel-A.).
Castagné (Claude-A.).
Chapel (Jean-P.).
Clairefond (Guy-C.).
Clavé (Jean-Claude).
Dubreuil (Christian-C.).
Dumaisnil (Charles-J.).
Eugène (Jean-Jacques-R.)
Faysse (Jean-Claude-M.)
Filippini (Alain-J.).
Gaillot (Gérard-A.).
Ginesta (Raoul-J.).
Grosjean (Paul-Y.).
Guyard (Jean-Pierre-W.).
Hennequin (Michel-I.).
Julien (René).
Koulmann (Pierre-Marie).
Lagrue (Christian P.).
Lardemelle (de) (Jacques-J.).
Larminat (de) (Gérard-M.).
Latourrette (Pierre-M.).
Laurin (Louis-P.).
Lavarant (Jean-J.).
Le Brun (Bernard-M.)
Lécluse de Longraye (de) (Hubert-L.).
Lenain (Jacques R.).
Le Quelleç (Pierre-M.).
Le Roux (Jean-L.).
Le Teuff (André).
Leygue (Jean-C.).
Madelin (Dominique-M.).
Malençon (François-A.)
Marque (Claude).
Martin (Max-G.).
Marty (Camille-M.)
Meister (Maxime-C.).
Mollard (Guy-L.).
Montanié (François-R.).
Monts de Savasse (de) (Hugues-X.).
Nevez (Jean-Claude-L.).
Niox (Jean-Loup-A.).
Oudin (Philippe-R.).
Ourgaud (Alain-J.).
Pachebat (Léon-M.).
Pagès (Jean-Claude-H.).
Pagot (Denis-M).
Patry (Henri-R.).
Payen (Michel-R.).
Pennec (Maurice-J.).
Pétesch (Alain-C.).
Petit (Henri-B.).
Philibert (Jean-L.).
Portalier (Alain).
Puidebat (Gérard).
Riondel (Hervé-M.).
Rose (Philippe-H.).
Rousseau (Pierre-Y.).
Rouxel (Pierre-L.).
Salin (Michel-H.).
Séry (Gérard-M.).
Sumien (Gilbert-G.).
Thevenot (Claude-A.).
Vzdoulsky (Serge).
Wacongne (Gilbert-P.).
Warmé (Pierre-M.).

Quatrième série: jeudi 24 juillet 1958, à huit heures.

MM.
Barrillon (Jean-Claude-R.).
Bonaldi (Jean-Pierre-J.).
Bonhomme (Gérard-F.).
Bouffard (Jean-Louis-A.).
Bousquet (Yves-C.).
Boutinet (Philippe-M.).
Brenner (André-M.).
Brothier (Michel-A.).
Caumartin (Robert-M.)
Champion (François).
Chanson (Philippe-M.)
Chêne (Jean-François-M.).
Cheval (Jean-Paul).
Chevreux (Claude-M.).
Cochennec (André-H.).
Cuciff (Roger).
Debray (Henri-R.)
Deroche (Raymond-Y.).
Doermann (Frédéric-P.).
Huissier (d') (Bernard J.).
Dubrulle (Jacques-G.).
Oumerc (Guy-J.).
Dutheil de la Réchère (Stéphane-M.).
Eisenbeis (Henri-C.).
Elie-Lefebvre (Patrick-M.).
Escoubet (Eric-R.).
Fanton (Bernard-J.).
Fauveau (Alain-M.).
Feillard (Pierre-J.).
Frotier de Bagneux (Guy-M.).
Frut (Pierre H.).
Fuchs (Alain-S.).
Gazzano (Gérard-A.).
Geffroy (Paul-A.).
Gendron (Claude-J.).
Grammagnat (Michel-P.).
Guillou (Jean-R.).
Hauteville (d') (Amaury).
Hervé (Jacques).
Hourtoulle (Jacques-H.).
Jehannin (Michel-J.).
Jot (Max-M.).
Kerhoas (Yves-V.).
Lacoste (Michel-F.)
Lalanne-Berdouticq (Yves-G.).
Lavolé (Alain-F.).
Lavolé (Yves).
Le Boucher d'Hérouville (Raoul-M.).
Legoux (Michel-M.).
Lemarcha (Francis-L.).
Leygonie (Jacques-P.).
Madec (Claude-L.).
Mahé (François-R.).
Marion (Jean-R.).
Massicot (Alain-L.).
Maussion (Joseph-M.)
Merret (Jean-Marie).
Mounier-Poulat (François-G.).
Muller (Claude-J.).
Page (Joël-L.).
Pialot (Barthélémy-M.).
Pierlot (Bernard-C.).
Pierson (Michel-L.).
Pigot (Jean-Claude).
Poquet (Robert-J.).
Poulle (Raymond R.)
Présent (Jean-Y.).
Proeschel (Jean-François-R.).
Pujol (Marc-A.).
Rougevin-Baville (Maurice-P.).
Vallois (Bernard-M.).

Cinquième série: lundi 28 juillet 1958, à huit heures.

MM.
Aballéa (Roger-J.).
Albert (Bernard-F.).
Amiot (Philippe-A.).
André (Georges-F.).
Arcis (des) (Philippe-P.).
Arnaud (Jean-R.).
Aumont (Victor).
Aurin (Guy-P.).
Avit (Daniel-E.).
Baleyte (Jean-C.).
Barril (Michel-P.).
Baudequin (Claude-R.).
Baurin (Jacques-G.).
Beaudon (Alain-M.).
Bécourt-Foch (Eric-M.).
Belloir (Alain-J.).
Belot (Claude-L.).
Benoist (Hubert-L.).
Bernard (François-M.).
Bernier (Alain-F.).
Colin (Francis-R.).
Couplan (Jean-Pierre-A.).
Coureaud (Bernard).
Courtillat (Pierre-F.).
Cozic (Alain-J.).
Daniel de Bois-Juzan (Pierre-E.).
Daudec (Léon-G.).
Darlevelle (Gérard-A.).
David de Drezigné (Bertrand-J.).
Debomy (Jean-R.).
Degré (Claude-G.).
Dehouck (Claude-G.).
Delalande (Jean-G.).
Delattre (Philippe-R.).
Desgrées du Loû (Bertrand-P.).
Desjars (François-M.).
Germay (de) (Jacques-C.).
Gouze de Saint-Martin (Philippe-C.).
Guyader (Yvon).
Hryszkiewicz (Antoine).
Joseph (Yves-M.).
Raffin de La Raffinie (de) (Pierre-I.).
Rancourt (de) (Andrew-H.).
Ricatte (Jean).

Rochefort (Pierre-L.).
Rodot (André-M.).
Rousse (Michel-P.).
Rousselin (Guy-H.).
Rymasz (Daniel-J.).
Saint-Donat (Alain-P.).
Salembier (Louis-J.).
Salomon (Alain-M.).
Sarraute (Jacques).
Sassot (Philippe-P.).
Saur (Jean-Marie).
Ségalou (Gérard-F.).
Schreiber (Philippe).
Simon (Max-J.).
Soleilhac (René-J.).
Susbielle (de) (Philippe-M.).
Thubert (Philippe-M.).
Trimardeau (Rémy-J.).
Vergez (Jean-Claude).
Vermersch (Dominique-M.).
Vigé (Christian-J.).
Villain (Jean-Pierre-M.).
Viville (de) (Dominique-B.).
Vitry (Georges-A.).
Vitry d'Avaucourt (de) (Serge).
Wandel (Jean-Pierre-R.).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Nomination du directeur du Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle.

Par arrêté du 1er juillet 1958, M. Alfred Rosier, directeur honoraire du ministère du travail et de la sécurité sociale, est nommé directeur du Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle pour une période de trois années, à compter du 1er juillet 1958.

Commission interministérielle chargée de l'établissement des projets de décret fixant les honoraires des architectes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juillet 1958: page 6130, 1re colonne, au lieu de: « par arrêté du 25 juin 1956... », lire: « par arrêté du 25 juin 1958... ».

Liste d'admission à l'examen professionnel d'économe (session 1958).

Par arrêté du 13 juin 1958, sont déclarés définitivement admis, par ordre de mérite:

MM.
1 Mathieu (Pierre-Germain-Louis).
2 Marchal (Jean-Henri-Georges).
2 Rives (Maurice-Edmond-Emile).
4 Truchefaud (Pierre-Henri).
5 Lacroix (Robert-Gaston-Fernand).
6 Hamm (Auguste-Joseph).
7 Rougny (Georges-Frédéric-Jacques).
8 Truffinet (Henri).
9 Bonthoux (Marcel-Fernand).
9 Piesse (Roger-Marcel).
11 Hlavacek (Charles).
12 Caron (Michel-André-Georges).
13 Martin (Jacques-Bernard).
14 Tresserre (Jean-Prosper).
15 Debos (Célestin-Isidore-Emile-Joseph).
15 Prunier (Edouard-Pierre-Emmanuel).
17 Daragon (Robert-Bernard-Armand).
17 Theriot (Jean-Baptiste-Charles).
19 Le Hénaff (Jean-Laurent-Marie).
20 Loup (Edmé-Auguste-Edouard).
21 Apchin (René-Georges-Louis).
21 Dammien (Roger-Gaston-Alfred).
23 Pierret (Guy).
24 Tiaiba (Saïd).
25 Laudat (Jean-Mary).
26 Cacheux (Jacques-Jean-Charles).
27 Danan (Paul-Jacob).
28 Bodas (Daniel-Jacques).
28 Chenevier (Henri-Paul).
28 Gueret (Robert).
31 Roser (Jean-Chrétien).
32 Mazzi (Jean).
33 Antoni (Michel).
33 Moulinard (Guy-Charles).
35 Chambrion (Christian-Lucien-Laurent).

Candidates.

1 Mlle Foch (Marguerite-Thérèse-Rose).
2 Mlle Defais (Georgette-Maria-Augustine).
3 Mme Lafay, née Bessy (Marie-Denise-Renée).
3 Mme Poussard, née Muglioni (Josette-Louise-Francine).
5 Mlle Brefort (Marie-Françoise).
5 Mme Bonassis-Ancelin, née Chaillie (Andrée-Mauricette).
7 Mme Perochon, née Leroux (Jacqueline-Jeanne).
8 Mlle Ravailhe (Solange-Marie-Louise-Jeanne).
9 Mlle Blandin (Marie-Antoinette-Louise-Angèle).
9 Mlle Pierre (Renée).
9 Mme Rey, née Mermillon (Jeanne).
12 Mlle de Broeta (Yvette-Paule).
12 Mme Cariou, née Gensane (Madeleine-Louise).
12 Mlle Gillibert (Simone-Elisabeth-Louise).
12 Mme Totti, née Fages (Odette-Françoise-Marcelle).
16 Mme L'Hopitault, née Giraud (Marie-Thérèse).
16 Mme Rigal, née Dulout (Marie-Louise-Jeanne).
18 Mme Decorte, née Challend (Simone-Maria).
18 Mme Monnet, née Boudoube (Jacqueline-Lucie-Rose).
20 Mlle Bigot (Andrée-Jeanne).
20 Mme Devigne, née Martin (Jacqueline-Léone-Madeleine).
20 Mme Rey, née Dejan (Huguette-Anne-Pierrette).
20 Mme Rougny, née Coat (Jeanne).
24 Mme Guilloux, née Briançon
24 Mme Massol, née Assie (Marie-Simone-Juliette).
24 Mlle Maurer (Marguerite-Marie-Elisabeth).
27 Mme Pecqueur, née Bonnel Marcelle).
28 Mme Larue, née Rebourcet (Huguette).
29 Mlle Collin (France-Renée).
29 Mlle Roussenac (Josette).
31 Mme Rannou, née Cœuret (Marcelle-Charlotte-Marie).
32 Mme Guiton (Hélène).
33 Mme Bernardet, née Mullet (Renée).
34 Mme Benoist, née Walter (Marthe).
34 Mlle Bordeu (Noëlle).
34 Mme Bournazel, née Dorlanne (Simone-Marguerite-Micheline).
34 Mme Lescoat, née Puyplat (Irène-Jeanne-Marie).
34 Mme Pille, née Quilici (Marie-Jeanne).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décrets du 1er juillet 1958 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 1er juillet 1958, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 27 mars 1958 portant que les promotions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.
Aubert (Jean), président de la Société française de navigation rhénane. Officier du 16 décembre 1937.
Naud (Eugène André-François), inspecteur général des ponts et chaussées. Officier du 2 janvier 1928.

Par décret du Président de la République en date du 1er juillet 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 mars 1958 portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, la personne désignée ci-dessous est promue dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de commandeur.
(Contingent normal.)

M. Garsaux (Paul-Albert-Victor), docteur en médecine, président du conseil médical du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, médecin chef de l'aéroport de Paris. Officier du 14 mars 1932.

Définition des régions de contrôle terminales de catégorie 2 en France métropolitaine et désignation des organismes chargés de fournir le service de contrôle dans ces régions.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le code de l'aviation civile et commerciale;
Vu la convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944, et ses annexes;
Vu le décret n° 57-597 du 13 mai 1957 portant définition des types de circulation aérienne et des conditions d'établissement de leur réglementation;
Vu le décret n° 57-598 du 13 mai 1957 fixant les règles de l'air, les attributions et le rôle des services civils de la circulation aérienne;
Vu l'arrêté du 30 janvier 1958 relatif aux textes réglementaires définissant les espaces aériens dans lesquels sont assurés les services de la circulation aérienne et désignant les organismes chargés de fournir lesdits services;
Vu l'arrêté du 30 janvier 1958 définissant les régions de contrôle terminales de catégorie 2 en France métropolitaine et désignant les organismes chargés de fournir le service de contrôle dans ces régions,

Arrête :

Art. 1er. — L'alinéa 1.1.1. du paragraphe « Région de contrôle terminale de Paris » de l'arrêté susvisé du 30 janvier 1958 est annulé et remplacé par le suivant :

1.1.1. — *Limites latérales.*

Les limites géographiques de cette région sont constituées par une ligne joignant les points suivants :

50° 08' 00" N — 01° 42' 00" E.
49° 45' 00" N — 03° 13' 30" E.
48° 00' 00" N — 04° 00' 00" E.
48° 00' 00" N — 02° 30' 00" E.
48° 30' 00" N — 01° 00' 00" E.
49° 47' 00" N — 01° 00' 00" E.
50° 08' 00" N — 01° 42' 00" E.

Art. 2. — La date de mise en vigueur des dispositions du présent arrêté sera fixée par décision du ministre chargé de l'aviation civile et portée à la connaissance des usagers par NOTAM.

Art. 3. — Le secrétaire général de l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mai 1958.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation :
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Définition des voies aériennes en France métropolitaine et désignation des organismes chargés de fournir le service du contrôle dans les voies aériennes.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le code de l'aviation civile et commerciale ;
Vu la convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944, et ses annexes ;
Vu le décret n° 57-597 du 13 mai 1957 portant définition des types de circulation aérienne et des conditions d'établissement de leur réglementation ;
Vu le décret n° 57-598 du 13 mai 1957 fixant les règles de l'air, les attributions et le rôle des services civils de la circulation aérienne ;
Vu l'arrêté du 30 janvier 1958 relatif aux textes réglementaires définissant les espaces aériens dans lesquels sont assurés les services de la circulation aérienne et désignant les organismes chargés de fournir lesdits services ;
Vu l'arrêté du 30 janvier 1958 définissant les voies aériennes en France métropolitaine et désignant les organismes chargés de fournir le service du contrôle dans les voies aériennes,

Arrête :

Art. 1er. — L'alinéa 2.1.2.1. du paragraphe 2 « Voie aérienne Ambre Deux » de l'arrêté susvisé du 30 janvier 1958 est annulé et remplacé par le suivant :

2.1.2. — *Tronçon Paris—Londres.*

2.1.2.1. — *Limites latérales* : limité latéralement par deux droites parallèles situées à 5 milles nautiques de part et d'autre de l'axe radiophare non directionnel de Cranbrook—radiophare non directionnel d'Abbeville et joignant la limite Nord-Ouest de la R. I. V. de Paris et la région de contrôle terminale de Paris.

Art. 2. — Le paragraphe 6 de l'arrêté susvisé est annulé et remplacé par le suivant :

6. VOIE AERIENNE BLEUE TROIS (DÉSIGNATION ABRÉGÉE B.3.)

Châtillon-sur-Marne—Cambrai—Saint-Inglevert—Lydd et Douvres.

6.1. — LIMITES

6.1.1. — *Tronçon Châtillon-sur-Marne—Cambrai—Saint-Inglevert.*

6.1.1.1. — *Limites latérales* : limité latéralement par deux droites parallèles situées à 5 milles nautiques de part et d'autre des axes joignant les points suivants :

Radiophare non directionnel de Châtillon ;
Radiophare non directionnel de Cambrai ;
Radiophare non directionnel de Saint-Inglevert.

6.1.1.2. — *Limites verticales :*

Limite inférieure : 1.450 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Limite supérieure : 6.100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

6.1.2. — *Tronçon Saint-Inglevert—Lydd.*

6.1.2.1. — *Limites latérales :*

Limité latéralement par deux droites parallèles situées à 5 milles nautiques de part et d'autre de l'axe défini par les points suivants :

Radiophare non directionnel de Saint-Inglevert.
Radiophare non directionnel de Lydd

6.1.2.2. — *Limites verticales :*

Limite inférieure : 1.500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Limite supérieure :

6.100 mètres au-dessus du niveau de la mer de Saint-Inglevert à la limite Nord de la région d'information de vol de Paris.
7.600 mètres au-dessus du niveau de la mer de la limite Nord de la région d'information de vol de Paris à Lydd.

6.1.3. — *Tronçon Saint-Inglevert—Douvres.*

6.1.3.1. — *Limites latérales :*

Limité latéralement par deux droites parallèles situées à 5 milles nautiques de part et d'autre de l'axe défini par les points suivants :

Radiophare non directionnel de Saint-Inglevert.
Radiophare non directionnel de Douvres.

6.1.3.2. — *Limites verticales :*

Limite inférieure : 1.350 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Limite supérieure :

6.100 mètres au-dessus du niveau de la mer de Saint-Inglevert à la limite Nord de la région d'information de vol de Paris.
7.600 mètres au-dessus du niveau de la mer de la limite Nord de la région d'information de vol de Paris à Douvres.

6.1.3.3. — Dénomination : ce tronçon portera la désignation : voie aérienne Bleue Trois Nord (désignation abrégée : B.3.N.).

6.2 — ORGANISME CHARGÉ DE FOURNIR LE SERVICE DU CONTRÔLE

Entre Châtillon et Saint-Inglevert : centre de contrôle régional de Paris.

Art. 3. — Le paragraphe 7 de l'arrêté susvisé est annulé et remplacé par le suivant :

7. — VOIE AERIENNE AMBRE 5 (DÉSIGNATION ABRÉGÉE : A.5.)

Paris—Bruxelles.

7.1. — LIMITES

7.1.1. — *Limites latérales :*

Limitée latéralement par deux droites parallèles situées à 5 milles nautiques de part et d'autre des axes définis par les points suivants :

Radiophare non directionnel de Paris-Nord ;
Radiophare non directionnel de Cambrai ;
Radiophare non directionnel de Silly,

et joignant la région de contrôle terminale de Paris à la limite Nord de la région d'information de vol de Paris.

7.1.2. — *Limites verticales :*

Limite inférieure : 1.450 mètres au-dessus du niveau de la mer
Limite supérieure : 6.100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

7.2. — ORGANISME CHARGÉ DE FOURNIR LE SERVICE DU CONTRÔLE

Entre Paris-Nord et le point situé à mi-distance entre Cambrai et Silly : centre de contrôle régional de Paris.

Art. 4. — La date de mise en vigueur des dispositions du présent arrêté sera fixée par décision du ministre chargé de l'aviation civile et portée à la connaissance des usagers par NOTAM.

Art. 5. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mai 1958.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation :
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Régies d'avances.

Par arrêté du 23 juin 1958, l'article 1er de l'arrêté du 13 août 1957 est modifié comme suit :

« Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances de la subdivision d'études, voies navigables de Lille, est fixé à 1.200.000 F ».

Conseil supérieur de l'aviation marchande.

Par arrêté du 18 juin 1958, est désigné comme membre consultatif suppléant représentant la profession au conseil supérieur de l'aviation marchande :

Pour la Compagnie nationale Air France.

M. Rispal (Jean), adjoint du chef du département Etudes et programmes, suppléant de M. Rattier.

Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Par arrêté du 19 juin 1958, M. Kroepfle (Charles), maire de Saint-Louis, est nommé membre du conseil d'administration de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, en remplacement de M. Gutleben.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Par arrêté du 30 juin 1958, il est mis fin, à compter du 1er avril 1957, au détachement de Mme Derrien (Marguerite), sténodactylographe à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, auprès de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole (centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole).

A compter de la même date, l'intéressée est réintégrée dans son emploi à l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

Mme Derrien (Marguerite), adjoint administratif titulaire, 6e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est placée dans la position de service détaché, pour une période de cinq ans à compter du 1er avril 1957, pour occuper un emploi d'agent contractuel de 2e catégorie auprès de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole (centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole).

Par arrêtés du ministre de l'agriculture en date du 1er juillet 1958:

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de chef de service exercées par M. Giscard d'Estaing (Jean-Guy-François-Louis-Valéry), à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, à compter du 30 juin 1958.

M. Imbaud (Bernard), sous-directeur, est nommé chef de service à l'administration centrale du ministère de l'agriculture à compter du 1er juillet 1958.

M. Bellet (Jean), ingénieur en chef des services agricoles, est nommé sous-directeur, 3e échelon, indice net 650, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, à compter du 1er juillet 1958.

MINISTERE DU TRAVAIL

Homologation de scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu le décret du 11 mai 1953, modifié le 21 janvier 1954 et le 16 février 1957, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955;

Vu l'arrêté du 5 juin 1958 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 la scie circulaire à table de type commun construite par les Etablissements R. Philippe, 16, rue du Haut-Barr, à Saverne (Bas-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 247 - 4173 - T 658. — Type ERPHI 511. — Diamètre de lame: 250 mm.

Art. 2. — En exécution des articles 4, 5 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 la scie à bûches à chevalet oscillant construite par M. Louis Thomas, faubourg Latour, à Pont-Saint-Esprit (Gard), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 679 - 4174 - T 658. — Type T 10. — Diamètre maximum de lame: 600 mm.

Art. 3. — En exécution des articles 4, 7 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960:

1) Les scies à bûches sur remorques à chevalet oscillant et table basculante construites par les Etablissements P. P. K., 45 et 47, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie (Seine), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 566 - 3113 - T 658. — Type Tracta-scie. — Diamètre de lame: 600 mm.

N° 566 - 3114 - T 658. — Type Tracta-scie. — Diamètre de lame: 700 mm.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 14 décembre 1956.

2) La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par M. Capelle, 51, rue de la Dauversière, à la Flèche (Sarthe), et enregistrée sous le numéro suivant: n° 632 - 3742 - T 658.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 19 avril 1956.

3) La scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par M. Louis Thomas, faubourg Latour, à Pont-Saint-Esprit (Gard), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 679 - 4175 - T 658. — Type T 20. — Diamètre maximum de lame: 600 mm.

Art. 4. — En exécution des articles 12 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive les scies circulaires à déligner automatiques présentées par la Société d'approvisionnement de matériel industriel (S. A. M. I.), 44, rue La Boétie, Paris (8e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 484 - 3813 - D 658. — Type H 321. — Diamètre de lame: 300 mm.

N° 484 - 3814 - D 658. — Type H 351. — Diamètre de lame: 300 mm.

N° 484 - 3815 - D 658. — Type H 33. — Diamètre de lame: 300 mm.

N° 484 - 3816 - D 658. — Type H 34. — Diamètre de lame: 300 mm.

Ces homologations se substituent à celles accordées par décision du 18 juin 1956.

Art. 5. — En exécution des articles 13 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, est prorogée jusqu'au 1er novembre 1958 l'homologation théorique accordée à la scie circulaire pendulaire construite par les Etablissements Ruge, 18, rue des Glacières, à Strasbourg (Bas-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 284 - 3804 - T 658. — Diamètre de lame: 500 mm.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 24 mai 1956.

Art. 6. — En exécution des articles 15 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 les scies circulaires portatives construites par la Société Vamo, 39, rue de la Grange-aux-Belles, à Paris (10e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 668 - 4176 - T 658. — Type V 90. — Diamètre de lame: 270 mm.

N° 668 - 4177 - T 658. — Type V 130. — Diamètre de lame: 320 mm.

Art. 7. — En exécution des articles 15 et 19 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation provisoire valable jusqu'au 1er juin 1959 la scie circulaire portative construite par la Société Vamo, 39, rue de la Grange-aux-Belles, à Paris (10e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 668 - 4178 - P 658. Type V 85. — Diamètre de lame: 275 mm.

Art. 8. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires et des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation, ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 9. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1958.

Par le ministre du travail et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

Homologation de scies à ruban et de dispositifs de sécurité pour scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 22 mai 1952, modifiée le 29 juin 1956, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946 modifié le 29 novembre 1955;

Vu l'arrêté du 5 juin 1958 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une homologation théorique :

1) Valable jusqu'au 1er janvier 1959, la scie à ruban à table construite par les Etablissements Denninger, 20-22, rue de la Moselle, à Golbey (Vosges), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 139 - 4179 - T 658. — Type n° 10 de 900 N. — Série V T. — Diamètre des volants : 900 mm.

Cette machine est équipée du protecteur de partie travaillante homologué sous le n° 139 - 3923 - T 157 par décision du 22 janvier 1957 ;

2) Valable jusqu'au 1er juin 1960, la scie à ruban à table construite par les Etablissements R. Philippe, 16, rue du Haut-Barr, à Saverne (Bas-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 247 - 4180 - T 658. — Type ERPHI 503. — Diamètre des volants : 350 mm.

Cette machine est équipée d'un protecteur de partie travaillante conçu pour elle par les Etablissements R. Philippe ;

3) Valable jusqu'au 1er juin 1960, la scie à ruban à table construite par les Etablissements William Gillet, 144, cours du Médoc, à Bordeaux (Gironde), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 222 - 4181 - T 658. — Type C A 7. — Diamètre des volants : 700 mm.

Cette machine est équipée d'un protecteur de partie travaillante type Z n C A 7 conçu pour elle par les Etablissements W. Gillet ;

4) Valable jusqu'au 1er juin 1960, les scies à ruban à table à chariot surélevé construites par les Etablissements W. Gillet, 144, cours du Médoc, à Bordeaux (Gironde), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 232 - 4182 - T 658. — Type N A 1 m à table. — Diamètre des volants : 900 mm.

N° 232 - 4183 - T 658. — Type N A E à table et petit chariot surélevé. — Diamètre des volants : 900 mm.

N° 222 - 4184 - T 658. — Type N A 2 A a avec appareil à dédoubler. — Diamètre des volants : 900 mm.

Ces machines sont équipées du protecteur de partie travaillante type Z n N A conçu pour elles par les Etablissements William Gillet.

Art. 2. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 11 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une homologation définitive la scie à ruban d'établi construite par la société Signal, 162-164, rue Gambetta, à Suresnes (Seine), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 110 - 2774 - D 658. — Type R 30 à table inclinable. — Diamètre des volants : 300 mm.

Cette machine est équipée du protecteur de partie travaillante qui fait l'objet d'une homologation définitive sous le n° 110 - 3714 - D 658.

Ces homologations se substituent à celles accordées par décision du 21 février 1956 aux Etablissements Bouffard et Cie.

Art. 3. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 :

1) Les scies à ruban à table construites par les Anciens Etablissements Caffier et Barreau, à Blangy-sur-Bresle (Seine-Maritime), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 339 - 2804 T 658. — Type Super lourd. — Diamètre des volants : 600 mm.

N° 339 - 2805 - T 658. — Type Super lourd 50. — Diamètre des volants : 700 mm.

N° 339 - 2806 - T 658 — Type Super lourd 51. — Diamètre des volants : 800 mm.

N° 339 - 2807 - T 658. — Type Super lourd. — Diamètre des volants : 900 mm.

Ces machines sont équipées du protecteur de partie travaillante qui fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 sous le n° 339 - 4081 - T 658.

Les numéros accordés à cet article se substituent à ceux attribués par décision du 19 juin 1956.

2) Les scies à ruban à table présentées par les Etablissements Horlsmann, 51, rue Saint-Maur, et 10, rue Guillaume-Bertrand, à Paris (11e), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 457 - 2936 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 16-1. — Diamètre des volants : 406 mm.

N° 457 - 2937 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 16-2. — Diamètre des volants : 406 mm.

N° 457 - 2938 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 16-3. — Diamètre des volants : 406 mm.

N° 457 - 2939 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 26-2. — Diamètre des volants : 660 mm.

N° 457 - 2940 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 26-3. — Diamètre des volants : 660 mm.

N° 457 - 2941 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 36-1. — Diamètre des volants : 406 mm.

N° 457 - 2942 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 36-2. — Diamètre des volants : 406 mm.

N° 457 - 2943 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 36-3. — Diamètre des volants : 406 mm.

N° 457 - 2944 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 60-2. — Diamètre des volants : 660 mm.

N° 457 - 2945 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 60-3. — Diamètre des volants : 660 mm.

N° 457 - 2946 - T 658. — Type D O - A L L, modèle C O 36. — Diamètre des volants : 915 mm.

N° 457 - 2947 - T 658. — Type D O - A L L, modèle H P 36. — Diamètre des volants : 915 mm.

N° 457 - 2948 - T 658. — Type D O - A L L, modèle Z 16. — Diamètre des volants : 413 mm.

N° 457 - 2949 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 36 S. — Diamètre des volants : 915 m.

N° 457 - 2950 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 36 R. — Diamètre des volants : 915 mm.

N° 457 - 2951 - T 658. — Type D O - A L L, modèle 36 W. — Diamètre des volants : 915 mm.

N° 457 - 2952 - T 658. — Type D O - A L L, modèle Z S 36-16. — Diamètre des volants : 915 mm.

N° 457 - 2953 - T 658. — Type D O - A L L, modèle Z V 36-16. — Diamètre des volants : 915 mm.

N° 457 - 2954 - T 658. — Type D O - A L L, modèle Z S 60-26. — Diamètre des volants : 660 mm.

N° 457 - 2955 - T 658. — Type D O - A L L, modèle Z V 60-26. — Diamètre des volants : 660 mm.

Les machines susvisées sont équipées d'un protecteur de partie travaillante conçu pour elles par les Etablissements Horstmann.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 19 juin 1956.

3) Les scies à ruban à table construites par les Etablissements Renaud et Cie, à la Digue-en-Redon (Ille-et-Vilaine), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 569 - 3148 - T 658. — Type U D B - M. — Diamètre des volants : 800 mm.

N° 569 - 3149 - T 658. — Type U D B - P. — Diamètre des volants : 800 mm.

Ces machines sont équipées du protecteur de partie travaillante construit par la société Equipement technique moderne et homologué sous le n° 611 - 3715 - T 658 à l'article 7 de la présente décision.

Les numéros ci-dessus accordés se substituent à ceux attribués par décision du 22 octobre 1957.

Art. 4. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation de scies à ruban, sont prorogées jusqu'au 1er novembre 1958 les homologations théoriques accordées :

1) A la scie à ruban à table à rouleaux construite par les Etablissements Auge, à Masgrenier (Tarn-et-Garonne), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 60 - 2901 - T 658. — Type B C 9. — Diamètre des volants : 900 mm.

Cette machine est munie d'un protecteur spécialement conçu pour elle par les Etablissements Auge.

Le numéro ci-dessus se substitue à celui accordé par décision du 17 janvier 1956.

2) Aux scies à ruban à table construites par M. A. Denninger, 20 et 22, rue de la Moselle, à Golbey (Vosges), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 139 - 2777 - T 658. — Type n° 10-350 N. — Diamètre des volants : 350 mm.

N° 139 - 2778 - T 658. — Type n° 4-600 N. — Diamètre des volants : 600 mm.

N° 139 - 2779 - T 658. — Type n° 4-700 N. — Diamètre des volants : 700 mm.

N° 139 - 2785 - T 658. — Type n° 10-500 N V T. — Diamètre des volants : 500 mm.

N° 139 - 2786 - T 658. — Type n° 10-600 N V T. — Diamètre des volants : 600 mm.

N° 139 - 2788 - T 658. — Type n° 10-700 N. — Diamètre des volants : 700 mm.

N° 139 - 2790 - T 658. — Type n° 10-850 N. — Diamètre des volants : 850 mm.

N° 139 - 2791 - T 658. — Type n° 10-800 N. — Diamètre des volants : 800 mm.

Ces machines sont équipées de l'un des deux protecteurs dont l'homologation est également prorogée jusqu'au 1er novembre 1958 sous les numéros 139 - 2811 - T 658 (type H D à simple coulisse) et 139 - 2812 - T 658 (type H D à double coulisse).

Les numéros accordés à cet article se substituent à ceux attribués par décision du 25 mai 1956.

3) A la scie à ruban à table construite par les Etablissements Syderic, 8 et 10, rue des Platanes, à Lyon-Montplaisir (Rhône), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 310 - 2904 - T 658. — Type S R 375. — Diamètre des volants : 375 mm.

Cette machine est équipée d'un protecteur de partie travaillante spécialement conçu pour elle par les Etablissements Syderic.

Le numéro ci-dessus se substitue à celui accordé par décision du 19 juin 1956.

4) A la scie à ruban à table construite par M. Auguste Mentzler, à Rossfeld (Bas-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 507 - 2905 - T 658. — Diamètre des volants: 650 mm.

Cette machine est équipée d'un protecteur de partie travaillante spécialement conçu pour elle par M. Mentzler.

Le numéro ci-dessus se substitue à celui accordé par décision du 19 juin 1956.

5) A la scie à ruban à table construite par la société Les Machines Bosfor, à Gy-l'Evêque (Yonne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 511 - 2713 - T 658. — Type 3 S R I. — Diamètre des volants: 900 mm.

Cette machine est équipée d'un protecteur de partie travaillante dont l'homologation est également prorogée jusqu'au 1er novembre 1958 sous le n° 514 - 2714 - T 658.

Les numéros ci-dessus se substituent à ceux accordés par décision du 27 décembre 1955.

Art. 5. — En exécution des articles 2 à 5, 7 et 12 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 les scies à ruban à grumes construites par les Etablissements William Gillet, 144, cours du Médoc, à Bordeaux (Gironde), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 232 - 4185 - T 658. — Série D. A. avec chariot surélevé. — Diamètre de lame: 1.100 à 1.300 mm maximum.

N° 232 - 4186 - T 658. — Série D B à chariot surélevé. — Diamètre de lame: 1.100 à 1.300 mm maximum.

N° 232 - 4187 - T 658. — Série T A à chariot surélevé. — Diamètre de lame: 1.100 à 1.300 mm maximum.

N° 232 - 4188 - T 658. — Série T B. à chariot surélevé. — Diamètre de lame: 1.100 à 1.300 mm maximum.

Les types de scies à ruban à grumes à chariot surélevé des séries susvisées sont équipées du protecteur de partie travaillante W F conçu pour elles par les Etablissements W. Gillet.

N° 232 - 4189 - T 658. — Série D. A. à chariot surbaissé. — Diamètre de lame: 1.100 à 1.300 mm maximum.

N° 232 - 4190 - T 658. — Série D B. à chariot surbaissé. — Diamètre de lame: 1.100 à 1.300 mm maximum.

N° 232 - 4191 - T 658. — Série T A à chariot surbaissé. — Diamètre de lame: 1.100 à 1.300 mm maximum.

N° 232 - 4192 - T 658. — Série T B à chariot surbaissé. — Diamètre de lame: 1.100 à 1.300 mm maximum.

Les types de scies à ruban à grumes à chariot surbaissé des séries susvisées sont équipées du protecteur de partie travaillante Z n D A conçu pour elles par les Etablissements W. Gillet.

Art. 6. — En exécution des articles 2 à 5, 7 et 12 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, l'homologation théorique accordée aux scies à ruban à grumes à chariot surélevé construites par la Société de constructions mécaniques (Anciens Etablissements Merle), à la Coquille (Dordogne), est prorogée jusqu'au 1er novembre 1958 sous les numéros suivants:

N° 401 - 2962 - T 658. — Type 110. — Diamètre des volants: 1.100 mm.

N° 401 - 2963 - T 658. — Type 120. — Diamètre des volants: 1.200 mm.

Les machines susvisées sont équipées d'un protecteur de partie travaillante spécialement conçu pour elles par la Société de constructions mécaniques.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 21 février 1956.

Art. 7. — En exécution des articles 6, 10 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 le protecteur de partie travaillante pour scie à ruban à table construite par la société Equipement technique moderne, 14, rue Emile-Lepen, à Paris (11e), et enregistré sous le numéro suivant: 611 - 3715 - T 658.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 21 février 1956.

Les vendeurs ou loueurs de scies à ruban équipées avec ce protecteur sont tenus de satisfaire, en outre, aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et la décision du 22 mai 1952, notamment à celles de l'article 6 de cette décision.

Art. 8. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies à ruban et des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 9. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

Homologation d'une toupie à arbre vertical pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955 et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955;

Vu l'arrêté du 5 juin 1958 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 3, 4, 5 et 9 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation définitive la toupie construite par les Etablissements R. Philippe, 16, rue du Haut-Barr, à Saverne (Bas-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 217 - 4193 - D 658. — Type ERPHI 521. — Diamètre de l'arbre: 20 mm.

Cette machine est équipée d'un protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre qui fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 sous le numéro suivant: 217 - 4194 - T 658.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines conformes aux plans et notices déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre
PIERRE LAURENT.

Homologation de machines à outils rotatifs et à opérations multiples pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 18 février 1957 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à outils rotatifs et à opérations multiples pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955;

Vu l'arrêté du 5 juin 1958 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 18 février 1957 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à outils rotatifs et à opérations multiples, font l'objet d'une homologation définitive les machines à raboter sur deux et quatre faces construites par les Etablissements Pierre Barrière et fils, 19 *bis*, rue Léon-Boyer, à Tours (Indre-et-Loire), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 152 - 4197 - D 658. — Type R E. — Largeur: 300 mm.
N° 152 - 4198 - D 658. — Type R S. — Largeur: 510 mm.
N° 152 - 4199 - D 658. — Type R S. — Largeur: 610 mm.
N° 152 - 4200 - D 658. — Type R S. — Largeur: 710 mm.
N° 152 - 4201 - D 658. — Type R S. — Largeur: 810 mm.

Art. 2. — En exécution de la décision du 18 février 1957 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à outils rotatifs et à opérations multiples, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 la machine combinée toupie-tenonneuse-scie circulaire construite par les Etablissements A. Frey et Cie, 28, rue de l'Ail, à Strasbourg (Bas-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant: n° 611 - 4196 - T 658.

La partie toupie de cette machine est équipée du protecteur « Météor » homologué sous le numéro 303-818-D 150 par décision du 30 janvier 1950.

La partie scie circulaire de cette machine est équipée du protecteur « Lachieze » homologué sous le numéro 301-812-D 1051 par décision du 22 octobre 1954.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines conformes aux plans et notices qui ont été déposés à l'appui de la demande d'homologation au ministère du travail ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

Homologation de machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 12 décembre 1949, modifiée le 22 juin 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955;

Vu l'arrêté du 5 juin 1958 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 la machine combinée construite par les Etablissements Chuet, à Nevers (Nièvre), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 29-4195-T 658. — Type G P 510 à six éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, affûteuse, toupie, scie circulaire.

La partie dégauchisseuse de cette machine est équipée du protecteur à pont semi-automatique type P D 1 homologué sous le numéro 29-942-T 658 par décision du 25 mars 1957.

La partie toupie de cette machine est équipée du protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre type T V C 2 homologué sous le numéro 29-3163-D 1054 par décision du 26 octobre 1954.

La partie scie circulaire est équipée du protecteur homologué sous le numéro 29-994-D 155 par décision du 21 janvier 1955.

Art. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er juin 1960 la machine combinée toupie, tenonneuse, scie circulaire construite par les Etablissements A. Frey et Ce, 28, rue d'Ail, à Strasbourg (Bas-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant: n° 614-4196-T 658.

La partie toupie de cette machine est équipée du protecteur « Météor » homologué sous le numéro 303-818-D 150 par décision du 30 janvier 1950.

La partie scie circulaire de cette machine est équipée du protecteur « Lachieze » homologué sous le numéro 301-812-D 1051 par décision du 22 octobre 1954.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines combinées conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juin 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

Homologation de machines à meuler.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 28 juin 1956, modifiée les 9 avril et 4 septembre 1957, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946;

Vu l'arrêté du 5 juin 1958 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 28 juin 1956 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation provisoire la machine à meuler construite par la société Constructions électriques Veka, 78, rue d'Alsace-Lorraine, au Parc-Saint-Maur (Seine), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 113-4202-P 658. — Type T F 355. — Une meule vitrifiée: 355×40. Une meule boisseau bakélite: 350×6; vitesse: 1.400 tours par minute; puissance: 2 CV.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines à meuler conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

Homologation d'une presse mue mécaniquement destinée au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 5 du décret du 28 mai 1946 modifié en ce qui concerne certains organes de transmission des presses de tous systèmes à mouvement alternatif vertical;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949, le 16 juillet 1949 et le 22 janvier 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946 modifié le 29 novembre 1955;

Vu l'arrêté du 5 juin 1958 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 5 (§ *a*), 10, 11 et 16 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation définitive la presse présentée par les Etablissements R. S. Stockvis et fils, 20, 22, rue des Petits-Hôtels, Paris, et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 461-4203-D 658. — Type E C 6. — Capacité de frappe: 6 tonnes. Course du coulisseau: 30 mm. Cadence: 20 coups-minute.

Cette machine est munie d'un écran protecteur qui fait l'objet d'une homologation provisoire sous le numéro 461-5013-P 657, par décision du 28 juin 1957.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses munies de dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

Prorogation des homologations accordées à des presses ou des protecteurs de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949, le 16 juillet 1949 et le 22 janvier 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946;

Vu l'arrêté du 5 juin 1958 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — Les homologations accordées antérieurement à la présente décision, en application de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, à des constructeurs ou vendeurs de presses ou de protecteurs pour presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux, et qui viendront à échéance le 31 décembre 1958, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1959.

Art. 2. — Ne peuvent bénéficier de la prorogation que les constructeurs ou vendeurs qui ont pris l'engagement de n'exposer et de ne mettre en vente ou en location que des presses ou des protecteurs pour presses conformes aux plans et notices déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Enregistrement des laboratoires d'analyses médicales.

Par arrêté du 25 juin 1958:

Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministre de la santé publique et de la population:

3379 Le laboratoire de Mme Leonard (Hélène), pharmacien, directeur, 8, rue du Capitaine-Chevallier, Riom-ès-Montagnes (Cantal). Directeur suppléant: M. Constant, pharmacien (activité limitée à biochimie, cytologie, hématologie, parasitologie).

3380 Le laboratoire de Mlle Liandier (Léonce), pharmacien, directeur, 9 *bis*, place de la République, Muret (Haute-Garonne). Directeur suppléant: Mme Fourcade, pharmacien.

3381 Le laboratoire de Mme Jarry (Huguette), pharmacien, directeur, 24 *bis*, rue de la Libération, à Landerneau (Finistère). Directeur suppléant: M. Bleunven, pharmacien.

3382 Le laboratoire de Mlle Chazalette (Josyane), pharmacien, directeur, rue Anatole-France, la Grand'Combe (Gard). Directeur suppléant: M. Moureau, pharmacien.

3383 Le laboratoire de l'hôpital de Roanne (Loire). Directeur: M. Bressand, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Gerbay, pharmacien.

3384 Le laboratoire de M. Berrard (Emile), pharmacien, directeur, 42, rue de Longwy, à Rehon (Meurthe-et-Moselle). Directeur suppléant: M. Haxaire, pharmacien.

3385 Le laboratoire de M. Haxaire, pharmacien, directeur, route de Chenières, à Heumont (Meurthe-et-Moselle). Directeur suppléant: M. Berrard, pharmacien.

3386 Le laboratoire du centre médico-social, 15, rue M.-et-G.-Sembat, Champigny-sur-Marne (Seine). Directeur: Mme Israel, pharmacien. Premier directeur suppléant: M. Kaswin, docteur en médecine. Deuxième directeur suppléant: Mlle Brulé, pharmacien.

3387 Le laboratoire de M. Collin, pharmacien, directeur, 4, rue d'Ormesson, à Deuil-Labarre (Seine-et-Oise). Directeur suppléant: M. Keufer, pharmacien (activité limitée: biochimie, cytologie, parasitologie).

3388 Le laboratoire de Mlle Glantin, pharmacien, directeur, 67, avenue de la République, Igny (Seine-et-Oise). Directeur suppléant: M. Daniel, docteur en médecine.

3389 Le laboratoire du centre de transfusion sanguine d'Epinal (Vosges). Directeur: M. Ruyer (Jean), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Nicot, pharmacien (activité limitée à l'hématologie).

3390 Le laboratoire de Mme Vallet, pharmacien, directeur, 73, rue du Général-Leclerc, à Tourlaville (Manche). Directeur suppléant: M. Vallet, pharmacien.

3391 Le laboratoire de Mme Aujames (Georgette), pharmacien, directeur, 52, place de la République, Châlons-sur-Marne (Marne). Directeur suppléant: M. Aujames, pharmacien.

3392 Le laboratoire de M. Bribes, docteur en médecine, directeur, Ussat-les-Bains (Ariège). (Laboratoire saisonnier, activité limitée au métabolisme de base).

3393 Le laboratoire de Mlle Pivel, pharmacien, directeur, 120, route de Bischwiller, Schiltigheim (Bas-Rhin). Directeur suppléant: M. Laustriat, pharmacien.

3394 Le laboratoire de M. Louis, pharmacien, directeur, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée). Directeur suppléant: M. Guition, pharmacien.

3395 Le laboratoire du centre départemental de transfusion sanguine, rue Charles-Abel, Metz (Moselle) Directeur: M. Noël, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Baudot, docteur en médecine.

3396 Le laboratoire de Mme Nocquet, pharmacien, directeur, Pointe de Ribroy, Saint-Liguaire (Deux-Sèvres). Directeur suppléant: M. Lasjaunias, pharmacien.

3397 Le laboratoire de M. Dulhoste, pharmacien, directeur, 212, avenue Aristide-Briand, à Bagneux (Seine). Directeur suppléant: Mme Rousselet, pharmacien.

3398 Le laboratoire de M. Carret, pharmacien, directeur, 14, rue Bancasse, Avignon (Vaucluse). Directeur suppléant: M. Garrigues, pharmacien.

La liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés est modifiée ainsi qu'il suit:

2151 Le laboratoire de M. Machtou (Roger), pharmacien, directeur, 23, avenue de la Marne, et 2, rue Géricault, Alger. Directeur suppléant: M. Portes, pharmacien.

97 Le laboratoire de M. Scheyen (Michel), pharmacien, directeur, 48, rue de Gaulle, Troyes (Aube). Directeur suppléant: M. Lemeland, pharmacien.

2417 Le laboratoire départemental de la santé d'Alger. Directeur: M. Lefèvre (Paul), docteur en médecine. Directeur suppléant: Mlle Cassaigne, docteur en médecine, 27, avenue Pasteur, Alger.

1295 Le laboratoire des hôpitaux de Vichy (Allier). Directeur: M. Tixier (Georges), pharmacien. Directeur suppléant: M. Corre (André), pharmacien.

1825 Le laboratoire de M. Calvet, docteur en médecine, directeur, 1 *bis*, rue du Chapeau-Rouge, Toulouse (Haute-Garonne). Directeur suppléant: M. Esquirol, docteur en médecine.

940 Le laboratoire du centre hospitalier de Laval (Mayenne). Directeur: M. Cordier, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Gonnet, pharmacien.

1815 Le laboratoire du centre Oscar-Lambret, fonctionnant dans les locaux de la cité hospitalière de Lille (Nord). Directeur: M. le professeur Driessens. Directeur suppléant: Mme Cornillet, docteur en médecine.

1830 Le laboratoire de la clinique médicale de la faculté de médecine de Lille, fonctionnant dans les locaux de la cité hospitalière de Lille (Nord). Directeur: M. Legrand, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Houche, docteur en médecine.

1831 Le laboratoire de pathologie interne et expérimentale de la faculté de médecine de Lille, fonctionnant dans les locaux de l'hôpital régional de Lille (Nord). Directeur: M. le professeur Auguste. Directeur suppléant: M. Paris, docteur en médecine.

390 Le laboratoire de M. Louis Lelong, docteur en médecine, directeur, 172, rue de Lille, à Roubaix (Nord). Directeur adjoint: M. Bernard Lelong, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Paul Boulanger, docteur en médecine.

1138 Le laboratoire de la polyclinique Saint-Philibert, 6, rue Saint-Jean-Baptiste-de-La Salle, Lille (Nord). Directeur: M. Paget (Marcel), pharmacien. Directeur suppléant: M. Henninot, docteur en médecine.

2242 Le laboratoire du service de chirurgie infantile et orthopédie fonctionnant dans les locaux de la cité hospitalière de Lille. Directeur: M. Ingelrans, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Gérard, pharmacien.

41 Le laboratoire de M. Lapeyre, docteur en médecine, directeur, 4, rue Henri-IV, Pau (Basses-Pyrénées). Directeur suppléant: Mme Deloffre, pharmacien.

3296 Le laboratoire de la maison thermale d'enfants de la sécurité sociale Le Clos du Vallon, Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme). Directeur: Mme Trœger-Fouillet, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Gely, pharmacien.

2862 Le laboratoire de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon (Rhône). Directeur: M. Hutinel, pharmacien. Directeur suppléant: Mlle Netien, pharmacien.

3263 Le laboratoire de M. Marchand (Charles), docteur en médecine, directeur, 5, rue Victor-Hugo, à Montreuil (Seine). Directeur suppléant: M. Martinet (Pierre), docteur en médecine.

3072 Le laboratoire de la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne, 22 *ter*, rue des Volontaires, Paris (15e). Directeur: M. Robert Vieillescases, docteur en médecine. Directeur suppléant: Mme Mosnier (Alice), pharmacien.

1542 Le laboratoire du centre de recherches biologiques, 6, rue de la Douane, Paris. Directeur: M. Sai (Jean), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Menetrier, docteur en médecine.

748 Le laboratoire de M. Daguin (Paul), docteur en médecine, directeur, 8 *bis*, rue des Remises, Saint-Maur (Seine). Directeur adjoint: M. Thonat (Claude), pharmacien. Directeur suppléant: M. Faurien, pharmacien.

143 Le laboratoire de Mme Bergerol-Blondel, docteur en médecine, directeur, 11, rue de la Michodière, Paris. Directeur suppléant: M. Dousset (André), docteur en médecine.

2 Le laboratoire de M. Fabre (André), pharmacien, 4, rue Richer, Paris. Premier directeur suppléant: M. Durupt, docteur en médecine. Deuxième directeur suppléant (pour la section bactériologie): M. Denesclade, docteur en médecine. Directeur adjoint pour la section anatomo-pathologie: Mlle Guyet, docteur en médecine.

2740 Le laboratoire de M. Magny (Hubert), pharmacien, directeur, 13, rue Danton, le Pré-Saint-Gervais (Seine). Directeur suppléant: M. Breugnot (Jean), pharmacien.

679 Le laboratoire Mayoli, 1, place Victor-Hugo, Paris. Directeur: Mme Rousselet (Jeanne), pharmacien. Directeur suppléant: M. Mayoli (Germain), pharmacien.

1422 Le laboratoire de M. Falk (Joseph), docteur en médecine, directeur, 5, rue Geoffroy-Marie, Paris. Directeur suppléant: M. Lesbre, docteur en médecine.

1849 Le laboratoire de M. Bay (Michel), docteur en médecine, directeur, 180, rue de Vaugirard, Paris. Directeur adjoint: M. Pechery, pharmacien. Premier directeur suppléant: M. Besson, docteur en médecine. Deuxième directeur suppléant: M. Geromini, pharmacien.

994 Le laboratoire départemental d'analyses et de recherches biologiques, 8, rue Bontemps, Melun (Seine-et-Marne). Directeur: M. Maisonnet, docteur en médecine. Directeur adjoint: Mme Dubos, pharmacien. Directeur suppléant: M. Morlat, pharmacien.

Les laboratoires ci-dessous désignés sont supprimés de la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrées:

1839 Le laboratoire de M. Villaume, pharmacien, 26, Grande-Rue, à Loches (Indre-et-Loire).

625 Le laboratoire de M. Gardin, 26, rue de Metz, à Douai (Nord).

Agrément de laboratoires d'analyses médicales.

Par arrêté du 27 juin 1958:

Sont inscrits, avec les numéros ci-dessous, sur la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés par le ministre de la santé publique et de la population pour effectuer les examens nécessaires au diagnostic biologique de la grossesse et au diagnostic de la syphilis:

1771 Le laboratoire de Mlle Pivel, pharmacien, 120, route de Bischwiller, à Schiltigheim (Bas-Rhin), enregistré sous le n° 3393. Directeur: Mlle Pivel, pharmacien. Directeur suppléant: M. Laustriat, pharmacien.

1772 Le laboratoire de Mlle Liandier, pharmacien, 9 *bis*, place de la République, à Muret (Haute-Garonne), enregistré sous le n° 3380. Directeur: Mlle Liandier, pharmacien. Directeur suppléant: Mlle Fourcade, pharmacien.

1773 Le laboratoire du poste hospitalier de transfusion sanguine de Soissons (Aisne), enregistré sous le n° 3368. Directeur: M. Morel, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Davesnes, docteur en médecine.

1774 Le laboratoire de l'hôpital Saint-Joseph, 9, rue du Professeur-Grignard, Lyon (Rhône), enregistré sous le n° 2862. Directeur: M. Hutinel, pharmacien Directeur suppléant: Mme Netien, pharmacien.

La liste des laboratoires agréés est modifiée ainsi qu'il suit:

680 Le laboratoire de l'hôpital de Vichy. Directeur: M. Texier, pharmacien. Directeur suppléant: M. Corre, pharmacien.

1557 Le laboratoire Moineau, 4, rue de l'Ours, à Beaugency (Loiret). Directeur: M. Borderie, pharmacien. Directeur suppléant: M. Riglet, pharmacien.

1543 Le laboratoire du centre hospitalier de Laval. Directeur: M. Cordier, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Gonnet, pharmacien.

375 Le laboratoire de M. Lapeyre, docteur en médecine, 4, rue Henri-IV, à Pau (Basses-Pyrénées). Directeur: M. Lepeyre, docteur en médecine. Directeur suppléant: Mme Deloffre, pharmacien.

1613 Le laboratoire de M. Mestelan, pharmacien, 32, rue Marcel-Sembat, à Vélizy (Seine-et-Oise). Directeur: M. Mestelan, pharmacien. Directeur suppléant: Mme Laumet, pharmacien.

996 Le laboratoire de Mme Wallerand-Delcourt, docteur en médecine, 21, rue de l'Hospice, à Maubeuge (Nord). Directeur: Mme Wallerand-Delcourt, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Henninot, pharmacien.

1646 Le laboratoire Parnaudeau et Trucy, 9, boulevard de Strasbourg, Toulon (Var). Directeur: M. Trucy, docteur en médecine. Directeur suppléant: Mme Olmer, pharmacien.

Les laboratoires ci-dessous sont supprimés de la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés:

Le laboratoire de M. Gardin, pharmacien, 11, rue de Metz, à Douai (Nord), agréé sous le n° 354.

Le laboratoire de M. Ducarne, 173, rue du Faubourg-de-Roubaix, Lille (Nord), agréé sous le n° 339.

Examen de sélection en vue des études préparatoires au diplôme d'Etat d'assistante sociale.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 31 mars 1951 relatif au diplôme d'Etat d'assistante sociale;

Vu l'arrêté du 30 juin 1952 relatif au programme de 2e et 3e année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'assistante sociale;

Vu l'arrêté du 8 avril 1954 relatif à l'examen de passage de première en deuxième année en vue du diplôme d'Etat d'infirmière, d'infirmier, d'assistante ou d'assistant de service social;

Vu l'arrêté du 8 août 1956, modifié par l'arrêté du 19 avril 1957, relatif à un examen de sélection à l'entrée de la deuxième année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'assistante sociale;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de perfectionnement des écoles d'infirmiers, d'infirmières, d'assistantes et d'assistants de service social du 5 juillet 1956,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 6 août 1956 susvisé est abrogé.

Art. 2. — L'article 3 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes:

« Les présentes dispositions entreront en application à compter du 1er juin 1959 ».

Art. 3. — L'arrêté du 19 avril 1957 relatif à un examen de sélection à l'entrée de la deuxième année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'assistante sociale est abrogé.

Art. 4. — Le directeur général de la population et de l'entraide sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juin 1958.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur général de la population et de l'entraide,

EMMANUEL RAIN.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Ouverture de crédits.

Par arrêté en date du 24 juin 1958, il est ouvert sur 1958, un crédit de 100.293.000 F, applicable au chapitre 46-21: « Intervention de l'Etat pour l'application de la législation sur les habitations à loyer modéré », du budget de la construction.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Dépôt de rapport.

(Application de l'article 29, dernier alinéa, du règlement de l'Assemblée nationale.)

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de Mme Francine Lefebvre un rapport fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de résolution de M. Bacon tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour favoriser le développement des organismes de travailleuses familiales en prévoyant notamment la prise en charge par la sécurité sociale des frais de fonctionnement de ces organismes. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 5123.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7266 et distribué.

Dépôt du rapport de la cour des comptes.

Le président de l'Assemblée nationale a reçu du premier président de la cour des comptes le rapport de la cour au Président de la République (années 1955-1956).

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 3 juillet 1958.

Présents. — MM. Bouloux, Castera, Catoire, Denis (Alphonse), Mme Estachy, MM. Hugues (André) (Seine), Juge, Julian (Gaston), Leroy, Pirot, Rolland.

Excusés. — MM. Abelin, Jarrosson.

Suppléants. — MM. Dorey (de M. Balestreri), Plantier (de M. Grandin), Michaud (de M. Klock).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du jeudi 3 juillet 1958.

Présents. — MM. Barel (Virgile), Barthélemy, Benoit (Alcide), Cadic, Dufour, Dumortier, Juge, Llante, Noël (Marcel), Parrot, Mme Prin, M. Regaudie, Mme Reyraud, M. Schaff.

Excusés. — MM. Pierre Souquès, Robert Bichet, Achille Auban, Cassagne, Leclercq.

Commission des pensions.

Séance du jeudi 3 juillet 1958.

Présents. — MM. Bartolini, Bégouin (Lucien) (Seine-et-Marne), Cherrier, Delabre, Dufour, Garnier, Mme Guérin (Rose), MM. Guibert, Mouton, Nicolas (Lucien) (Vosges), Ranoux.

Excusés. — MM. Dixmier, Sagnol.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Dépôt de rapport.

(Application de l'article 27, dernier alinéa, du règlement du Conseil de la République.)

En vertu du dernier alinéa de l'article 27 du règlement, le président du Conseil de la République a reçu de M. Bousch un rapport d'information fait au nom de la commission de la production industrielle, à la suite de la mission effectuée par une délégation de cette commission sur les conditions de la recherche de pétrole au Sahara et la mise en exploitation des gisements découverts (11 au 15 mars 1958).

Ce rapport d'information sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 490 et distribué.

Dépôt du rapport de la cour des comptes.

M. le président du Conseil de la République a reçu du premier président de la cour des comptes le rapport de la cour au Président de la République (années 1955-1956).

Commission de la comptabilité.

Séance du jeudi 3 juillet 1958.

Présents. — MM. Brizard, Jacques Gadoin, Le Sassier-Boisauné, Pauly, Razac.

Suppléants. — MM. de Montullé, Estève.

Excusé. — M. Paul Chevallier.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 3 juillet 1958.

Présents. — MM. Bonnet, Bousch, Champleboux, Chrétienne, Henri Cornat, Laurent-Thouverey, Maillot, Claude Mont, Perrier-Michon, Southon, Vanrullen, de Villoutreys.

Suppléants. — MM. Lechat, Mistral, Rejon.

Excusés. — MM. Auguste-François Billiémaz, Bouquerel, Coudé du Foresto, Charles Durand, Lebreton, Longchambon, Raymond Pinchard, Suran.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Avis de concours pour le recrutement d'attachés et de secrétaires administratifs de préfecture.

Un concours pour le recrutement d'attachés de préfecture est organisé les 24 et 25 septembre 1958.

Les conditions d'admission à ce concours sont les suivantes:

a) Etre âgé de moins de trente ans au 1er janvier 1958 et être titulaire de l'un des diplômes exigés pour l'entrée à l'école nationale d'administration;

b) Etre âgé de moins de vingt-cinq ans et être titulaire du premier certificat de licence en droit ou de deux certificats de licence;

c) Etre âgé de moins de trente-cinq ans au 1er janvier 1958 et avoir accompli cinq ans de services publics, dont deux ans au moins en qualité de titulaire, d'auxiliaire ou d'agent contractuel de préfecture, soit en qualité de secrétaire administratif de l'administration départementale algérienne, soit en qualité de secrétaire d'administration au ministère de l'intérieur ou au gouvernement général de l'Algérie.

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 31 juillet 1958:

A la préfecture du lieu de résidence;

Au ministère de l'intérieur, bureau des préfectures, 5, rue Cambacérès, Paris.

Un concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de préfecture est organisé les 5 et 6 novembre 1958.

Les conditions d'admission à ce concours sont les suivantes:

a) Etre âgé de moins de trente ans au 1er janvier 1958 et être titulaire du baccalauréat, du brevet supérieur, de la capacité en droit, du diplôme d'études supérieures des médersas, des diplômes délivrés par les écoles supérieures de commerce;

b) Etre âgé de moins de trente-cinq ans au 1er janvier 1958 et avoir accompli cinq ans de services publics, dont deux ans au moins dans les services d'une préfecture ou de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 20 septembre:

A la préfecture du lieu de résidence;

Au ministère de l'intérieur, bureau des préfectures, 3, rue Cambacérès, Paris.

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION RESUMEE DES OPERATIONS DU TRESOR

au 28 février 1958

ET

DEVELOPPEMENTS DIVERS, D'OPERATIONS BUDGETAIRES ET DE TRESORERIE

	Désignation des pages.
ANALYSE	
La présente publication comprend deux séries de tableaux statistiques:	
A. — La situation résumée des opérations du Trésor proprement dite qui constitue la balance des opérations du Trésor depuis le 1er janvier 1958.	
Cette situation comprend:	
I. — Le tableau sommaire des charges et ressources du Trésor faisant apparaître le solde de l'excédent des lois de finances et celui des emprunts et des moyens de trésorerie.....	2
II. — Des tableaux de développement reprenant le détail des diverses lignes du tableau sommaire et concernant les opérations suivantes:	
TABLEAU A. — Opérations budgétaires.....	3 et 4
TABLEAU B. — Fonds de développement économique et social.....	5
TABLEAU C. — Autres comptes spéciaux du Trésor...	5 et 6
TABLEAU D. — Opérations d'emprunts.....	7 à 9
TABLEAU E. — Opérations des correspondants du Trésor	10 et 11
TABLEAU F. — Comptes avec les instituts d'émission d'outre-mer	12
TABLEAU G. — Mouvements des encaisses et fonds en route.....	12

	Désignation des pages.
B. — Des tableaux annexes reprenant certains chiffres donnés dans les tableaux de développement, soit pour en compléter le détail, soit pour en donner une présentation différente en vue d'autres utilisations.	
Les tableaux annexes comprennent:	
ANNEXE 1. — Détail par ministère des dépenses budgétaires	13
ANNEXE 2. — Détail par ligne des recettes budgétaires..	14
ANNEXE 3. — Evolution et situation de la dette propre de l'Etat, de la Caisse autonome d'amortissement et des budgets annexes:	
A. — Tableau récapitulatif.....	15
B. — Dette intérieure de l'Etat non exigible	16 à 19
C. — Dette extérieure de l'Etat non exigible (situation en francs).....	20
D. — Dette de l'Etat exigible (intérieure et extérieure).....	21
E. — Dette propre de la Caisse autonome d'amortissement	22
F. — Dette propre des budgets annexes..	22
G. — Situation en devises de la dette extérieure	23
ANNEXE 4. — A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.....	24
B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission d'outre-mer	24
ANNEXE 5. — Tableau des échéances des bons du Trésor.	25
ANNEXE 6. — Situation des comptes des correspondants du Trésor.....	25
ANNEXE 7. — Résumé général des opérations en devises.	26
ANNEXE 8. — Situation résumée des opérations des comptables des postes, télégraphes et téléphones	27

I. — TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS du 1er janvier au 28 février 1958. Charges.	OPÉRATIONS du 1er janvier au 28 février 1958. Ressources.	OPÉRATIONS du mois de 1958. Charges.	OPÉRATIONS du mois de 1958. Ressources.
	1. — EXECUTION DES LOIS DE FINANCES	(Milliards de francs.)			
	A. — OPERATIONS BUDGETAIRES				
1	**Budget de 1957** (opérations complémentaires) — *Dépenses*	293	»		
2	**Budget de 1957** (opérations complémentaires) — *Recettes*	»	113		
	Budget de 1958 — *Dépenses:*				
3	Dépenses civiles (titres I à VI A)	353	»		
4	Dépenses militaires (titres III, IV et V)	135	»		
5	Prêts et avances (titre VI B)	4	»		
6	Réparation de dommages de guerre (titre VII)	16	»		
	Budget de 1958 — *Recettes:*				
7	Recettes fiscales	»	728		
8	Autres recettes budgétaires	»	44		
9	Aide américaine	»	»		
10	Fonds de concours	»	9		
11	*Opérations sur ressources affectées* (titre VIII)	8	16		
14	Totaux: opérations budgétaires	829	910		
	B. — FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL				
	Dépenses:				
15	Prêts aux habitations à loyer modéré	21	»		
16	Autres dépenses	18	»		
17	*Recettes*	»	4		
18	Totaux	39	4		
19	C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX (Solde.)	23	»		
	Totaux généraux (§ 1)	891	914		
	Solde de l'exécution des lois de finances	»	23		
	2. — EMPRUNTS ET MOYENS DE TRESORERIE				
	D. — EMPRUNTS				
20	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme — Emissions dans le public	»	»		
21	Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme — Autres emprunts (1)	»	»		
22	Emissions d'emprunts extérieurs	»	»		
23	Bons du Trésor — Comptes courants — Secteur bancaire et divers	4	»		
24	Bons du Trésor — Comptes courants — Correspondants du Trésor	»	35		
25	Bons du Trésor — Comptes courants — Instituts d'émission d'outre-mer	»	2		
26	Bons du Trésor — Bons sur formules	»	24		
27	Avances de la Banque de France	»	57		
28	Diverses opérations relatives aux emprunts — *a)* Echéances d'emprunts	24	»		
29	Diverses opérations relatives aux emprunts — *b)* Ressources affectées aux amortissements par la caisse d'amortissement et le budget	»	10		
30	Diverses opérations relatives aux emprunts — *c)* Divers	6	»		
31	Totaux: emprunts	34	128		
	E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR				
32	Opérations des services de l'Etat dotés d'un budget annexe	38	»		
33	Opérations des établissements publics et semi-publics (2)	30	»		
34	Opérations des collectivités administratives	32	»		
35	Opérations des autres correspondants	16	»		
	Totaux: correspondants du Trésor	116	»		
36	F. — COMPTES DES INSTITUTS D'EMISSION D'OUTRE-MER	10	»		
37	G. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES DES COMPTABLES DU TRESOR	»	3		
38	G. — CHEVAUCHEMENTS COMPTABLES, APUREMENT DES COMPTES D'ATTENTE	»	6		
	Totaux généraux (§ 2)	160	137		
	Solde des emprunts et des moyens de trésorerie	23	»		

(1) A l'exclusion de la somme de 10.725 millions: montant des titres 3, 6, 9 ans émis par la C. A. R. E. C., déduite de la ligne n° 6 (voir page 6267, tableau A).

(2) A l'exclusion du solde de la ligne n° 619, tableau E, page 6274, excédent du compte courant de la C. A. R. E. C. compris dans la ligne n° 6 (voir page 6267, tableau A).

II. — TABLEAUX DE DEVELOPPEMENT

A. — OPERATIONS BUDGETAIRES

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	1. — OPERATIONS COMPLEMENTAIRES DU BUDGET DE 1957				
1	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente. — Dépenses — Civiles	(2) 196.497	»		
2	Militaires	(3) 83.657	»		
3	Effectuées sur ressources affectées	12.992	»		
	Total (ligne 1 du tableau I)	293.146	»		
4	Recettes pour lesquelles des crédits à l'enlèvement ont été accordés par l'administration des douanes en gestion 1957	»	36.085		
5	Autres recettes	»	77.151		
	Total (ligne 2 du tableau I)	»	113.236		
	Total des opérations relatives à la gestion précédente	293.146	113.236		
	2. — BUDGET DE 1958				
	Dépenses.				
6	Fonctionnement des services civils (titres I à IV)	265.019	»		
7	Investissements civils exécutés par l'Etat, subventions et participations (titres V et VI *a*)	32.383	»		
8	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. — Dépenses de fonctionnement	55.583	»		
9	Dépenses d'investissements	28	»		
	Total des dépenses civiles (ligne 3 du tableau I)	353.013	»		
10	Fonctionnement des services militaires (titres III et IV)	88.763	»		
11	Equipement des services militaires (titre V)	54.504	»		
12	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente. — Dépenses de fonctionnement	11.459	»		
13	Dépenses d'équipement	515	»		
	Total des dépenses militaires (ligne 4 du tableau I)	155.241	»		
14	Investissements effectués avec le concours de l'Etat. Prêts et avances (titre VI *b*)	4.220	»		
15	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»		
	Total (ligne 5 du tableau I)	4.220	»		
	Réparation des dommages de guerre (titre VII)				
16	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	12.966	»		
17	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	208	»		
18	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	800	»		
19	Mobilisation des titres à 3, 6, 9 ans émis par la C. A. R. E. C.	»	»		
20	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»		
	Total (1) (ligne 6 du tableau I)	13.974	»		
21	Dépenses effectuées sur ressources affectées (titre VIII)	8.449	»		
22	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»		
	Total des dépenses effectuées sur ressources affectées (ligne 11 du tableau I)	8.449	»		
	Total des dépenses du budget de 1958	534.897	»		

(1) La charge des dépenses des dommages de guerre supportée par la Trésorerie depuis le 1er janvier 1958 s'élève à 15.955 (ligne 6 du tableau I).

En effet, il convient de rectifier les résultats des lignes 16 à 20 s'élevant à	13.974
en ajoutant l'excédent des payements de l'année du compte courant de la C. A. R. E. C. (solde de la ligne 619, tableau E, § *b*).	+12.706
	26.680
et en déduisant le montant des titres émis dans l'année depuis le 1er janvier (ligne 371 de l'annexe 3)	—10.725
Soit	15.955

(2) Y compris une somme de 5.569 millions de dépenses diverses du budget de l'année 1957 régularisées en gestion 1958 (cf. aux lignes 33 et 34, situation du 31 décembre 1957, *J. O.* du 31 mai 1958).

(3) Déduction faite d'une somme de 10.873 millions provenant d'imputation aux comptes définitifs des dépenses du budget de 1958 (cf. aux lignes 37 et 38 de la situation au 31 décembre 1957).

A. — OPERATIONS BUDGETAIRES (suite et fin)

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	Recettes.				
	Recettes fiscales.				
25	Contributions directes	»	309.294		
26	Enregistrement et timbre	»	43.205		
27	Impôt de solidarité nationale	»	58		
28	Douanes	»	(1) 46.597		
29	Contributions indirectes	»	14.589		
30	Taxes sur les transports de marchandises	»	4.855		
31	Taxes sur la valeur ajoutée et sur les prestations de service	»	240.167		
32	Taxes uniques	»	15.166		
33	Recettes imputées à des comptes d'attente	»	53.286		
	Total des recettes fiscales (ligne 7 du tableau I)	»	727.517		
	Autres recettes budgétaires.				
34	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	13.592		
35	Produits divers	»	13.503		
36	Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement	»	16.800		
	Total (ligne 8 du tableau I)	»	43.895		
37	Ressources exceptionnelles, coopération internationale (ligne 9 du tableau I)	»	213		
38	Fonds de concours, ordinaires et spéciaux	»	4.101		
39	Fonds de concours, coopération internationale	»	4.530		
	Total (ligne 10 du tableau I)	»	8.631		
40	Ressources affectées à divers dépenses (titre VIII) (ligne 11 du tableau I)	»	16.317		
	Total des recettes du budget 1958	»	796.603		
	RECAPITULATION DES OPERATIONS BUDGETAIRES				
	Opérations relatives à la gestion précédente	293.116	113.236		
	Dépenses du budget de 1958	534.897	»		
	Recettes du budget de 1958	»	796.603		
	Totaux généraux des opérations budgétaires exécutées dans l'année 1958 (ligne 14 du tableau I)	828.013	909.839		
	Dont, en devises étrangères	6.681	6.287		

(1) Déduction faite d'une somme de 36.991 millions représentant les crédits du droit à l'enlèvement accordés par l'administration des douanes.

B. — FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
100	Dépenses. Prêts aux habitations à loyers modérés (ligne 15 du tableau I)	20.769	»		
101	Dépenses. Autres dépenses (ligne 16 du tableau I)	18.398	»		
102	Recettes. Ressources affectées au fonds. (ligne 17 du tableau I)	»	4.342		
103	Recettes. Autres ressources (ligne 17 du tableau I)	»	»		
	Totaux (ligne 18 du tableau I)	39.167	4.342		

C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	1. — COMPTES DE COMMERCE				
106	Subsistances militaires	6.137	10.914		
107	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	1.968	»		
108	Réception et vente des marchandises de l'aide américaine	105	714		
109	Fabrication d'armement et de certains matériels aéronautiques	26.629	20.462		
110	Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole	327	1.269		
111	Fonds national d'aménagement du territoire	1.498	78		
112	Opérations de compensation sur denrées et produits divers	1.658	1.119		
120	Opérations diverses	997	2.177		
	Total du paragraphe 1	39.319	36.733		
	2. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPECIALE				
121	Loterie nationale (exercice précédent et courant)	5.687	8.704		
122	Fonds national pour le développement des adductions d'eau	»	408		
124	Fonds forestier national	253	725		
125	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire	»	»		
126	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	6.879	7.553		
127	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	2.040	2.040		
128	Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré	3.431	4.867		
129	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine	»	»		
130	Compte des certificats pétroliers	»	58		
131	Fonds commun de la recherche scientifique et technique d'outre-mer	533	413		
132	Payement en capital des primes à la construction	»	»		
140	Opérations diverses	1.570	64		
	Total du paragraphe 2	20.393	24.832		
	A reporter	59.712	61.565		

(Supplément. — Fin.)

C. — AUTRES COMPTES SPECIAUX (suite)

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	Report.....	59.712	61.565		
	3. — **COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS**				
141	Aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.....	318	105		
142	Emploi des fonds de l'aide américaine par le Gouvernement des Etats-Unis..	»	»		
143	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	7.500	14.153		
144	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers.....	»	»		
145	Comptes d'opérations effectuées dans divers pays étrangers.....	10.407	7.171		
146	Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers.....	599	382		
147	Application de la convention économique franco-sarroise du 20 mai 1953.....	»	»		
150	Opérations diverses.....	9	»		
	Total du paragraphe 3.....	18.833	21.811		
	4. — **COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES**				
151	Pertes et bénéfices de change.....	8.564	3.697		
152	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti.....	47	22		
153	Compte d'opérations monétaires et de règlement avec les banques nationales du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.....	»	15		
160	Opérations diverses.....	112	184		
	Total du paragraphe 4.....	8.723	3.918		
	5. — **COMPTES EN LIQUIDATION**				
161	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne.....	305	27		
162	Liquidation des organismes professionnels.....	»	501		
163	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers.....	84	117		
164	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre.....	16	107		
170	Opérations diverses.....	»	»		
	Total du paragraphe 5.....	405	752		
	6. — **AVANCES DU TRESOR. — PRETS ET CONSOLIDATIONS**				
	Avances du Trésor.				
171	Aux budgets annexes.....	»	»		
172	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat.....	»	3		
173	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte..	»	20		
174	A la Société nationale des chemins de fer français.....	»	19		
175	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant.....	39.474	27.637		
176	Aux collectivités métropolitaines.....	11	12.319		
177	Aux territoires et services d'outre-mer.....	3.099	98		
178	A des entreprises industrielles ou commerciales.....	»	»		
179	A divers organismes, services ou particuliers.....	105	219		
180	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	»		
181	A divers organismes de caractère social.....	»	7		
	Total des avances.....	42.689	40.352		
	Prêts et consolidations d'avances.				
190	Prêts	1.500	»		
191	Avances du Trésor consolidées.....	»	236		
	Total des prêts et consolidations d'avances.....	1.500	236		
192	Consolidation de prêts spéciaux à la construction.....	19.825	517		
	Total du paragraphe 6.....	64.014	41.105		
	Totaux des comptes spéciaux (§§ 1 à 6) (ligne 19 du tableau I).....	151.687	129.151		
	Dont, en devises étrangères.....	11.204	26.469		

D. — EMPRUNTS

Les détails de ces opérations figurent dans la situation de la dette publique sous les numéros de rubriques qui sont regroupés dans la marge du tableau ci-dessous. D'autre part, les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat figurent au présent tableau sous les numéros d'ordre 601 à 605.

NUMÉROS des rubriques de la situation de la dette publique. — Annexe n° 3.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances. — Recettes.	Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances. — Recettes.
		(Millions de francs.)			
	EMISSIONS D'EMPRUNTS INTERIEURS A LONG ET MOYEN TERME				
	Emissions dans le public au cours de l'année 1958.				
	Emprunt ..... (montant des émissions) (ligne n° 20 du tableau I).....	»	»		
	Primes de remboursement.....	»	»		
	Total	»	»		
	Autres emprunts.				
	Dette perpétuelle.....	»	»		
360-365 371	Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives (ligne n° 21 du tableau I).....	»	10.782		
	Primes de remboursement.....	»	»		
	Total	»	10.782		
	Emissions emprunts extérieurs.				
	Total (ligne n° 22 du tableau I).....	»	»		
	Bons du Trésor à échéances journalières.				
380 à 380 *ter*	Comptes courants. Catégorie A 75 à 105 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	7.073	16.856		
	Comptes courants. Catégorie B 355 à 365 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	4.169	33.125		
	Comptes courants. Catégorie C 715 à 725 jours..... (Cadre III de l'annexe n° 3.)	219.366	213.322		
	Totaux	230.608	263.303		
381, 382, 384 505 à 512	Bons sur formules. Bons à 1 an et à 2 ans.....	35.215	37.360		
	Bons sur formules. Bons à intérêt progressif 3 mois 3 ans.....	67.294	69.268		
	Bons sur formules. Bons échus et remboursés.....	313.139	333.117		
	Totaux (ligne n° 26 du tableau I).....	415.648	439.745		
396 à 410	**Avances de la Banque de France** (ligne 27 du tableau I).....	658.100	715.600		
	Totaux à reporter.....	1.304.356	1.429.130		

D. — EMPRUNTS (suite)

NUMEROS des rubriques de la situation de la dette publique. — Annexe n° 3.	NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
			Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances. — Recettes.	Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances. — Recettes.
			(Millions de francs.)			
		Report.....	1.304.356	1.429.430		
		Diverses opérations relatives aux emprunts.				
		a) *Echéances d'emprunts.*				
300 à 301		Dette intérieure. Dette perpétuelle.....	1	»		
305 à 379		Dette intérieure. Dette amortissable à long et moyen terme à échéances massives.....	14.243	»		
415 à 454		Dette extérieure.....	9.455	»		
		Totaux (ligne 28 du tableau I).....	23.699	»		
		b) *Ressources affectées aux amortissements par la caisse d'amortissement, le budget et divers comptes spéciaux du Trésor.*				
	601	Amortissements de la caisse autonome d'amortissement...	»	10.097		
	602	Amortissements du budget.....	»	173		
	603	Amortissements des comptes spéciaux du Trésor.....	»	»		
		Totaux (ligne 29 du tableau I).....	»	10.270		
		c) *Divers.*				
350 (recettes) 500 et 515 à 591	»	Dette de l'Etat exigible (à l'exclusion des bons du Trésor).	35.103	32.494		
	604	Contrepartie des engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers.....	(1) 2.351	»		
	605	Charges ou profits.....	1.643	15		
		Totaux (ligne n° 30 du tableau I).....	39.097	32.509		
		Totaux des emprunts.....	1.367.152	1.472.209		
		Dont, en devises étrangères.....	8.213	»		

(1) Contrepartie de la dette figurant à la ligne n° 350.

Tableau D (suite).

SITUATION DES COMPTES COURANTS DE BONS DU TRESOR AU 28 FEVRIER 1958

Ce tableau développe les données inscrites aux lignes 23, 24 et 25 du tableau I :

	SITUATION au 1er janvier 1958	VARIATIONS du mois de février 1958. Débit.	VARIATIONS du mois de février 1958. Crédit.	SITUATION au 28 février 1958.
	(Milliards de francs.)			
1° Secteur bancaire et divers.				
A. — *Comptes courants tenus par la Banque de France.*				
Banque de France (1)	264	»	2	266
Banques françaises	681	11	»	670
Banque de réescompte de la Sarre	3	1	»	2
Etablissements financiers et divers (2)	14	1	»	13
Agents de change	24	»	3	27
Assurances	12	3	»	9
Total	998	16	5	987
B. — *Comptes courants tenus par la Banque d'Algérie et de Tunisie et le service des émissions.*	42	»	7	49
Total (ligne n° 23 du tableau I)	1.040	16	12	1.036
2° Correspondants du Trésor.				
Crédit foncier de France	3	»	»	3
Caisse centrale de la France d'outre-mer	»	»	»	»
Caisse des dépôts, caisse autonome et fonds de soutien des rentes	256	»	36	292
Caisse nationale des marchés de l'Etat	26	4	»	22
Crédit national	1	»	»	1
Société nationale des chemins de fer français	22	»	3	25
Total (ligne n° 24 du tableau I)	308	4	39	343
3° Instituts d'émission d'outre-mer.				
Banque de l'Algérie et de la Tunisie (1)	176	1	»	175
Banque d'Etat du Maroc (3)	8	»	4	12
Banque de Madagascar	7	1	»	6
Total (ligne n° 25 du tableau I)	191	2	4	193
Total général	1.539	22	55	1.572

(1) A la suite de virements entre ces deux postes, lire : « Banque de France : 264 et Banque d'Algérie-Tunisie : 176 », au lieu et place de : « Banque de France : 265 et Banque d'Algérie-Tunisie : 175 », figurant à la précédente publication (*J. O.* du 31 mai 1958).

(2) Les bons détenus par les instituts d'émission d'A. O. F. et Togo, d'A. E. F. et Cameroun, au titre de valeurs en nantissement qui figuraient, au 31 décembre 1957, paragraphe 3, dans la rubrique « Instituts d'émission d'outre-mer » sont incorporés à la rubrique « Etablissements financiers et divers ».

(3) Dans la situation au 31 décembre 1957, la Banque d'Etat du Maroc figurait dans la rubrique « Etablissements financiers et divers ».

E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 23 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	a) **OPERATIONS DES SERVICES D'ETAT DOTES D'UN BUDGET ANNEXE** (1)				
606	Postes, télégraphes et téléphones (cf. annexe n° 8, page 6291).....	611.126	568.231		
607	Caisse nationale d'épargne.....	6.008	4.462		
608	Service des poudres et des essences.....	13.247	18.284		
609	Radiodiffusion-télévision française.....	3.726	1.684		
610	Prestations familiales agricoles.....	16.909	19.225		
611	Monnaies et médailles.....	408	1.319		
612	Imprimerie nationale.....	510	863		
613	Légion d'honneur.....	290	7		
614	Ordre de la Libération.....	4	4		
	Total (ligne n° 32 du tableau I).....	652.228	614.079		
	Dont, en devises étrangères.....	220	25		
	b) **OPERATIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DES ETABLISSEMENTS SEMI-PUBLICS** (2)				
616	Caisse des dépôts et consignations.....	2.993.785	2.958.130		
617	Caisse autonome d'amortissement.....	55.795	17.815		
618	Crédit national.....	60.006	71.707		
619	Crédit national (caisse autonome de la reconstruction).....	25.674	12.968		
620	Office des changes.....	54	»		
621	Société nationale des chemins de fer français.....	97.849	110.259		
622	Caisse centrale de la France d'outre-mer.....	17.316	18.812		
624	Service des alcools.....	7.284	5.014		
625	Caisse nationale de crédit agricole.....	70.649	59.171		
626	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones.....	1.207	1.013		
628	Caisse des invalides de la marine.....	4.196	3.860		
629	Office national interprofessionnel des céréales.....	24.013	34.466		
630	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer.....	»	»		
630 *bis*	Compte courant de la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme.....	19.825	20.885		
631	Divers établissements nationaux.....	85.473	106.473		
	Total (ligne n° 33 du tableau I).....	3.463.126	3.420.573		
	Dont, en devises étrangères.....	1.723	12		

(1) Les résultats inscrits dans les colonnes dépenses et recettes des « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe » décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

E. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR (suite)

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
	c) **OPERATIONS DES COLLECTIVITES ADMINISTRATIVES**				
611	Départements	81.369	71.531		
612	Communes et établissements publics locaux	301.581	299.455		
613	Etablissements départementaux et régionaux	2.310	1.652		
614	Départements d'outre-mer	6.214	6.436		
615	Territoires d'outre-mer	176.622	184.121		
616	Algérie	312.298	284.618		
	Totaux (ligne n° 34 du tableau I)	880.424	848.113		
	Dont en devises étrangères	129	1		
	d) **OPERATIONS DES AUTRES CORRESPONDANTS**				
651	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	146.205	147.880		
652	Dépôts au Trésor: organismes divers	67.352	61.179		
653	Chèques et titres de payement émis au profit de particuliers	188.013	190.764		
654	Consignations au Trésor	47.358	41.270		
655	Opérations d'encaissements divers pour le compte de particuliers	4.319	3.805		
656	Décaissements provisoires et avances aux régisseurs	2.196	1.776		
657	Reliquats appartenant à des particuliers	53.058	43.637		
658	Crédit foncier	32.468	31.558		
659	Trésor chérifien	485.346	497.691		
660	Trésor tunisien	7.164	4.257		
661	Trésors du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (liquidation)	296	296		
663	Trésor sarrois	30.216	24.410		
666	Comptes courants des banques du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (liquidation)	265	804		
670	Opérations diverses	1.110	259		
	Totaux (ligne n° 35 du tableau I)	1.065.166	1.049.616		
	Totaux des opérations des correspondants du Trésor	6.061.211	5.932.381		
	Dont en devises étrangères	20.605	19.578		

F. — COMPTES DU TRESOR AVEC LES INSTITUTS D'EMISSION D'OUTRE-MER

NUMERO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses. — Augmentation.	Recettes. — Diminution.	Dépenses. — Augmentation.	Recettes. — Diminution.
		(Millions de francs.)			
701	Banque de l'Algérie et de Tunisie. — Compte d'encaisses	32.953	31.868		
702	Banque d'Etat du Maroc. — Compte d'opérations	34.394	17.808		
703	Banque de l'Indochine. — Compte d'encaisses	1.370	1.341		
704	Banque de Madagascar — Compte d'encaisses	7.197	7.197		
705	Banque de Madagascar — Compte d'opérations	4.669	6.453		
	Banque de Madagascar — Compte provisionnel	356	1.264		
	Total	12.222	14.914		
706	Caisse centrale de la France d'outre-mer. — Compte d'encaisses	14.079	14.461		
707	Caisse centrale de la France d'outre-mer. — Compte d'opérations	12.422	11.094		
	Total	26.501	25.555		
708	Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo. — Compte d'encaisses	36.679	37.907		
709	Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo. — Compte d'opérations	16.361	20.748		
	Total	53.040	58.655		
710	Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun. — Compte d'encaisses	23.429	23.240		
711	Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun. — Compte d'opérations	12.459	13.222		
	Total	35.888	36.462		
	Totaux (ligne n° 36 du tableau I)	196.368	186.603		

G. — MOUVEMENTS DES ENCAISSES

(à l'exclusion de celles chez les instituts d'émission d'outre-mer).

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		(Millions de francs.)			
751	Numéraire des comptables publics	269.542	257.962		
752	Compte courant du Trésor à la Banque de France	10.700.737	10.708.070		
753	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	»		
754	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	213		
757	Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	2.087	2.100		
758	Devises étrangères	38.114	49.286		
759	Traites et valeurs mobilisables	1.260.253	1.255.962		
	Totaux (ligne n° 37 du tableau I)	12.270.733	12.273.593		
	Fonds en route (Banque de France)	»	3.813		
	Chevauchements comptables, apurement des comptes d'attente	»	2.463		
	Totaux des fonds en route (ligne n° 38 du tableau I)	»	6.276		

ANNEXES

ANNEXE N° 1

Détail, par ministère ou par service, des dépenses du budget de 1958, telles qu'elles ont été constatées par les comptables du Trésor au 28 février 1958.

MINISTÈRES OU SERVICES ORDONNATEURS	MONTANT des dépenses. (Millions de francs.)
A. — Dépenses de fonctionnement.	
I. — *Services civils.*	
Affaires économiques:	
I. — Affaires économiques	3.918
II. — Commissariat général au plan	21
Affaires étrangères	3.392
Affaires marocaines et tunisiennes	1.623
Agriculture	2.389
Algérie	2.756
Anciens combattants et victimes de la guerre	7.268
Education nationale, jeunesse et sports	60.403
Finances:	
Services financiers	15.416
Charges communes	89.160
France d'outre-mer (dépenses civiles)	2.740
Industrie et commerce	9.698
Intérieur	13.467
Justice	4.041
Marine marchande	3.960
Présidence du conseil:	
Services généraux de la présidence du conseil	2.702
Direction des Journaux officiels	166
Secrétariat général permanent de la défense nationale	27
Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	198
Groupement des contrôles radioélectriques	150
Service juridique et technique de l'information	181
Reconstruction et logement	2.339
Sahara	»
Santé publique et population	13.306
Travail et sécurité sociale	4.822
Travaux publics et transports:	
Travaux publics, transports et tourisme	31.320
Aviation civile et commerciale	1.707
Total des services civils	277.170
II. — *Services militaires.*	
Défense nationale:	
Section commune	22.612
Section Air	22.727
Section Guerre	97.368
Section Marine	16.128
France d'outre-mer (dépenses militaires)	9.120
Total des services militaires	167.955
Total des dépenses de fonctionnement	445.125
B. — Dépenses en capital.	
I. — *Civiles.*	
Affaires économiques	»
Affaires étrangères	536
Affaires marocaines et tunisiennes	»
Agriculture	261
Algérie	»
Education nationale, jeunesse et sports	8.065
Finances:	
Services financiers	73
Charges communes	»
A reporter	8.935

MINISTÈRES OU SERVICES ORDONNATEURS	MONTANT des dépenses. (Millions de francs.)
Report	8.935
France d'outre-mer (dépenses civiles)	14.179
Industrie et commerce	2.073
Intérieur	145
Justice	»
Marine marchande	1.454
Services généraux de la présidence du conseil	6.159
Direction des Journaux officiels	29
Secrétariat général permanent de la défense nationale	»
Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	2
Groupement des contrôles radioélectriques	»
Reconstruction et logement	32
Sahara	»
Santé publique et population	1.059
Travail et sécurité sociale	3
Travaux publics et transports:	
Travaux publics, transports et tourisme	50
Aviation civile et commerciale	554
Total	35.424
II. — *Militaires.*	
Section commune (défense nationale)	1.163
Section Air	42.924
Section Guerre	9.023
Section Marine	7.536
France doutre-mer (dépenses militaires)	317
Total	61.003
Total des dépenses en capital	96.427
C. — Prêts et avances, et réparations de dommages de guerre.	
Dépenses en capital effectuées avec le concours de l'Etat (prêts et avances):	
Affaires économiques	»
Agriculture	»
Algérie	»
Finances (charges communes)	9
France d'outre-mer	4.210
Sahara	»
Finances. — Versements à la caisse autonome de la reconstruction	12.966
Marine marchande	»
Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	208
Autres dépenses de reconstitution:	
Finances. — Mobilisation des titres de la caisse autonome de la reconstruction	»
Travaux publics et transports. — Dépenses de reconstitution de la Société nationale des chemins de fer français	800
Total	18.223
D. — Dépenses effectuées sur ressources affectées (titre VIII).	
Agriculture	16.709
Affaires économiques	76
Education nationale, jeunesse et sports	»
Industrie et commerce	1.297
Intérieur	»
Travaux publics, transports et tourisme	772
Total	18.854

TABLEAU DE CONCORDANCE

(Millions de francs.)

	DÉPENSES admises en payement et classées ci-dessus. 1	DERNIERS renseignements parvenus des territoires d'outre mer non classés ci-dessus. 2	TOTAL des imputations définitives des dépenses. (1+2) 3	A DÉDUIRE: Payements faits durant la gestion précédente. 4	A DÉDUIRE: Payements à faire durant le mois suivant. 5	MONTANT net à lire à la S.R.O.T. (tableau A). (1+2)—(4+5) 6	NUMÉROS des lignes du tableau A. 7	PAYEMENTS imputés à des comptes d'attente (lignes 8, 9, 12, 13, 15, 20 et 21 du tableau A). 8	TOTAL des dépenses budgétaires du 1er janvier au dernier jour du mois courant. (6+8). 9
A. — Dépenses de fonctionnement:									
Services civils	277.170	1.170	278.340	5.806	7.515	265.019	6	55.583	320.602
Services militaires....	167.955	2.518	170.473	77.517	4.163	88.763	10	11.459	100.222
B. — Dépenses en capital exécutées par l'Etat:									
Investissements civils.	35.424	115	35.539	»	3.156	32.383	7	28	32.411
Investissements militaires	61.003	69	61.072	»	6.568	54.504	11	515	55.019
C. — Prêts et avances. Réparations de dommages de guerre.....	18.223	»	18.223	»	29	18.194	14, 16 à 19	»	18.194
D. — Dépenses effectuées sur ressources affectées.	18.654	»	18.654	»	10.205	8.449	21	»	8.449
Totaux	578.429	3.872	582.301	83.353	31.636	467.312		67.585	534.897 (*)
								(*) Total des lignes 6 à 21 du tableau A.	

ANNEXE N° 2

Détail par ligne des recettes du budget de 1958 constatées par les comptables du Trésor au 28 février 1958.

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes.
	(Millions de francs.)
A. — *Recettes fiscales.*	
Produits des contributions directes et taxes assimilées..	309.294
Produits de l'enregistrement.....	30.131
Produits du timbre.....	10.567
Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse.....	2.207
Produits de l'impôt de solidarité nationale.....	58
Produits des douanes (1).....	83.589
Produits des contributions indirectes.....	14.589
Taxe sur les transports de marchandises.....	4.855
Produits des taxes sur le chiffre d'affaires.....	240.467
Produits des taxes uniques.....	15.166
Recettes imputées à des comptes d'attente (2).....	53.286
Total des recettes fiscales.....	764.509
B. — *Autres recettes budgétaires.*	
Produits du monopole des poudres à feu.....	156
Exploitations industrielles.....	7.620
Produits et revenus du domaine de l'Etat.....	5.812
Produits divers.....	13.456
A reporter.....	27.044

DÉSIGNATION selon la nomenclature de la loi de finances.	MONTANT des recettes.
	(Millions de francs.)
Report.....	27.044
Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement:	
Produits du prélèvement exceptionnel institué par la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948.....	2
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948 et de l'article 9 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953.....	15.591
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane.....	918
Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction	286
Total.....	43.841
Ressources exceptionnelles, coopération internationale..	213
Fonds de concours (ordinaires et spéciaux).....	4.095
Fonds de concours (coopération internationale).....	4.533
Total.....	8.841
Ressources affectées à diverses dépenses.....	16.347
Derniers renseignements complémentaires parvenus des territoires d'outre-mer.....	53
Total des recettes du budget de 1958.....	833.594

(1) Y compris le montant des crédits du droit à l'enlèvement accordé par l'administration des douanes pour 36.991 millions de francs.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

ANNEXE N° 3

EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT ET DES BUDGETS ANNEXES

La présentation inspirée dans une certaine mesure des règles du plan comptable général est répartie en deux grandes subdivisions retraçant: d'une part, l'évolution de la dette non exigible; d'autre part, le montant de la dette devenue exigible, les échéances à régler et les payements effectués.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

A. — TABLEAU RECAPITULATIF

CATÉGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU			ÉVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 28 février 1938.		SITUATION de la dette au 28 février 1938.
	31 décembre 1935.	31 décembre 1936.	31 décembre 1937.	Diminution.	Augmentation.	
	(Millions de francs.)					
DETTE DE L'ETAT						
Dette non exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	98.062	98.049	98.045	1	»	98.044
II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	1.617.587	2.166.492	2.264.118	11.213	13.173	2.268.078
III. — Bons du Trésor et traites de dépenses publiques (1).	1.791.984	1.917.509	1.921.080	333.117	369.921	1.958.494
IV. — Engagements envers les instituts d'émission	701.029	633.629	1.084.629	678.110	715.600	1.142.129
Totaux de la dette intérieure	4.244.662	4.815.079	5.368.772	1.095.461	1.098.654	5.464.975
b) *Dette extérieure.*						
I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	307.466	295.713	286.501	1.231	»	285.273
II. — Echéances indéterminées	»	»	»	»	»	»
III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	527.006	498.964	465.638	8.224	»	457.414
Total de la dette extérieure	834.472	794.677	752.142	9.455	»	742.687
Total de la dette de l'Etat non exigible	5.079.134	5.609.756	6.120.914	1.014.916	1.098.654	6.204.662
Dette exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	482.609	601.511	674.788	325.140	348.916	698.564
Total de la dette intérieure	482.609	601.511	674.788	325.140	348.916	698.564
b) *Dette extérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	9.967	719	46.591	13.102	14.344	47.833
II. — Bons remboursables à vue	182.830	158.370	198.450	»	»	198.450
Total de la dette extérieure	192.797	159.089	245.041	13.102	14.344	246.283
Total de la dette exigible	675.406	760.600	919.829	338.242	363.260	934.847
Total de la dette de l'Etat	**5.754.540**	**6.370.356**	**7.040.743**	**1.363.158**	**1.461.924**	**7.139.509**
Dont { **Dette intérieure**	**4.727.271**	**5.416.590**	**6.043.560**	**1.340.601**	**1.447.530**	**6.150.539**
Dont { **Dette extérieure**	**1.027.269**	**953.766**	**997.183**	**22.557**	**14.344**	**988.970**
DETTE PROPRE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT						
Dette intérieure	31.002	29.265	27.897	513	»	27.384
Total de la dette propre à la caisse autonome d'amortissement	31.002	29.265	27.897	513	»	27.384
DETTE PROPRE DES BUDGETS ANNEXES						
A. — Dette propre au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones:						
Dette intérieure	70.857	87.528	105.455	25	»	105.430
Total de la dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	70.857	87.528	105.455	25	»	105.430
B. — Dette propre du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française	11.224	11.224	14.190	»	»	14.190
Total de la dette propre des budgets annexes	82.081	98.752	119.645	25	»	119.620

(1) Des traites de dépenses publiques figuraient en solde au 31 décembre 1955. Par contre, à partir du 31 juillet 1956, la dette est exclusivement représentée par des bons du Trésor.

ANNEXE N° 3 (suite)

B. — DETTE INTERIEURE DE L'ETAT NON EXIGIBLE

I. — Dette perpétuelle.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SITUATION de la dette au 28 février 1958.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
300	Rentes 3 p. 100	23.118	1	»	23.117
301	Rentes 5 p. 100 1949	74.927	»	»	74.927
	Totaux	98.045	1	»	98.044

II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SITUATION de la dette au 28 février 1958.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
	Emprunts amortissables à long terme (1re section).				
305	1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
	5 p. 100 1920, 60 ans, remboursable à 150 F	10.597	358	»	10.239
	3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	2.169	10	»	2.159
	3,50 p. 100 1942-1952, 60 ans	6.234	15	»	6.249
	3 p. 100 1945-1954, 60 ans et 3 mois	19.977	97	»	19.880
	3,50 p. 100 1952, 60 ans	379.996	119	»	379.877
	4,50 p. 100 1952, 60 ans	8.570	»	»	8.570
310	2° Obligations du Trésor amortissables:				
	4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	6.041	»	»	6.041
	4 p. 100 1934-1951, 50 ans, remboursables à 140 F	4.988	»	»	4.988
	4,50 p. 100 1935, 30 ans	408	»	»	408
	3,50 p. 100 1943-1953, 30 ans	3.546	6	»	3.540
	3,50 p. 100 1944, 30 ans	1.877	1	»	1.876
315	3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
	4 p. 100 1941, 50 ans	10.254	»	»	10.254
	3,50 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	»	»	»	»
	3,50 p. 100 octobre 1942, 50 ans et 3 mois	»	»	»	»
	3,50 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	»	»	»	»
	3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	18.974	»	»	18.974
	3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	29.439	»	»	29.439
	6 p. 100 1950, 30 ans	24.014	553	»	23.461
	3,50 p. 100 1957	16.135	»	»	16.135
320	4° Bons de la caisse nationale de crédit agricole:				
	4,50 p. 100 1935, 25 ans	99	99	»	»
321	5° Emprunts de l'ancien gouvernement général de l'Indochine:				
	3 p. 100 1909	37	»	»	37
	3,50 p. 100 1913-1952	39	»	»	39
	4 p. 100 1931	297	»	»	297
	4,50 p. 100 1932	370	»	»	370
	5,50 p. 100 1933	175	»	»	175
	5 p. 100 1935	103	»	»	103
	5,50 p. 100 1937	1	»	»	1
326	6° Emissions diverses:				
	Emprunt libératoire du prélèvement 3 p. 100 1948	11.035	»	»	11.035
	Totaux de la 1re section	555.345	1.258	»	554.087

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SITUATION de la dette au 28 février 1958.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section).				
330	1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
	Loi du 7 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	1.165	»	»	1.165
	Habitations à loyer modéré	310.064	»	»	310.064
	Crédit immobilier	70.167	»	»	70.167
	Fonds commun du travail (habitations à loyer modéré et crédit immobilier)	88	»	»	88
	Habitations à loyer modéré améliorées	87	»	»	87
	Loyers moyens	41	»	»	41
	Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	21	»	»	21
	Electrification des campagnes	457	»	»	457
	Sinistrés du Sud-Ouest	6	»	»	6
	Crédit agricole (long terme)	75	»	»	75
	Equipement rural	742	»	»	742
	Assainissement du marché de la viande	4	»	»	4
	Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.136	»	»	1.136
	Prêts pour l'amélioration du logement rural (décret-loi du 24 mai 1938 et loi du 15 mai 1941)	192	»	»	192
	Prêts pour travaux de circonstance (ordonnance du 1er mai 1945)	261	»	»	261
	Amélioration des cités d'urgence (article 82 de la loi du 4 août 1956)	1.479	»	»	1.479
335	2° Engagement divers au profit de la caisse des dépôts et consignations:				
	Remboursement des obligations de l'emprunt extérieur 7 1/2 p. 100 1921	181	»	»	181
	Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939	749	20	»	729
	Semestrialités remises en contrepartie du prêt de 4 milliards de francs (décret du 4 mai 1943)	170	»	»	170
	Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)	15.304	»	»	15.304
	Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949	118.094	»	»	118.094
	Obligations du Trésor 5,30 p. 100 décembre 1949	2.869	»	»	2.869
	Obligations du Trésor 5,90 p. 100 1951	334	»	»	334
340	3° Engagement envers le Crédit foncier de France:				
	Subventions aux communes directement atteintes par les événements de guerre (loi du 4 octobre 1919)	32	»	»	32
345	4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer:				
	Annuités dues aux compagnies de chemins de fer pour garantie d'intérêts de 1871-1872	1	»	»	1
	Annuités dues à la compagnie des chemins de fer P. L. M. (loi du 18 février 1898)	2	»	»	2
	Annuités dues à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat	15	»	»	15
	Annuités dues aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	26	»	»	26
	Annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt général	295	»	»	295
	Avances en argent et en travaux antérieures au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes)	4.033	56	»	3.977
	Insuffisance d'exploitation des exercices 1914 à 1937	19.906	60	»	19.846
	Annuités à la Société nationale des chemins de fer français pour emprunts affectés en couverture de dommages de guerre (loi n° 54-916 du 16 septembre 1954)	19.916	»	»	19.916
350	5° Engagements envers les collectivités locales:				
	Annuités attribuées en payement de subventions pour les travaux d'outillage national (loi du 11 juillet 1933)	53	»	»	53
	Annuités attribuées en payement d'avances pour l'achèvement du programme des constructions d'habitations à loyer modéré (loi du 27 juillet 1934 et décret du 30 septembre 1934)	65	»	»	65
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural	24.409	»	2.334	26.743
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948)	357	»	17	374
	Annuités attribuées en payement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (article 8 de la loi n° 55-137 du 2 février 1955)	20.274	»	»	20.274
	A reporter (2e section)	612.980	136	2.351	615.195

ANNEXE N° 3 (suite)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SITUATION de la dette au 28 février 1958.
			Diminution.	Augmentation.	
			(Millions de francs.)		
	Reports (2e section).....	612.980	136	2.351	615.195
355	6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
	Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	2.416	268	»	2.148
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	9.349	240	»	9.109
	Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946).....	450	»	»	450
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946).....	5.072	»	»	5.072
360	7° Emprunts des groupements de sinstrés et associations syndicales de reconstruction:				
	Emprunts obligataires (art. 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947).....	98.481	541	»	97.940
	Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes.....	9.950	2	34	9.982
	Emprunts auprès de banques sous forme de crédits.....	1.700	»	»	1.700
365	8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
	Titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920).....	457	5	»	452
	Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914).....	1.311	14	»	1.297
	Attributaires d'indemnités de dommages de guerre (indemnités d'éviction, loi du 26 août 1948).....	1.410	1	23	1.432
	Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948).....	1.200	6	»	1.194
	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953).....	4.854	173	»	4.681
366	Engagements au profit de l'institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo (convention du 26 septembre 1955).....	15.267	»	»	15.267
367	Emprunt de l'ancien gouvernement général de l'Indochine:				
	Emprunt 6 p. 100 1929 auprès de la caisse de retraites de la France d'outre-mer	»	»	»	»
	Total de la 2e section.....	764.897	1.386	2.408	765.919
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives (3e section).				
370	1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948, 1950-1968	2.865	»	»	2.865
371	2° Emprunts de la caisse autonome de reconstruction:				
	Titres à 3, 6 ou 9 ans.....	298.157	9.576	10.725	299.306
372	3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100.....	91	»	»	91
	4° Emprunts du Trésor:				
373	Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952.....	36.050	»	»	36.050
374	Certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954 amortissables.....	102.609	»	»	102.609
375	Bons d'épargne.....	23.642	80	»	23.562
376	Bons d'équipement industriel agricole.....	81.049	»	»	81.049
377	Emprunt national 5 p. 100 1956, 15 ans.....	301.303	»	»	301.303
378	Bons 5 p. 100 1957 à prime indexée.....	91.893	»	»	91.893
379	5° Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs.....	6.517	1.943	»	4.574
	Total de la 3e section.....	944.176	11.599	10.725	943.302
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme (1re section).....	555.345	1.258	»	554.087
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section).....	764.897	1.386	2.408	765.919
	Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives (3e section).	944.176	11.599	10.725	943.302
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives.....	2.264.418	14.243	13.133	2.263.308

ANNEXE N° 3 (suite)

III. — Bons du Trésor.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 28 février 1958.
		(Millions de francs.)			
	Bons du Trésor à échéances journalières (1e section).				
	1° Comptes courants de bons du Trésor:				
380	Catégorie A. — 75 à 105 jours	11.719	7.073	16.856	21.502
380 *bis*	Catégorie B. — 355 à 365 jours	197.386	4.109	33.125	226.342
380 *ter*	Catégorie C. — 715 à 725 jours	1.330.318	219.366	213.322	1.324.274
381	2° Bons du Trésor à 1 an	75.485	15.991	15.684	75.178
381-2	3° Bons du Trésor à 2 ans	208.231	19.224	21.676	210.683
384	4° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (2)	98.541	67.294	69.268	100.515
	Total des bons du Trésor (*)	1.921.680	333.117	369.931	1.958.494

(1) Dont millions d'opérations d'ordre, transfert aux catégories B et C de bons à 1 an ou 2 ans transformés en comptes courants et inversement, soit respectivement: *a)* millions des comptes courants catégorie C transformés en bons à 2 ans. *b)* millions de bons à 1 an transformés en comptes courants catégorie B. *c)* millions de bons à 2 ans transformés en comptes courants catégorie C.

(2) Bons souscrits depuis moins de 3 mois. Les bons souscrits depuis plus de 3 mois sont remboursables à vue et figurent parmi la dette exigible.

(*) Le tableau des échéances est donné en annexe n° 5.

IV. — Engagements envers les instituts d'émission.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 28 février 1958.
		(Millions de francs.)			
	1° Avances de la Banque de France:				
396	Avance permanente	50.000	»	»	50.000
397	Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	426.000	»	»	426.000
398	Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	175.000	»	»	175.000
399	Bons du Trésor spéciaux (convention du 26 juin 1957)				
400	Avances spéciales (convention du 26 juin 1957)	300.000	10.000	100.000	390.000
401	Avances à échéance déterminée (convention du 6 novembre 1957)	129.700	618.100	615.600	97.200
	2° Avances de la Banque d'Algérie et de Tunisie:				
405	Avance permanente	80	»	»	80
	3° Engagements divers:				
410	Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	3.849	»	»	3.849
	Totaux	1.084.629	658.100	715.600	1.142.129

ANNEXE N° 3 (suite)

C. — DETTE EXTERIEURE NON EXIGIBLE (Situation en francs.)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SITUATION de la dette au 28 février 1958.
			Diminution.	Augmentation.	
		(Millions de francs.)			
	I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.				
	Emprunts amortissables à long terme.				
415	Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	7.010	1.231	»	5.779
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et long terme.				
420	1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	195.297	»	»	195.297
422	3° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés, port autonome du Havre (emprunts auprès de la Compagnie du canal de Suez, décrets des 28 février 1950 et 10 octobre 1953)	105	»	»	105
423	4° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	81.575	»	»	81.575
424	5° Engagements envers les Etats-Unis (accord du 29 juin 1953)	2.517	»	»	2.517
	Total des emprunts à long terme	279.494	»	»	279.494
	Emprunts à moyen terme ou court terme, à échéances massives.				
430	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers:	»	»		
	Total des emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.	»	»	»	»
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme	7.010	1.231	»	5.779
	Emprunts remboursables par annuités à long terme	279.494	»	»	279.494
	Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives	»	»	»	»
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives	286.504	1.231	»	285.273
	II. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, échéances indéterminées.				
	III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux.				
	Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
440	1° Crédits du Gouvernement britannique:				
	Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	33.346	»	»	33.346
443	2° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis:				
	Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	765	11	»	754
446	3° Crédits du Gouvernement du Canada:				
	Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	60.840	»	»	60.840
	Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
	Avances de l'Export-Import Bank:				
450	Convention du 4 décembre 1945	120.246	3.208	»	117.038
451	Convention du 13 juillet 1946	172.765	5.005	»	167.760
452	Contrat du 28 octobre 1948	58.800	»	»	58.800
453	Contrat du 18 décembre 1950	3.556	»	»	3.556
454	Contrat du 18 avril 1952	15.120	»	»	15.120
	Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	465.638	8.224	»	457.414
	Total de la dette extérieure	752.142	9.455	»	742.687

ANNEXE N° 3 (suite)

D. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 28 février 1958.
		(Millions de francs.)			
	1. — DETTE INTERIEURE EXIGIBLE				
	Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
500	1° Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	77	»	»	77
505	2° Bons du Trésor : Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	10.833	206.333	205.823	10.323
508	2° Bons du Trésor : Bons de la reconstruction à 3 ans	41	1	»	40
510	2° Bons du Trésor : Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (1)	644.716	46.783	67.294	665.227
512	2° Bons du Trésor : Bons de la défense nationale à intérêt progressif	194	22	»	172
	Total des bons du Trésor	655.784	313.139	333.117	675.762
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	18.013	7.388	1.527	12.152
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
518	Bons d'épargne	»	80	80	»
520	Emissions diverses	455	9	»	446
	Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
525	Emprunt de la caisse autonome de la reconstruction. — Titres 3, 6 et 9 ans	»	9.576	9.576	»
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.				
530	Emprunts remboursables par annuités à long et moyen terme	342	2.432	2.439	9
	Echéances en capital à la charge de divers organismes, services ou particuliers et intérêts à la charge du budget général.				
532	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (article 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	»	319	319	»
533	Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs (loi n° 53-1314 du 31 décembre 1953, art. 12)	»	2.137	2.138	1
	Echéances en capital à la charge des comptes spéciaux du Trésor.				
534	Annuités attribuées en payement de subventions pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (art. 8 de la loi n° 55-437 du 2 février 1955)	417	»	»	417
	Total de la dette intérieure exigible	674.788	335.110	348.916	688.564
	2. — DETTE EXTERIEURE EXIGIBLE				
	I. — **Emprunts et bons échus.**				
	Echéances en capital à la charge du Trésor.				
540	1° Bons du Trésor souscrits par le Fonds monétaire international	45.890	»	»	45.890
541	2° Bons du Trésor souscrits par divers	»	»	»	»
552	3° Emissions diverses	9	»	»	9
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
555	1° Emprunt 4 p. 100 1939 — 30 ans — aux Pays-Bas et en Suisse	21	»	1.231	1.252
557	3° Emprunts à des banques étrangères	»	»	»	»
560	4° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers	»	»	»	»
565	5° Emissions diverses	36	»	»	36
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.				
570	1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt-bail et autres créances militaires)	616	»	»	616
571	2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	»	»	»
572	3° Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement : 3,50 p. 100 1947	»	»	»	»
573	4° Crédits du Gouvernement britannique	»	»	»	»
576	5° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis	19	»	11	30
579	6° Crédits du Gouvernement du Canada	»	»	»	»
585	8° Avances de l'Export-Import Bank	»	13.102	13.102	»
	Total des emprunts et bons échus	46.591	13.102	14.344	47.833
	II. — **Bons remboursables à vue.**				
590	3° Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	26.070	»	»	26.070
591	4° Bons du Trésor remis au Fonds monétaire international	172.380	»	»	172.380
	Total des bons remboursables à vue	198.450	»	»	198.450
	Total de la dette extérieure exigible	245.041	13.102	14.344	246.283
	Total de la dette de l'Etat exigible	919.829	348.212	363.260	934.847

(1) Bons souscrits depuis plus de trois mois.

ANNEXE N° 3 (suite)

E. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT EN 1958

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SITUATION de la dette au 28 février 1958.
		Diminution.	Augmentation.	
	(Millions de francs.)			
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	3.499	»	»	3.499
Obligations 4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	23.943	58	»	23.885
Obligations 3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	455	455	»	»
Total	27.897	513	»	27.384

F. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DES BUDGETS ANNEXES EN 1958

1° Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SITUATION de la dette au 28 février 1958.
		Diminution.	Augmentation.	
	(Millions de francs.)			
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948	586	3	»	583
Obligations 4 p. 100 1941-1952	3.411	13	»	3.398
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	1.942	9	»	1.933
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	1.790	»	»	1.790
Bons 6 p. 100 1953, amortissables en 15 ans	10.691	»	»	10.691
Bons 6 p. 100 1954, amortissables en 15 ans	19.284	»	»	19.284
Bons 6 p. 100 1955, amortissables en 15 ans	23.067	»	»	23.067
Bons 5,50 p. 100 1956, amortissables en 15 ans	20.349	»	»	20.349
Bons 6 p. 100 1957, amortissables en 15 ans	24.335	»	»	24.335
Total	105.455	25	»	105.430

2° Budget annexe de la radiodiffusion-télévision française.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SITUATION de la dette au 28 février 1958.
		Diminution.	Augmentation.	
	(Millions de francs.)			
Obligations 4 1/2 p. 100 1954, 20 ans	7.612	»	»	7.612
Obligations 4 1/2 p. 100 1955, 25 ans	3.612	»	»	3.612
Obligations 4 1/2 p. 100 1956, 25 ans	1.680	»	»	1.680
Obligations 4 1/2 p. 100 1957, 25 ans	1.286	»	»	1.286
Total	14.190	»	»	14.190

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

C. — SITUATION EN DEVISES DE LA DETTE EXTERIEURE

1° Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958. Diminution.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958. Augmentation	SITUATION de la dette au 28 février 1958.
	(Dollars U. S. A. ou canadiens.)			
Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946; prêt-bail et autres créances militaires)	557.930.853	»	»	557.930.853
Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés:				
Port autonome du Havre (emprunts auprès de la Compagnie du canal de Suez, décrets des 28 février 1950 et 10 octobre 1953)	300.000	»	»	300.000
Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	233.070.000	»	»	233.070.000
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	2.098.197	30.073	»	2.068.124
Crédit du Gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	169.000.000	»	»	169.000.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 1 décembre 1945	343.562.500	9.167.000	»	334.395.500
Convention du 13 juillet 1946	493.610.000	14.300.000	»	479.310.000
Contrat du 28 octobre 1948	168.000.000	»	»	168.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	10.158.301	»	»	10.158.301
Contrat du 18 avril 1952	43.200.000	»	»	43.200.000
Total	2.020.989.851	23.497.073	»	1.997.492.781

2° Situation de la dette en livres.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958. Diminution.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958. Augmentation	SITUATION de la dette au 28 février 1958.
	(Livres sterling.)			
Crédits du Gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946)	34.230.546	»	»	34.230.546
Total	34.230.546	»	»	34.230.546

3° Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958. Diminution.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958. Augmentation.	SITUATION de la dette au 28 février 1958.
	(Francs suisses.)			
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	86.546.330	15.202.005	»	71.344.325
Total	86.546.330	15.202.005	»	71.344.325

ANNEXE N° 4

A. — Situation des encaisses des comptables du Trésor.

	SOLDES au 1er janvier 1958.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SOLDES au 28 février 1958.
		Dépenses.	Recettes.	
	(Millions de francs.)			
Numéraire conservé par les comptables publics	22.764	269.542	257.962	34.344
Compte courant du Trésor à la Banque de France	7.349	10.700.737	10.708.070	16
Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	59	»	»	59
Fonds déposés par le Trésor à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	3.225	»	213	3.012
Compte courant du Trésor à la Banque d'Algérie et de Tunisie	90	32.953	31.868	1.175
Compte courant du Trésor chez les instituts d'émission d'outre-mer	2.572	82.754	84.146	1.180
Compte courant du Trésor dans diverses banques d'outre-mer	581	2.087	2.100	568
Devises étrangères	28.392	38.114	49.286	17.220
Traites et valeurs mobilisables	84.063	1.260.253	1.255.962	88.354
Totaux	149.095	12.386.440	12.389.607	145.928

B. — Situation d'ensemble des relations du Trésor avec les instituts d'émission d'outre-mer.

(Milliards de francs.)

DÉSIGNATION des instituts d'émission.	A. — COMPTES						B. — BONS DU TRÉSOR				RÉSULTAT NET au 28 février 1958.	
	Situation au 1er janvier 1958		Variations de l'année.		Situation au 28 février 1958.		Situation au 1er janvier 1958	Variations de l'année.		Situation au 28 février 1958.		
	Débit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Crédit.	Débit.	Crédit.	Crédit.	Débit.	Crédit.
Banque de l'Algérie et de la Tunisie	»	»	1	»	1	»	176	1	»	175	»	174
Banque d'Etat du Maroc	»	33	17	»	»	16	8	»	4	12	»	28
Banque de l'Indochine	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Banque de Madagascar et des Comores	9	»	»	3	6	»	7	1	»	6	»	»
Caisse centrale de la France d'outre-mer	»	8	1	»	»	7	»	»	»	»	»	7
Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo	»	33	»	6	»	39	»	»	»	»	»	39
Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun	»	12	»	1	»	13	»	»	»	»	»	13
Totaux	10	86	19	10	8	75	191	2	4	193	1	261

NOTE. — Le tableau ci-dessus reprend : dans sa partie A, à raison d'une ligne par institut d'émission, les données figurant ci-avant au tableau de développement F, page 6276 (ligne 36 du tableau I) ; dans sa partie B, pour les instituts d'émission titulaires de comptes courants de bons du Trésor, les données figurant dans un tableau spécial inséré à la page 6273 à la suite du tableau de développement D (ligne 25 du tableau I, 3e paragraphe).

ANNEXE N° 5

Tableau des échéances des bons du Trésor.

(Millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION générale au 28 février 1958.	ÉCHÉANCES exigibles au 28 février 1958.	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 28 FÉVRIER 1958				
			1958	1959	1960	1961	Total des échéances non exigibles.
Bons du Trésor à 1 an			59.542	15.636	»	»	75.178
Bons du Trésor à 2 ans			85.525	103.555	21.603	»	210.683
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie A	1.868.302	10.323	21.502	»	»	»	21.502
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie B			194.347	31.995	»	»	226.342
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie C			570.817	583.476	169.979	»	1.324.274
Bons de la reconstruction à 3 ans	40	40	»	»	»	»	»
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	172	172	»	»	»	»	»
Emissions diverses	446	446	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	765.742	(1) 665.227	100.515	»	»	»	100.515
			1.032.248	734.664	191.582	»	
Totaux (2)	2.634.702	676.208	1.958.494 (2)				1.958.494 (2)

(1) Montant des bons émis depuis plus de trois mois et dès lors exigibles.
(2) Cf. annexe n° 3, page 6280.

ANNEXE N° 6

Evolution et situation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.

(Millions de francs.)

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS	SOLDES au 1er janvier 1958. (1).	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		SOLDES au 28 février 1958.
		Dépenses.	Recettes.	
Services d'Etat dotés d'un budget annexe	867.687	652.228	614.079	829.538
Etablissements publics et semi-publics	634.919	3.463.126	3.420.573	592.336
Collectivités	682.658	880.424	848.113	650.347
Autres correspondants	213.493	1.065.466	1.049.616	197.613
Totaux (cf. tableau E, pages 6275 et 6276)	2.398.787	6.061.244	5.932.381	2.269.924

(1) Chiffres provisoires.

ANNEXE N° 7

Opérations faites en devises étrangères.

A. — Situation d'ensemble.	Millions de francs.
Au 1er janvier 1958, les avoirs du Trésor en devises s'élevaient à	28.392
Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	52.371
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	11.222
Soit un total de	91.985
Les dépenses ont atteint	53.466
Contre-valeur en francs des versements effectués en devises par l'intermédiaire de la Banque de France	21.299
Soit un total de	74.765
Par suite, au 28 février 1958, les avoirs du Trésor en devises s'élevaient à	17.220

B. — Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Recettes et dépenses du budget général (tableau A)	8.684	6.287		
Comptes spéciaux du Trésor (tableau C)	11.204	26.469		
Opérations des emprunts (tableau D)	8.213	»		
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (tableau E, § *a*)	220	25		
Opérations des établissements publics et établissements semi-publics (tableau E, § *b*)	1.723	12		
Opérations des collectivités (tableau E, § *c*)	128	»		
Opérations des autres correspondants (tableau E, § *d*)	20.605	19.578		
Fonds en route, chevauchements comptables et apurements des comptes d'attente	2.689	»		
Total	53.466	52.371		

ANNEXE N° 8

Situation résumée des opérations des comptables des postes, télégraphes et téléphones au 28 février 1958.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 28 février 1958.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
1. Mouvements des encaisses des comptables des postes, télégraphes et téléphones	15.478.250	15.477.902		
2. Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section)				
Exercice 1958	35.961	45.222		
3. Opérations pour le compte de tiers:				
— Mandats français	1.941.907	1.929.557		
— Mandats internationaux	601	6.861		
— Mandats d'outre-mer	35.568	39.624		
— Offices étrangers	96.316	20.667		
— Opérations diverses	11.847	25.871		
Totaux	2.086.269	2.022.580		
4. Comptes courants postaux des particuliers	4.852.143	4.847.681		
5. Opérations des correspondants des postes, télégraphes et téléphones:				
— Caisse des dépôts et consignations	489	6.928		
— Etablissements d'Etat	295	370		
— Collectivités administratives	1.697	91		
— Caisse nationale d'épargne — Recettes effectives (1)	41.989	59.735		
— Caisse nationale d'épargne — Règlements avec la C. N. E.	63.693	46.960		
Totaux	108.263	114.084		
6. Opérations effectuées pour le compte du Trésor:				
— Budget général — Budget de 1958	23.873	537		
— Budget général — Règlements avec le Trésor	393	25.605		
— Emprunts du Trésor — Emissions et versements au Trésor	48.026	50.374		
— Emprunts du Trésor — Payements et remboursements par le Trésor	35.948	33.738		
Totaux	108.240	110.254		
7. Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	8.508		
Totaux des paragraphes 1 à 7	22.669.126	22.626.211		
8. Opérations réciproques entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor:				
— Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	44.843	19.331		
— Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	(—) 7.384		
— Autres comptes de règlement	523.388	599.176		
Totaux du paragraphe 8 (2)	568.231	611.126		
Totaux généraux des paragraphes 1 à 8	23.237.357	23.237.357		

(1) Dont 40.993 de « retraits » et 59.078 de « dépôts ».

(2) Correspondant aux opérations de recettes et de dépenses mentionnées au tableau E « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe sous la rubrique « Postes, télégraphes et téléphones » (page 6271, ligne 006).

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des Pays-Bas.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'article 4 de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 18 octobre 1957, les exportateurs sont informés de ce que le contingent de 300 mètres cubes de grumes de peuplier, ouvert à destination des Pays-Bas par l'avis aux exportateurs du 9 janvier 1958, est épuisé et clos.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires.

Un concours sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'un professeur d'industries des céréales à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires sera ouvert dans le courant du quatrième trimestre de 1958, à une date qui sera ultérieurement précisée.

Ce concours sera organisé dans les conditions prévues par le décret n° 57-934 du 13 août 1957, publié au *Journal officiel* du 20 août 1957.

Tous renseignements concernant ce concours pourront être fournis sur demande adressée soit au directeur de l'école nationale des industries agricoles et alimentaires, 9, rue de l'Arbalète, Paris (5e), soit au ministère de l'agriculture (direction de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 2 à la convention collective du 27 décembre 1951 concernant les exploitations forestières du département de l'Eure, à l'exception de la forêt de Lyons.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et travailleurs des exploitations forestières de l'Eure, à l'exception de la forêt de Lyons, l'avenant n° 2 à la convention collective étendue du 27 décembre 1951 conclu le 20 juin 1958 entre:

D'une part, la chambre syndicale des marchands de bois, scieurs et carbonisateurs de l'Eure et le syndicat des propriétaires forestiers de l'Eure;

Et, d'autre part, l'union départementale des syndicats d'ouvriers confédérés (C.G.T.-F.O.), l'union départementale des syndicats chrétiens (C.F.T.C.) et la fédération nationale des syndicats ouvriers agricoles indépendants (section de l'Eure).

L'objet de cet avenant, dont le texte a été déposé le 23 juin 1958 au greffe de la justice de paix d'Evreux, est de compléter et de modifier certaines dispositions de la convention collective du 27 décembre 1951 et de substituer de nouveaux tarifs aux annexes des articles 17 et 59 de cette convention, concernant les salaires.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 1er bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hospice de Ligny-en-Barrois (Meuse).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hospice de Ligny-en-Barrois (Meuse).

Peuvent faire acte de candidature:

1° Les chefs de bureau des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ainsi que les rédacteurs et sous-économes de ces établissements comptant au moins six ans de fonctions;

2° Les sous-économes des hôpitaux du Maroc remis à la disposition du Gouvernement français et comptant au moins six ans de fonctions.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Meuse, avenue du 91e-R.-I., à Bar-le-Duc.

Avis de vacance du poste d'économe de l'hôpital général d'Eaubonne (Seine-et-Oise).

Est actuellement vacant le poste d'économe de l'hôpital général d'Eaubonne (Seine-et-Oise), établissement de 4e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature à ce poste les économes des hôpitaux et hospices publics de plus de 500 lits ainsi que les économes des hôpitaux psychiatriques départementaux et interdépartementaux.

Les demandes devront être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, à la direction de l'hôpital général d'Eaubonne.

Avis relatif à la vacance du poste d'économe du sanatorium départemental de Pierrefeu (Var).

(Modificatif au *Journal officiel* du 17 juin 1958, p. 5667.)

La date limite pour le dépôt des candidatures au poste d'économe du sanatorium départemental de Pierrefeu (Var) est fixée au 12 juillet 1958.

Les abonnements au *Journal officiel* partent du 1er de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 3 juillet 1958.	
419 85	États-Unis	1 $ U.S.A	420 ..(1)	.... ..	.... ..	419 65	419 50
437 70	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	437 ..	436 75
196 80	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	195 90	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
3363 ..	Mexique	100 pes.	3360 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
10056 ..	Allemagne occid	100 D Mk	10000 ..	9925 ..	10075 ..	10046 ..	10041 ..
1625 ..	Autriche	100 sch	1615 381	1603 25	1627 50	1622 50	1621 ..
813 25	Belgique	100 F b	840 ..	833 70	846 30	842 ..	841 50
6073 ..	Danemark	100 c. d	6080 661	6035 05	6126 30	6067 ..	6060 ..
1171 50	Gde-Bretagne...	1 liv st.	1176 ..	1167 18	1184 82	1173 25	1172 60
675 45	Italie	1.000 lire	672 097	667 05	677 15	674 70	.... ..
5871 ..	Norvège	100 c. n.	5880 ..	5835 90	5924 10	5863 50	5861 50
11112 ..	Pays-Bas	100 fl.	11062 63	10969 75	11135 55	11099 ..	11095 ..
8122 ..	Suède	100 c. s	8118 75	8057 85	8179 65	8115 ..	8100 ..
9617 ..	Suisse	100 F s.	9601 78	9632 65	9676 80	9605 50	9597 ..
1463 ..	Portugal	100 esc.	1460 87	1449 90	1471 89	1460 ..	.... ..
5877 10	Tchécoslovaquie	100 kcs.	5833 333	5789 60	5877 10	5877 10	.... ..
139 50	Yougoslavie	100 din	140 ..	138 95	141 05	.... ..	.... ..

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 200

Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 550

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 657 de l'office des changes.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 26 JUIN 1958	AU 19 JUIN 1958
ACTIF			
Encaisse or		201.204.302.426 »	201.204.302.426 »
Prêt d'or au Fonds de stabilisation des changes (1)		100.000.000.000 »	100.000.000.000 »
Disponibilités à vue à l'étranger		11.771.000.000 »	11.771.000.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (2)		»	»
Monnaies divisionnaires		11.036.288.120 »	11.177.814.375 »
Comptes courants postaux		37.603.211.433 »	38.615.088.660 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.111.743 »	3.849.111.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		175.000.000.000 »	175.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (6)		390.000.000.000 »	390.000.000.000 »
Avances à l'Etat à échéance déterminée (7)		79.100.000.000 »	75.100.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	630.115.302.212 »		
Effets escomptés sur l'étranger	70.845.803 »		
Effets garantis par l'Office des céréales (8)	16.247.608.381 »	1.992.047.319.965 »	1.953.196.793.281 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	1.345.313.173.539 »		
Effets négociables achetés en France (9)		289.321.645.082 »	280.010.959.162 »
Avances à 30 jours sur effets publics		21.010.172.000 »	20.439.680.000 »
Avances sur titres		9.071.770.749 »	9.029.329.049 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (10)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		33.085.280.497 »	36.219.916.074 »
Divers		52.145.096.866 »	51.153.768.725 »
Total		3.882.605.182.631 F	3.833.484.717.215 F
PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		3.266.919.171.790 »	3.212.111.656.320 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	91.571.701 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	57.646.332 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	402.883.396.278 »	402.969.777.687 »	406.248.330.108 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	80.931.160.576 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (11)		511.030.293 »	511.030.293 »
Réserves mobilières légales (12)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		121.966.597.411 »	124.405.124.714 »
Total		3.882.605.182.631 F	3.833.484.717.215 F

(1) (Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957).
(2) (Convention du 27 juin 1949).
(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 30 décembre 1918 et 25 juin 1928 convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(6) (Convention du 26 juin 1937 approuvée par la loi du 26 juin 1937, convention du 9 janvier 1938 approuvée par la loi du 29 janvier 1938).
(7) (Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958).
(8) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(9) (Décret du 17 juin 1938).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(11) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(12) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
W BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	5 0/0
Avances sur titres	7 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0
Escompte d'effets mobilisant des créances nées sur l'étranger	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Groupement pour la Reconstitution des Eglises et Edifices Religieux Sinistrés

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 1, RUE JULES-LEFEBVRE
R. C. : Seine n° 339298 B.

Emprunt 6 1/4 % août 1953.

Cinquième amortissement.

1° 16.350 titres ont été amortis par tirage au sort. Ils seront remboursables à partir du 1er août 1958, coupon n° 6 attaché, à 10.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date;
2° 5.513 titres ont été rachetés en Bourse.

La liste ci-dessous comporte :

1° Les séries sorties aux tirages précédents et dans lesquelles certains titres restent à rembourser;
2° La série sortie au dernier tirage.

Ces séries portent sur un nombre d'obligations supérieur à celui des obligations amorties par tirage au sort, car elles comprennent des obligations amorties par voie de rachats en Bourse.

1	à	14.142	(58)	285.105 à 301.579	(54)
79.154	à	97.137	(57)	301.580 à 302.352	(56)
220.833	à	238.957	(55)	322.999 à 327.000	(53)
239.239	à	285.104	(56)		

ETABLISSEMENTS NICOLAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DE VALMY, A CHARENTON-LE-PONT (SEINE)
R. C. : Seine 54-B 6623.

OBLIGATIONS 6 1/2 0/0 1954

Quatrième année d'amortissement (4e tirage au sort).

Liste numérique des 689 obligations 6 1/2 0/0 1954 sorties au tirage au sort du 10 juin 1958 et de celles non remboursées sorties aux tirages antérieurs.

Les nombres portés entre parenthèses indiquent l'année d'échéance du remboursement.

1	à	135	inclus (58).	6.026	à	6.030 inclus	(57).
2.202			(56).	6.068	à	6.136 inclus	(57).
2.211	et	2.212	inclus (56).	6.170	à	6.181 inclus	(57).
2.220	à	2.229	inclus (56).	6.254	à	6.258 inclus	(57).
2.631	et	2.632	inclus (56).	6.272	à	6.275 inclus	(57).
2.655			(56).	6.285	à	6.287 inclus	(57).
2.670	à	2.673	inclus (56).	6.312	à	6.337 inclus	(57).
2.695	et	2.696	inclus (56).	6.363	à	6.372 inclus	(57).
2.712	à	2.721	inclus (56).	6.386	à	6.388 inclus	(57).
2.770	et	2.771	inclus (56).	6.392			(57).
5.883			(57).	6.416	à	6.442 inclus	(57).
5.898	à	5.901	inclus (57).	9.446	à	9.520 inclus	(58).
6.001	à	6.005	inclus (57).	9.522	à	10.000 inclus	(58).
6.016	à	6.020	inclus (57).				

Les 689 obligations sorties au tirage au sort du 10 juin 1958 seront remboursables à partir du 1er septembre 1958, coupon n° 5 attaché, à raison de 10.511 F par obligation.

Les numéros sortis au tirage au sort du 29 juin 1955 sont remboursables à 10.502 F depuis le 1er septembre 1955, coupon n° 2 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 27 juin 1956 sont remboursables à 10.502 F depuis le 1er septembre 1956, coupon n° 3 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 6 juin 1957 sont remboursables à 10.511 F depuis le 1er septembre 1957, coupon n° 4 attaché.

Les remboursements seront effectués :

A la Banque de l'Union parisienne, 6-8, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris ;
A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris ;
A l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris ;
A la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, à Paris (8e) ;
Au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris ;
A la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, 75, rue de Paradis, à Marseille, et à sa succursale, 4, rue Auber, à Paris,

et dans les agences et succursales de ces établissements, ainsi que chez leurs correspondants.

NOTA. — Les Etablissements Nicolas, usant de la faculté qu'ils se sont réservée lors de l'émission de ces obligations, ont racheté en Bourse, annulé et rattaché à la souche 7 obligations 6 1/2 0/0 1954 qui, avec les 689 titres sortis au tirage du 10 juin 1958, forment le total de 696 prévu au tableau d'amortissement pour 1958.

Société des Vêtements CONCHON-QUINETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 230 MILLIONS DE FRANCS
16, BOULEVARD PASTEUR, CLERMONT-FERRAND
R. C. : Clermont-Ferrand n° 54-B 82.

Liste des obligations 5,75 % 1955 sorties au tirage au sort du 18 juin 1958.

Conformément aux conditions de l'émission, l'amortissement 1958 a été assuré : par rachats en Bourse (166 obligations) ; par tirage au sort (72 obligations).

Le prix de remboursement des obligations sorties au tirage au sort ressort à 10.590 F.

Les obligations dont les numéros suivent sont remboursables à compter du 1er juillet 1958, coupon juillet 1959 attaché :

81	137	339	408	416	3.749	3.843	3.897	3.919	3.974
423	455	512	522	722	4.013	4.058	4.084	4.160	4.329
770	784	1.127	1.237	1.341	4.370	4.399	4.463	4.503	4.537
1.467	1.472	1.592	1.680	2.231	4.690	4.857	4.868	4.924	5.056
2.258	2.266	2.359	2.362	2.391	5.116	5.175	5.235	5.328	5.513
2.426	2.470	2.628	2.651	2.722	5.638	5.705	5.713	5.823	5.824
2.753	2.912	2.936	3.211	3.229	5.954	5.982			
3.330	3.425	3.511	3.530	3.543					

soit 72 obligations.

Liste de rappel des obligations sorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

155	183	186	2.356	2.565	2.619	2.637	3.593	3.611	4.660
			5.126	5.206	5.709	5.712	5.773		

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

SIÈGE SOCIAL : 3, CONTOUR DE LA MOTTE, RENNES (ILLE-ET-VILAINE)

Obligations 6 0/0 1955 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 17 juin 1958 et remboursables à partir du 1er août 1958 ;

Des obligations amorties au tirage du 14 juin 1957, parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	PRIX de remboursement.
		Francs.
6.190 à 6.233	57	10.505
8.320 à 8.330	58	10.507

SOCIETE D'EXPLOITATION D'USINES METALLURGIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 158.400.000 F

SIÈGE SOCIAL : CORBEHEM (PAS-DE-CALAIS)

R. C. : Arras n° 18128 B.

Obligations 6 0/0 1956 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 105 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 20 juin 1958 effectué en séance publique au Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris, **et formant, avec les 105 titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er août 1958.**

Ces obligations seront remboursables à 10.570 F aux caisses du Crédit du Nord, place Rihour, à Lille, et 59, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi qu'à ses succursales et agences ;

2° De la série comprenant les obligations sorties au tirage antérieur et dans laquelle figurent des titres non présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
147 à 295	57	1.423 à 1.533	58

DOCKS DE BLOIS

(Docks de Blois, Docks de la Beauce, Docks de la Sarthe réunis.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : BLOIS, 16, AVENUE GAMBETTA

R. C. : Blois 54-B 5.

Emprunt 4 0/0 1945.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 15 obligations sorties au neuvième tirage au sort effectué le 15 juin 1958, formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er septembre 1958. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser au 15 juin 1958.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3	58	84	58	209	58
12	58	95	58	229	56
17	57	107	55	234	58
18	58	120	55	254	58
20	58	141	58	256	56
26	58	155	57	258	58
49	58	160	57	266	57
59	57	161	57	270	55
60	57	162	58	279	57
64	58	206	57	296	58
66	57				

Emprunt 5,50 0/0 1947.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de gré à gré de vingt-six obligations 5,50 0/0 1947.

En conséquence, le tirage au sort a porté sur 70 obligations dont les numéros suivent.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 70 obligations sorties au onzième tirage au sort effectué le 15 juin 1958 et formant, avec les titres rachetés de gré à gré, la totalité de l'annuité à amortir au 15 octobre 1958. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser au 15 juin 1958.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1	58	522	58	1.207	58
12	58	524	56	1.216	58
26	58	554	58	1.218	57
44	58	589	57	1.224	58
60	57	621	58	1.225	58
67	56	626	58	1.229	56
91	58	630	58	1.249	58
102	58	636	56	1.252	58
113	58	646	51	1.282	55
118	58	647	52	1.287	54
131	58	675	57	1.330	58
145	58	708	57	1.346	58
161	58	709	58	1.349	58
187	58	715	57	1.381	58
188	57	716	57	1.384	57
190	58	717	57	1.406	58
203	58	731	58	1.411	57
239	58	801	58	1.460	58
251	58	823	57	1.486	57
260	57	825	57	1.517	58
279	58	826	57	1.568	58
306	57	857	56	1.581	58
311	58	874	57	1.648	57
321	58	875	58	1.663	58
329	58	877	57	1.682	58
337	57	910	57	1.720	57
354	58	913	58	1.725	58
364	58	946	57	1.750	58
366	58	947	57	1.783	58
404	58	964	57	1.819	56
413	58	998	56	1.889	56
417	58	1.002	56	1.907	55
424	58	1.071	58	1.910	55
430	57	1.073	58	1.911	51
444	57	1.106	58	1.918	58
446	58	1.108	58	1.932	58
474	57	1.122	57	1.936	58
505	58	1.144	58	1.970	53
510	58	1.161	57	1.977	57
514	58	1.195	57	1.984	57
517	58	1.199	52		

PAIX & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 112.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 13, QUAI DU MARÉCHAL-FOCH, DOUAI (NORD)

R. C. : Douai n° 56-B 33.

Obligations 6 3/4 % 1950 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 20 juin 1958 et remboursables à 10.000 F à partir du 1er août 1958 ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
207 à 331	57	1.050 à 1.207	58	1.358 à 1.506	54

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er août 1958, la société a procédé au rachat en Bourse de 141 obligations.

POTASSE ET ENGRAIS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.800.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, AVENUE GEORGE-V, PARIS

R. C. : Seine n° 55-B 10449.

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société Potasse et engrais chimiques a procédé au rachat en Bourse des 219 obligations dont l'amortissement est prévu pour l'année 1958.

En conséquence, il ne sera effectué aucun tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les amortissements précédents ont également été effectués par rachats en Bourse.

Société Industrielle de Pâtes Alimentaires

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1958 : page 5579, 1re colonne, 1re insertion, Obligations 4 0/0 1942, au lieu de : « 4.347 à 4.530 », lire : « 4.347 à 4.350 ».

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINE DE FER

Un arrêté préfectoral du 4 avril 1958 a prescrit l'ouverture d'une enquête, du 21 avril au 21 juin 1958, sur la demande du 28 février 1958 par laquelle l'Union sidérurgique lorraine, 4, rue des Clercs, à Metz, sollicite une concession de minerai de fer sur le territoire des communes de Mairy, Anoux et Norroy-le-Sec, arrondissement de Briey, département de Meurthe-et-Moselle, à titre d'extension de la concession de Mairy actuellement détenue par la société.

Le délai durant lequel pourront être formées les oppositions et demandes en concurrence expirera le 21 décembre 1958.

Nancy, le 10 juin 1958.

Le préfet,
Pour le préfet :
Le secrétaire général délégué,
G. BONNET-SAINT-GEORGES.

BILANS

COMPAGNIE D'ASSURANCES " UTRECHT "

INCENDIE — RISQUES DIVERS — ACCIDENTS

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938 POUR LES CONTRATS SOUSCRITS OU EXÉCUTÉS EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

Société anonyme au capital de 25 millions de francs belges (dont 2/5 versés).

Direction pour la France et l'Afrique du Nord : 34, avenue de l'Opéra, PARIS (2e)

R. C. Seine n° 58-B 4781.

ETAT A 1

Bilan au 31 décembre 1957.

ACTIF		Francs.
Placements :		
1° Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations	5.421.377	
b) Autres valeurs	»	
2° Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :		
a) Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	50.202.491	
b) Autres valeurs	»	
		55.623.868
Espèces en caisse au siège social		58.385
Banques, chèques postaux		14.160.794
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers :		
a) Espèces en caisse dans les agences.	4.731.224	
b) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date	466.245	
c) Primes contentieuses	870.603	
		6.068.072
Réserves pour risques en cours à la charge des cessionnaires		8.358.864
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		22.287.133
Créances diverses, débiteurs divers		10.596.331
Intérêts et loyers échus et non recouvrés		425.008
Mobilier, matériel et agencement : 1.356.956 — 533.612.		823.344
Total général		118.401.804

PASSIF		Francs.
Réserve pour cautionnements		5.000.000
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances (réserves techniques) (art. 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938) :		
Opérations d'assurance directe, réassurances non déduites :		
a) Réserve pour risques en cours	13.653.707	
b) Réserve pour sinistres restant à payer	35.676.150	
c) Réserve mathématique	»	
d) Autres réserves techniques (art. 2, décret du 20 août 1941)	3.201.286	
		52.531.143
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret du 30 décembre 1938) :		
a) Dettes fiscales et autres privilégiées		2.173.303
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret du 30 décembre 1938) :		
a) Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces		43.000
Dettes envers les agents et courtiers		1.137.460
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		20.755.350
Dette en compte courant envers le siège social		14.198.616
Dettes diverses (créditeurs divers)		20.728.563
Réserves ou provisions pour annulations de primes et frais de recouvrement des primes arriérées		971.000
Autres éléments du passif :		
Commissions à payer	»	
Frais généraux à régler	483.588	
Provisions : pour dettes éventuelles	70.050	
		553.638
Solde créditeur à reporter au compte courant du siège social		309.731
Total général		118.401.804

ETAT A 2

Etat détaillé de profits et pertes de l'exercice 1957.

DEBIT			Francs.
Résultat des opérations d'assurances.			
Sinistres payés		20.028.168	
Commissions échues		9.543.917	
Primes cédées en réassurance		24.828.289	
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs		30.588.812	
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites) :			
a) Risques en cours	13.653.707		
b) Sinistres à payer	35.676.150		
c) Autres réserves techniques. Réserves 10 p. 100. Décret du 20 août 1941	3.201.286	52.531.143	
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice		971.000	
Anulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs		969.449	
Frais généraux		9.810.741	
Impôts à la charge de la société (patente et taxe d'apprentissage)		687.780	
Autres éléments de débit		70.050	
Total des éléments de débit des opérations d'assurances			150.029.349
Gestion générale.			
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		61.863	
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes :			
a) Versés		4.803.539	
b) Dus		1.107.198	
Autres amortissements réglementaires		135.695	
Réserves ou provisions au 31 décembre :			
Réserve pour cautionnements	5.000.000		
Réserve pour dettes éventuelles	»	5.000.000	
Autres éléments de débits (intérêts payés aux réassureurs)		195.673	
Total des éléments de débit de la gestion générale.		11.303.968	
Solde créditeur à reporter au compte courant du siège social		309.731	
Total général		161.643.048	

CREDIT			Francs.
Résultat des opérations d'assurances.			
Primes émises, accessoires de primes et coûts de police, nets d'impôts et nets d'annulations		45.248.441	
Primes acquises à l'exercice et non émises		»	
Recours		385.134	
Commissions reçues des réassureurs		7.585.398	
Parts des réassureurs dans les sinistres payés		13.420.540	
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		30.646.002	
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites) :			
a) Risques en cours	12.565.124		
b) Sinistres à payer	34.066.733		
c) Autres réserves techniques	2.792.414	49.424.271	
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées du 31 décembre de l'exercice précédent		1.254.000	
Total des éléments de crédit des opérations d'assurances			147.963.786
Gestion générale.			
Revenu des valeurs mobilières		2.767.219	
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		1.187	
Revenus. Intérêts et bénéfices divers		119	
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites) :			
a) Des exercices antérieurs		1.049.073	
b) De l'exercice		4.861.664	
Report des réserves ou provisions du 31 décembre de l'exercice précédent :			
Réserve de garantie	»		
Réserve pour cautionnements	5.000.000	5.000.000	
Total des éléments de crédit de la gestion générale.			13.679.262
Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs			»
Total général			161.643.048

SOUS-COMPTOIR des ENTREPRENEURS

Situation au 31 mai 1958.

ACTIF

Immeubles	524.394.956	
Moins amortissements	208.152.057	
		316.242.899
Matériel et mobilier		52.790.897
Installations et agencements		39.489.813
Crédit foncier, compte capital		402.187.500
Titres de participation		28.503.125
Accrédités		799.949.756.317
Débiteurs divers		741.272.071
Portefeuille des effets		10.318.151.904
Billets échus et non renouvelés		12.037.720.565
Portefeuille titres		218.021.304
Espèces en caisse, banques et chèques postaux		721.765.286
Comptes d'ordre		927.706.143.215
Résultats		»
		1.752.532.044.896

PASSIF

Capital social	1.000.000.000
Prime d'émission	363.662.500
Réserves et provisions	4.697.739.291
Effets des accrédités	801.141.422.744
Crédit foncier, billets échus	12.577.240.565
Créditeurs divers	5.045.836.581
Comptes d'ordre	927.706.143.215
Résultats	»
	1.752.532.044.896

Paris, le 1er juillet 1958.

Le président directeur général du Sous-Comptoir des entrepreneurs,
Signé : J. APPERT.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Syndicat des commerçants et artisans de Saint-Maximin, la Sainte-Baume et ses environs.** But : union et défense des commerçants, amélioration du tourisme à Saint-Maximin. Siège social : mairie de Saint-Maximin (Var).

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Amicale des médaillés militaires du canton de Briouze.** But : resserrer les liens d'amitié entre les médaillés et venir en aide à ceux d'entre eux qui seraient dans le besoin. Siège social : chez M. Fernand Mary, président, cultivateur aux Yveteaux (Orne).

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale culturelle et artistique de May-en-Multien.** But : resserrer les liens qui unissent la jeunesse de May-en-Multien. Siège social : rue de Crouy, May-en-Multien (Seine-et-Marne).

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-du-Chemin.** But : organisation des fêtes et concours, perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social : mairie de Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée).

4 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association sportive des laboratoires d'Orsay.** But : club omnisports. Siège social : 15, rue Georges-Clemenceau, Orsay.

5 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Amicale laïque de la Mare-de-Vron.** But : diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes, établir un lien entre l'école et les familles, prolonger l'œuvre scolaire par l'éducation populaire, la formation intellectuelle, physique et morale des enfants et l'organisation de loisirs culturels. Siège social : école de la Mare-de-Vron (Vienne).

5 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Centre d'études techniques agricoles de l'Albanais.** But : fournir à ses membres les moyens d'améliorer la rentabilité de leur travail par le progrès technique. Siège social : mairie d'Albens.

5 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Oratoire Adat Israël.** But : pratique du culte israélite. Siège social : 5, rue Duc, Paris.

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Air et joie de la côte roannaise.** But : contribuer à la formation de l'enfance et de la jeunesse par les activités de plein air. Siège social : hôtel Jacques Cœur, Renaison (Loire).

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Amicale des cheminots de Frasne.** But : resserrer les liens entre les membres de l'amicale, leur venir en aide. Siège social : gare S. N. C. F., Frasne (Doubs).

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association amicale des anciennes élèves de l'école Sainte-Jeanne-Antide.** But : maintien des relations amicales entre les membres de l'association. Siège social : école Sainte-Jeanne-Antide, Labergement-Sainte-Marie (Doubs).

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Comité des fêtes de Latour-de-Carol.** But : organiser les divertissements de la jeunesse et aider les vieillards. Siège social : Latour-de-Carol (Pyrénées-Orientales).

7 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Loisirs et culture en pays noir.** But : culture sous toutes ses formes, en particulier ciné-club, théâtre, musique. Siège social : 27, rue Clemenceau, Decazeville (Aveyron).

7 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Collège des chanoines de Tannay.** But : acquérir l'immeuble de son siège social nécessaire à l'accomplissement de son objet : la maison historique des chanoines de Tannay, et procéder à sa restauration ; enrichir le patrimoine de Tannay en encourageant toutes les manifestations économiques, artistiques, culturelles et folkloriques ; créer et entretenir entre ses membres des sentiments d'amitié, d'entraide, d'honneur, de générosité et de désintéressement. Siège social : faubourg de Versailles, Tannay (Nièvre).

7 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Aéria et préventoria Jeunesse et Santé.** But : lutte contre les maladies sociales infantiles et l'inadaptation urbaine par l'organisation, la gestion d'établissements de cures et de soins et de colonies de vacances. Siège social : 1, rue de Bagatelle, Neuilly-sur-Seine.

7 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association protestante d'accueil et d'entraide en Queyras.** But : contribuer à rendre plus efficace l'action et les institutions protestantes dans le Queyras ; aider toutes les activités protestantes, en créer de nouvelles si nécessaire et venir en aide matériellement, moralement, spirituellement, par tous moyens, à toute activité d'inspiration protestante dans le Queyras. Siège social : 6, cours de la Liberté, Lyon.

7 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Centre d'études techniques agricoles du Langon.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leurs exploitations et d'en améliorer la rentabilité par une application judicieuse dans leur travail des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social : mairie du Langon (Vendée).

7 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association d'enseignement agricole et ménager agricole du secteur de Fontenay-le-Comte.** But : faciliter et perfectionner l'enseignement et l'apprentissage agricole et ménager agricole, promouvoir l'enseignement public agricole et ménager agricole en favorisant des activités diverses. Siège social : hôtel de ville de Fontenay-le-Comte (Vendée).

7 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association familiale rurale de Saint-Michel-en-l'Herm.** But : étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social : maison familiale La Palle, Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée).

9 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association familiale locale du centre de formation ménagère agricole en milieu rural des monts du Forez dans la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau.** But : formation ménagère du milieu rural. Siège social : centre ménager rural Notre-Dame, Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire).

9 juin 1958. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association Sainte-Marguerite de Cerdon.** But : tout ce qui peut intéresser l'éducation populaire, intellectuelle, morale, sportive et religieuse et les œuvres charitables et sociales de la paroisse de Cerdon-du-Loiret. Siège social : route de Sully, Cerdon-du-Loiret.

10 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Pétanque saint-céréenne.** But : pratique de la pétanque. Siège social : café du Commerce, Saint-Céré (Lot).

10 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Cercle de la voile de Mervent.** But : organiser et vulgariser la navigation à voile. Siège social : café du Commerce, Fontenay-le-Comte (Vendée).

10 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Syndicat d'initiative de Haute-Tarentaise.** But : étudier et réaliser les mesures pouvant augmenter la prospérité de la Haute-Tarentaise, s'efforcer de faire connaître par tous les moyens de propagande les richesses de la Haute-Tarentaise et améliorer les moyens de transports et de séjour dans cette région. Siège social : hôtel de ville, Bourg-Saint-Maurice (Savoie).

11 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Pétanque sauzetoise.** But : pratique de la pétanque. Siège social : mairie de Sauzet.

11 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de la Vienne. **Ternay-Pétanque.** But : pratique du jeu de boules provençal et pétanque. Siège social : café Bellevue, Ternay (Isère).

11 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Amicale des pêcheurs pouancéens.** But : rechercher et obtenir des collectivités publiques ou privées l'affermage de un ou plusieurs cantonnements de pêche à la ligne, les protéger du braconnage et de la pollution, favoriser le repeuplement des cantonnements et grouper les pêcheurs à la ligne pour leur procurer la possibilité de s'adonner à cette saine distraction. Siège social : chez M. Bellanger, place du Pilori, Pouancé (Maine-et-Loire).

12 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association sportive de police du Creusot.** But : pratiquer les sports. Siège social : 58, rue Foch, le Creusot (Saône-et-Loire).

12 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Amicale des préposés aux P. T. T. de Rézé.** But : entraide entre adhérents de l'amicale. Siège social : hôtel du Cheval Blanc, 50, rue Thiers, Rézé.

12 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Pau. **Amicale des anciens d'Algérie.** But : resserrer les liens entre rappelés et venir en aide aux soldats bizanosiens. Siège social : café Simon, Bizanos.

12 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Annonéen Bridge-Club.** But : pratique du jeu de bridge. Siège social : 20, place des Cordeliers, Annonay (Ardèche).

12 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Saint-Gaudens XIII.** But pratique du rugby. Siège social : Grand Café Glacier, Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

13 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Comité des fêtes de Campbon.** But : manifestations artistiques et sportives, fêtes publiques ou de bienfaisance. Siège social : mairie de Campbon (Loire-Atlantique).

14 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Société Amicale des sapeurs-pompiers de Fallon.** But : subvenir aux frais des fêtes et concours et au perfectionnement et à l'instruction du corps. Siège social : mairie de Fallon (Haute-Saône).

14 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Société communale de chasse de Roubia.** But : défense des intérêts cynégétiques. Siège social : Roubia (Aude).

16 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Amicale des tireurs châteaurenardais.** But : tir au pigeon d'argile. Siège social : bar des Halles, place de la Victoire, Châteaurenard (Bouches-du-Rhône).

17 juin 1958. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Pédale sportive de la Cascade, groupe sportif aliments Rabatau.** But : développer parmi les jeunes le sport du cyclisme, organiser des courses sur route et piste. Siège social : 44, avenue Louis-Enjolras, Plan-de-Cuques.

18 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Sterdyn.** But : créer un foyer amical des originaires de Sterdyn et ses environs. Siège social : 73, rue de Turbigo, Paris.

18 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association sportive de Bouc-Bel-Air.** But : améliorer et faire admettre cette association à sa place parmi les sports et la culture physique ; organiser des concours et créer des championnats. Siège social : La Véranda, Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône).

19 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association des relations publiques de l'alimentation (A. R. P. A.).** But : établir les relations publiques de l'alimentation en général. Siège social : bourse de commerce, bureau 182, Paris.

19 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Centre de recherches sur l'hypertension artérielle.** But : recherches sur l'hypertension artérielle et son traitement. Siège social : 3, rue Rabelais, Paris.

19 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Groupement des commerçants de Pontarlier.** But : étude et réalisation de toutes mesures utiles au commerce local ; conservation des liens d'amitié ; organisation de manifestations, concours, expositions. Siège social : 9, rue de la République, Pontarlier (Doubs).

19 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Sou des écoles laïques de Saint-Jodard.** But : apporter une aide matérielle et morale aux enfants fréquentant l'école laïque et prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, en organisant des loisirs culturels et permettre l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des sociétaires. Siège social : école publique de Saint-Jodard (Loire).

19 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Comité départemental interprofessionnel de lutte contre les maladies du mouton et de la chèvre.** But : amélioration de l'état sanitaire des troupeaux ovins et caprins du département. Siège social : direction des services vétérinaires de la Lozère, Mende.

19 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis des écoles laïques de l'Habitarelle.** But : favoriser et faciliter la fréquentation des écoles laïques ; développer les œuvres complémentaires (post et périscolaires). Siège social : écoles publiques de l'Habitarelle, les Salles-du-Gardon (Gard).

19 juin 1958. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association de familles rurales d'Ermenonville-la-Grande.** But : étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social : mairie d'Ermenonville-la-Grande.

19 juin 1958. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Amicale des sapeurs-pompiers du centre de secours de Céaucé.** But : perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social : bureau du chef du corps des sapeurs-pompiers de Céaucé.

19 juin 1958. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Forme et Lumière.** But : développement de la technique et de l'art photographique. Siège social : 60, rue Jacquard, Lyon.

20 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale du corps de santé.** But : grouper le plus grand nombre de personnes morales et physiques qui s'intéressent aux problèmes de santé publique sous tous ses aspects : techniques, économiques, institutionnels et moraux. Siège social : 26, rue des Petits-Champs, Paris.

20 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Caen. **Caisse auxiliaire de prêts à l'habitat de la commune d'Hermanville-sur-Mer.** But : apporter une aide morale et matérielle aux candidats à l'accession à la petite propriété. Siège social : mairie d'Hermanville-sur-Mer.

20 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Club varois des Bourguignons.** But : unir les originaires de la province de Bourgogne. Siège social : 2, place Gustave-Lambert, Toulon (Var).

20 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Association interparoissiale Lauris-Puget.** But : création, développement, entretien de toutes œuvres charitables, culturelles et sociales. Siège social : presbytère de Lauris (Vaucluse).

21 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Etoile sportive de Charquemont (E. S. C.).** But : pratique du football. Siège social : 58, Grande-Rue, Charquemont (Doubs).

21 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Promotion de la France.** But : provoquer, par toutes voies légales, l'amélioration des institutions républicaines et de la morale publique. Siège social : 86, rue de Sèvres, Paris.

21 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Entente sportive des vétérans de Candé.** But : pratique du football et des sports. Siège social : café Lehée, Candé (Maine-et-Loire).

21 juin 1958. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association sportive, société lyonnaise d'industrie et de commerce automobiles.** But : pratiquer les exercices physiques et notamment le football association, préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social : 141, rue Vendôme, Lyon.

21 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association rurale de Marols.** But : loisirs et culture de la jeunesse, éducation populaire. Siège social : bourg de Marols (Loire).

21 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Notre Sahara.** But : développer la connaissance du Sahara ; propager les études concernant sa mise en valeur ; faire prendre conscience du rôle primordial que doit jouer le Sahara dans la constitution d'un ensemble eurafricain. Siège social : 7, rue Thorel, Paris.

23 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Tours. **Comité des fêtes de Ballan-Miré.** But : développer l'activité économique, littéraire, artistique, sportive, agricole et rurale et organiser des fêtes. Siège social : mairie de Ballan-Miré.

23 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Union technique et artistique de la coiffure mixte des Hautes-Pyrénées.** But : créer une communauté de professionnels désintéressés pour orienter les coiffeurs vers le goût et l'élévation technique et artistique. Siège social : 9, rue de l'Abbé-Torné, Tarbes.

23 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association pour la défense des intérêts des propriétaires fonciers du quartier Nord-Ouest de Séméac.** But : défense des intérêts, en tant que propriétaires fonciers, auprès des collectivités publiques et des particuliers. Siège social : chez le président, rue Julien-Cuisinier, Séméac.

23 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Centre des paralysés étudiants.** But : grouper les paralysés étudiants avec des étudiants valides et créer entre eux tous moyens d'entraide. Siège social : 226, boulevard Saint-Germain, Paris.

24 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association culturelle cinématographique familiale.** But : promouvoir, soutenir et favoriser toutes les initiatives susceptibles de diffuser la culture cinématographique. Siège social : rue Jean-Roux, Saint-Sauveur-en-Rue.

24 juin 1958. Déclaration à la préfecture d'Amiens. Association d'éducation populaire : **Association Saint-Gilles et Sainte-Catherine.** But : organisation de cercles d'études, de prêts de livres, de voyages en commun, de séances théâtrales, de fêtes en plein air et formation musicale et chorale. Siège social : presbytère, Forceville-en-Vimeu

24 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Amicale des chasseurs et propriétaires de Latrape et communes limitrophes.** But : réprimer le braconnage, favoriser la conservation du gibier, repeupler et détruire les nuisibles. Siège social : mairie de Latrape (Haute-Garonne).

24 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Association des amis de l'orgue de Dole.** But : entretien et reconstitution du grand orgue de la basilique Notre-Dame de Dole (monument historique) et éducation du public à la musique d'orgue. Siège social : 9, rue Carondelet, Dole (Jura).

24 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. Association dite **Comité touristique de la Corniche.** But : développement du quartier, accueil des touristes, amélioration du site, organisation des fêtes. Siège social : hôtel Le Floride, la Corniche, Sète.

24 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Société communale de chasse de Villiers-Adam.** But : mise en commun des droits de chasse, amélioration de la chasse, remplacement du gibier et répression du braconnage. Siège social : mairie de Villiers-Adam (Seine-et-Oise).

25 juin 1958. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Association **Amicale des donneurs de sang de Jasseron.** But : réunir les donneurs de sang et créer un centre propagande. Siège social : mairie de Jasseron.

25 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Jeunesse et Avenir de la Vingeanne.** But : éducation populaire. Siège social : chez M. Paul Fromantin, Champagne-sur-Vingeanne.

25 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Pau. **Beverly-Sports.** But : pratique des sports. Siège social : Beverly, chemin Montardon, Pau.

25 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Société Astrosports.** But : pratique de tous sports. Siège social : établissements Georget fils, route de Roche-Maurice, Nantes-Chantenay.

25 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association de l'institution Sainte-Marie.** But : éducation populaire. Siège social : école Sainte-Marie, 40, faubourg des Ancêtres, Belfort.

25 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des anciens élèves de l'institution Saint-François-d'Assise d'Hazebrouck.** But : entretenir les relations de fraternité entre les anciens élèves de l'institution. Siège social : 60, rue Warein, Hazebrouck (Nord).

25 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association pour la célébration du treizième centenaire de l'abbaye de Saint-Riquier.** But : préparer les cérémonies civiles et religieuses qui marqueront le centenaire de l'abbaye et à cette occasion organiser une exposition, préparer et publier des études de caractère scientifique sur l'abbaye, organiser des conférences et des auditions de musique religieuse. Siège social : ancienne abbaye, Saint-Riquier (Somme).

25 juin 1958. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Les jeunes de Bouzy.** But : éducation physique et morale des jeunes. Siège social : foyer des jeunes, Bouzy-la-Forêt (Loiret).

25 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. Association **Les Auxiliatrices.** But : grouper des dames et demoiselles désireuses d'aider les auxiliaires du clergé et les prêtres, ainsi que toutes autres activités ressortissant à l'éducation populaire. Siège social : abbaye Saint-Riquier (Somme).

26 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Union sportive de Leigne-sur-Usseau—Vellèches.** But : développer le goût des sports dans un esprit de camaraderie. Siège social : salle de justice de paix, Leigne-sur-Usseau (Vienne).

27 juin 1958. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Syndicat des chasseurs et propriétaires de la commune de Saint-Clément.** But : répression du braconnage, conservation du gibier, protection des animaux utiles et amélioration de la chasse. Siège social : mairie de Saint-Clément.

27 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association des syndics de la société coopérative d'H. L. M. de Vaucluse.** But : examen des problèmes d'administration et d'entretien des immeubles ; documentation des associations syndicales ; liaison entre les coopérateurs et le conseil d'administration de la société coopérative. Siège social : bar Jo, 65, boulevard Saint-Ruf, Avignon.

28 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Toul. **Association sportive de Toul Croix-de-Metz.** But : pratique des exercices physiques, en particulier du football. Siège social : chantier américain de la Croix-de-Metz, Toul (Meurthe-et-Moselle).

28 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Périgueux. **Association « Jeunesse et Joie du Périgord ».** But : organiser des services de formation culturelle et de loisirs pour les jeunes du département de la Dordogne. Siège social : maison des Œuvres, 87, rue Victor-Hugo, Périgueux.

30 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves du lycée mixte d'Ermont.** But : discuter en commun tout ce qui pourra concerner l'intérêt des enfants. Siège social : rue du Général-Decaen, Ermont (Seine-et-Oise).

MODIFICATIONS

4 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. Le **Spéléo-Club de Lutèce** transfère son siège social du 4, rue de Lille, Paris, au 62, avenue Parmentier, Paris.

4 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **La Vie nouvelle** transfère son siège social du 42, quai Henri-IV, au 28, rue Serpente, Paris.

5 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. Le Groupement de la famille et des jeunes de la cave coopérative des côtes du Gers change son titre, qui devient **Comité des jeunes des coopératives du canton de Plaisance.** Siège social : bureau de la cave coopérative, Lasserrade (Gers).

8 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. L'association dite La Perchette de Corbigny change son titre, qui devient **La Perchette de Vaux-Gulpy.** Siège social : mairie de Gulpy (Nièvre).

10 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Société de chasse de Migné-Auxances.** Nouveau but : grouper les propriétaires d'au moins trois hectares de terre ou de bois en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes. Siège social : mairie de Migné-Auxances.

10 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'**Association départementale des francs et franches camarades** transfère son siège social du 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris, au 11, rue des Réservoirs, Versailles.

19 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. L'Association des commerçants de la rue Montmailler change son titre, qui devient **Association des commerçants de la rue Montmailler, de la place Denis-Dussoubs et des rues adjacentes.** Siège social : 38, rue Montmailler, Limoges.

20 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. L'Association sportive de Villegailhenc change son titre, qui devient **Association sportive bouliste de Villegailhenc.** Siège social : mairie de Villegailhenc.

21 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. Le **Club français du tourisme** transfère son siège social du 11, boulevard Montmartre, Paris, au 5, avenue de l'Opéra, Paris.

25 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. Calena-Sports change son titre, qui devient **Astra-Sports.** Siège social : 8, avenue Delcassé, Paris.

25 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité d'aide aux réfugiés hongrois change son titre, qui devient **Comité national de solidarité,** et modifie son but, qui devient : coordonner l'action de solidarité de ses membres et l'aide aux réfugiés. Siège social : 10, rue de Solférino, Paris.

27 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'Union nationale des fédérations départementales de pêche et de pisciculture change son titre, qui devient **Union nationale des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de pisciculture,** et transfère son siège social du 74, avenue Kléber, Paris, à la place d'Armes, Ploërmel (Morbihan).

28 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'**Entraide nationale d'adoption et du parrainage pour aveugles sans foyer** transfère son siège social du 32, place Saint-Georges, Paris, au 55, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.